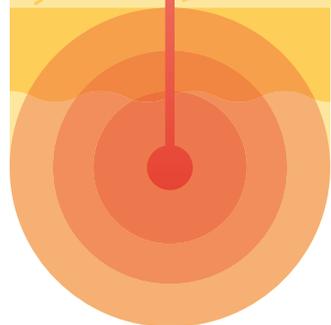


Accélérer les transitions énergétique et numérique des territoires en Île-de-France

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2018



SOMMAIRE

LE SIPPAREC

- › **8** Le SIPPAREC en résumé
- › **10** Une année au service de projets innovants
- › **12** Le fonctionnement du Syndicat

ÉLECTRICITÉ

- › **16** L'actualité de l'électricité
- › **20** La mission du SIPPAREC : contrôler la distribution et la fourniture d'électricité
- › **22** La distribution d'électricité
- › **24** La concession du SIPPAREC en chiffres
- › **26** La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu essentiel
- › **30** L'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie
- › **34** L'enfouissement des réseaux, mode d'emploi
- › **36** Colonnes montantes : leur entretien revient à Enedis
- › **38** La fourniture d'électricité
- › **42** La lutte contre la précarité énergétique
- › **44** Des services pour accompagner les collectivités

ÉNERGIES RENOUVELABLES

- › **48** L'actualité des énergies renouvelables
- › **50** Une production d'énergies renouvelables en forte progression
- › **52** Le SIPPAREC accompagne les villes dans le développement de la géothermie
- › **54** Gényo : le futur réseau de chaleur à Bobigny et Drancy
- › **56** Bagéops : le réseau de Bagneux et Châtillon
- › **58** ArGéo, le réseau d'Arcueil et de Gentilly
- › **60** YGéo : le réseau de chaleur de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil
- › **62** Le réseau de chaleur géothermique de Grigny - Viry-Châtillon (SEER)
- › **64** Le solaire, une production d'énergie locale accessible à toutes les collectivités
- › **68** L'hydrogène, une source de carburant propre pour nos territoires
- › **70** Investir et développer les énergies renouvelables avec la SEM SIPEnR
- › **72** Les CEE : levier de financement des projets de maîtrise de l'énergie

NUMÉRIQUE

- › **78** L'actualité numérique
- › **80** Le SIPPAREC, acteur majeur du très haut débit
- › **84** Le réseau IRISÉ
- › **86** Les réseaux câblés
- › **88** Les réseaux Séquantique et Europ'Essonne
- › **90** Vers le très haut débit pour tous ?
- › **92** Une gamme complète de services numériques

ACHATS MUTUALISÉS

- › **96** SIPP'n'CO : l'offre d'achats mutualisés du SIPPAREC
- › **98** SIPP'n'CO : l'offre numérique et digitale
- › **100** SIPP'n'CO : l'offre transition énergétique
- › **102** L'achat d'électricité

LISTE DES DÉLÉGUÉS

LE SIPPEREC, PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS POUR LA TRANSITION DES TERRITOIRES



Jacques J.-P. MARTIN
Président du SIPPEREC

QUELS PROJETS ET ACTIONS DU SIPPEREC ONT MARQUÉ 2018 ?

Ce sont d'abord les actions et les projets des collectivités au service desquelles nous proposons des solutions pour répondre aux défis énergétiques et numériques de leur territoire. En voici quelques illustrations.

En matière de géothermie d'abord : après quatre réseaux en gestion, **le SIPPEREC a engagé le projet d'un 5^e réseau de chaleur géothermique** sur le territoire de Bobigny-Drancy, qui expérimentera une exploitation au Trias (nappe à plus de 2 000 mètres de profondeur). Il s'agit d'une première en Europe, illustrant l'appétence du Syndicat pour l'innovation.

Notre volonté est de proposer des solutions nouvelles et concrètes pour renforcer la part des énergies renouvelables, conformément aux engagements pris dans le cadre de la stratégie régionale du climat et de l'énergie de la Région Île-de-France, qui a l'ambition d'augmenter la part des énergies renouvelables de 11 à 40 % d'ici 2030.

C'est cet objectif de développement des énergies renouvelables qui a guidé, aussi, l'étude que nous sommes en train de finaliser avec nos partenaires (la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'ADEME), en faveur du développement de la filière hydrogène. Le SIPPEREC se mobilise pour pouvoir produire un hydrogène exclusivement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération. Ainsi, nous



“ Le SIPPEREC est un instrument opérationnel au service des politiques publiques des collectivités, dans des domaines et sur des projets où il est impossible de faire seul. ”



travaillons à la construction de la plus importante station de production d'hydrogène « vert » en Île-de-France, sur le site de l'incinérateur de Créteil. Ce projet a été présélectionné par l'ADEME dans le cadre d'un appel à projets national.

Notre action publique au service du quotidien des Franciliens, nous y travaillons également sur les enjeux de développement et de performance des réseaux numériques.

Le SIPPEREC donne les moyens aux collectivités d'accompagner le développement des usages numériques, de veiller à un accès équitable au très haut débit et de s'inscrire dans une dynamique de territoire intelligent, de manière coordonnée, évolutive

et en maîtrisant les coûts. Ainsi, à titre d'illustration, nous assurons la passation de marchés pour le compte de nos collectivités adhérentes, pour plus de 50 000 lignes de téléphones mobiles. Nos réseaux numériques (fibre et câble) permettent de desservir un tiers de la population francilienne.

À CÔTÉ DE CES PROJETS AU LONG COURS, L'ANNÉE A-T-ELLE ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE ACTUALITÉ PARTICULIÈRE ?

Notre démarche d'accompagnement des territoires et la volonté d'être au plus près de leurs besoins ont guidé notre choix, en 2018, de **créer une centrale d'achats, SIPP'n'CO**, qui est déjà un outil de référence, devenu indispensable pour plusieurs centaines de collectivités d'Île-de-France (plus de 300 à l'été 2019).

Autre exemple, et pas des moindres dans l'exercice de la compétence historique du SIPPEREC d'autorité concédante de la distribution et de la fourniture d'électricité : avec la promulgation, le 24 novembre 2018, de la loi ELAN, et grâce à l'action menée par le SIPPEREC dans le cadre du Pôle Énergie d'Île-de-France, **nous avons durablement réglé le sujet de la propriété et de la responsabilité de la rénovation des colonnes montantes électriques**. Ce nouveau cadre légal sur ces ouvrages, situés dans les parties communes des immeubles et qui permettent l'acheminement de l'électricité dans les logements, est une belle avancée.

EN QUOI LE SIPPEREC EST-IL UN ACTEUR FRANCILIEN DE 1^{ER} PLAN ?

Les exemples évoqués précédemment illustrent que nous sommes un acteur public intercommunal toujours plus complet, innovant et compétitif.

Le SIPPEREC est un instrument opérationnel au service des politiques publiques des collectivités, dans des domaines et sur des projets où il est impossible de faire seul. Nous avons été précurseurs de la coopération métropolitaine pour faire profiter les collectivités locales franciliennes de la mutualisation de moyens et d'expertises. Et je ne doute pas que l'importance des services publics urbains d'Île-de-France, tels que le SIPPEREC, seront reconnus comme des outils opérationnels d'avenir pour, à la fois, porter des projets innovants et réussir à optimiser les ressources des collectivités, deux préoccupations métropolitaines fortes.

115

adhérents
au SIPPEREC,
dont :

84

adhérents
à la compétence électricité

80

adhérents à la compétence
énergies renouvelables

91

adhérents à la compétence
réseaux numériques



Accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets énergétiques et numériques

Les énergies et le numérique sont des secteurs ouverts à la concurrence dans lesquels il est essentiel de garantir une mission de service public. Les collectivités territoriales ont un rôle important à y jouer pour garantir un service public local de qualité, ouvert à tous, dans un souci d'aménagement du territoire et de développement durable. Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité, le SIPPEREC développe de nouvelles compétences (énergies renouvelables, réseaux numériques, services connectés) pour aider les collectivités à relever les défis des transitions énergétique et numérique.

SOMMAIRE

› 8

Le SIPPEREC en résumé

› 10

Une année au service
de projets innovants

› 12

Le fonctionnement
du Syndicat



LE SIPPEREC



Le SIPPEREC en résumé

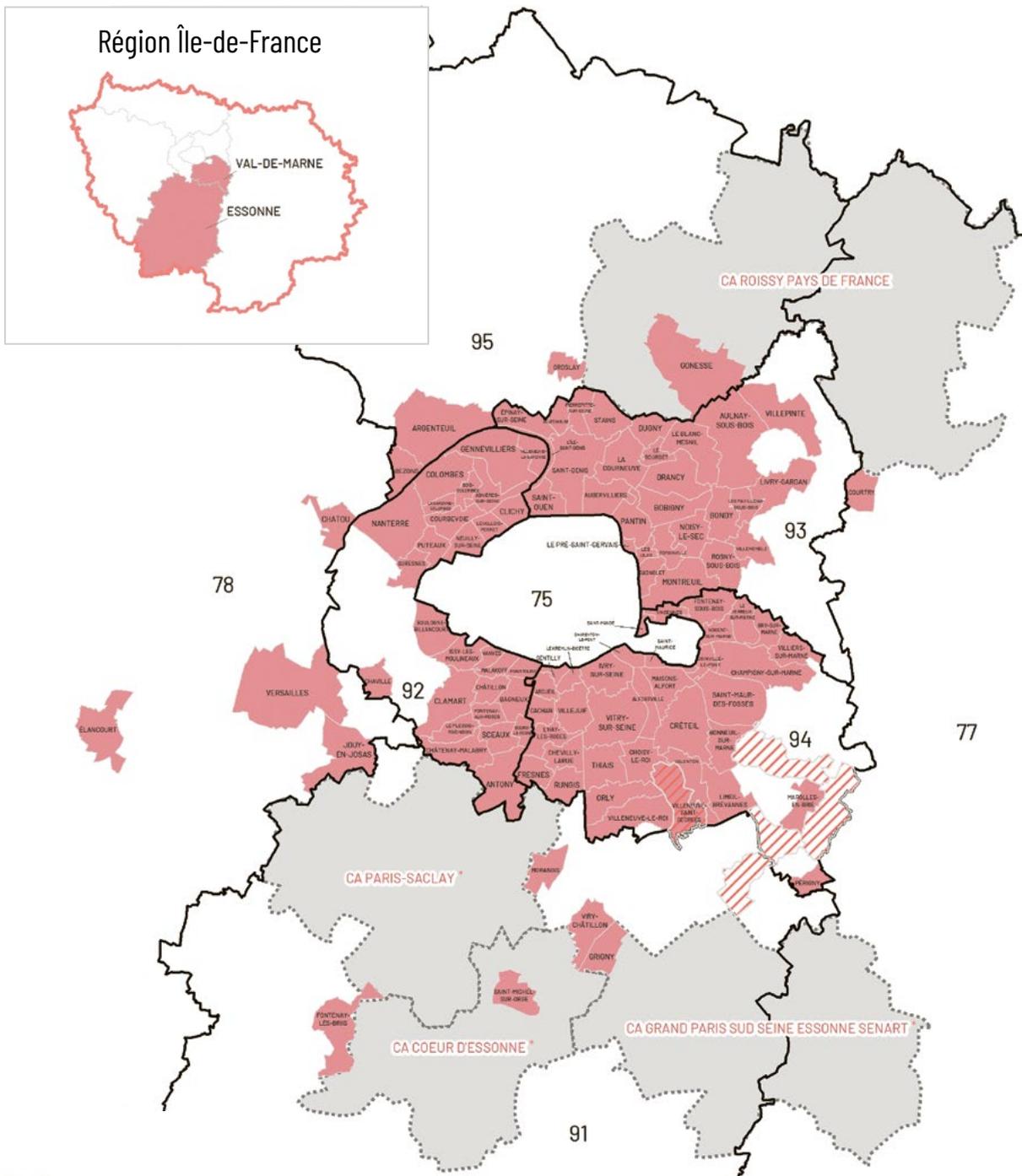
Le SIPPEREC voit le jour à l'aube de l'électrification. Les élus de 70 communes de l'ancien département de la Seine décident de se réunir pour répondre ensemble aux défis soulevés par la gestion et le développement des réseaux électriques. Guidé intrinsèquement par le principe de mutualisation, son champ d'action poursuit son ouverture vers les énergies renouvelables, les réseaux et services numériques.

Le SIPPEREC regroupe – toutes compétences confondues (électricité, développement des énergies renouvelables et réseaux de communication)– 115 collectivités réparties sur l'ensemble de l'Île-de-France.

C'est à la fois l'un des acteurs historiques de la Métropole du Grand Paris et l'un des acteurs d'avenir pour relever les défis auxquels l'Île-de-France doit faire face, à savoir :

- **une distribution de l'électricité de qualité**, le SIPPEREC étant l'acteur public qui, pour le compte des collectivités et donc des usagers, contrôle la qualité de distribution de l'électricité et le niveau des investissements sur le réseau ;
- **le renforcement de la production d'énergies renouvelables**, le SIPPEREC étant devenu en quelques années le premier producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France avec 91 centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics et 4 opérations de géothermie profonde ;
- **la concrétisation du schéma métropolitain d'aménagement numérique**, le SIPPEREC étant le premier acteur en Île-de-France à exercer la compétence des réseaux de communication électronique et à être aux côtés des territoires pour qu'ils disposent de réseaux publics très haut débit ;
- **la convergence des réseaux numériques et énergétiques au service de la « ville connectée »**, le SIPPEREC proposant des solutions pour le déploiement des « smart grids » et la valorisation des données ;
- **la maîtrise des ressources des collectivités locales**, le SIPPEREC mettant à disposition, via SIPP'n'CO, une offre d'achats mutualisés et des marchés « clés en main » en matière de transition énergétique, de services numériques et de mobilité propre.

Le SIPPEREC démontre au quotidien qu'il est un service public qui apporte des solutions concrètes et innovantes pour favoriser un aménagement équilibré du territoire francilien.



■ Communes et Départements adhérents

⋯ EPCI adhérentes

▨ SUDELEG (Syndicat des communes du Sud-Est parisien pour l'électricité et le gaz)

*EPCI adhérents pour les territoires des anciennes communautés d'agglomération (CA)

- Paris-Saclay : territoire d'Europe Essonne

- Cœur d'Essonne : territoire du Val d'Orge

- Grand Paris Sud Seine-Essonne-Senart : territoire des lacs de l'Essonne

115 ADHÉRENTS
AU SIPPAREC

Une année au service de projets innovants

Le Syndicat de communes du Sud-Est parisien pour l'électricité et le gaz, **SUD'ELEG**, qui est composé de cinq communes (Brunoy, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes et Villeneuve-Saint-Georges), **a adhéré au SIPPEREC au titre de la compétence électricité.**



Pour accélérer l'enfouissement des réseaux de télécommunication, **le SIPPEREC signe une convention avec Orange.**

Le SIPPEREC est aux côtés de l'ADEME et de la Ville de Paris pour étudier la **mobilité zéro CO₂ grâce à l'hydrogène vert.**



Soutien d'une proposition de loi en faveur **de l'encadrement du déploiement du THD (Très haut débit)** auprès des opérateurs.



560

véhicules électriques et 300 bornes de recharge ont été acquis via le SIPPEREC qui, parallèlement, proposera à ses adhérents un service de déploiement de bornes de recharge électrique sur l'espace public.

Prise de position pour une révision du cadre législatif et réglementaire de fixation des tarifs de l'électricité.



SIPP'n'CO

Un nouvel outil d'achat mutualisé du SIPPEREC qui propose 8 bouquets de services et auquel **300 acteurs publics ont déjà adhéré.**



Avec l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du RGPD (Règlement général de la protection des données), le SIPPAREC renforce son offre de services pour accompagner les collectivités dans leur protection des données.



91

centrales photovoltaïques en exploitation, dont celle de 600 m² sur la toiture d'un nouvel équipement sportif à Nogent-sur-Marne.

Après l'inauguration en juin 2018, à Grigny-Viry, du 4^e réseau de géothermie profonde, un nouveau projet en faveur de cette énergie durable et économique est engagé pour couvrir l'équivalent de 20 000 logements sur le territoire de Bobigny-Drancy.

La loi ELAN du 25 novembre 2018 stipule, conformément à la position tenue par le SIPPAREC, que les colonnes montantes électriques sont intégrées au réseau public, et donc Enedis doit désormais en assurer l'entretien et la rénovation.

Le SIPPAREC aux côtés des collectivités pour les aider à faire connaître le dispositif du chèque énergie qui rencontre en 2018 sa première année pleine de déploiement.

30

millions € consacrés annuellement aux travaux d'enfouissement.



Signature, le 3 juillet 2018, avec la Région Île-de-France de la stratégie régionale du climat et de l'énergie qui engage le SIPPAREC à être partenaire privilégié pour atteindre les objectifs de transition énergétique fixés sur le territoire, comme augmenter la part des énergies renouvelables de 11 à 40 % d'ici 2030.

Le fonctionnement du Syndicat

SES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières du Syndicat se sont élevées en 2018 à 176 millions €.

Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le SIPPEREC, avant de les reverser à ses adhérents, en particulier :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- les redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication très haut débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie ;
- la valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le SIPPEREC perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent :

- via les frais de contrôle, de financer ses frais internes ;
- grâce au contrat « historique » d'électricité, de verser à ses 82 communes adhérentes des participations (pour les travaux de rénovation de l'éclairage public, de rénovation thermique des bâtiments communaux ou d'électrification des parcs de véhicules communaux), de prendre entièrement à sa charge l'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension (et pour les communes qui le souhaitent et apportent les financements complémentaires,

l'enfouissement coordonné d'autres réseaux : télécoms, éclairage public, vidéoprotection, etc.), et aussi d'aider financièrement les CCAS* dans la lutte contre la précarité énergétique ;

- pour les réseaux de chaleur à base de géothermie, de verser des aides financières aux CCAS des communes concernées pour l'aide au paiement des factures de chauffage.

Enfin, les cotisations des adhérents aux services d'achat du SIPPEREC permettent de financer la passation de plusieurs centaines de marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

SA GOUVERNANCE

Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les membres adhérents. Les membres de ce Comité, qui se réunissent une fois par semestre, ont élu un Bureau qui, lui, se réunit une fois par mois.

Par ailleurs, le Comité syndical forme, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions : celles qui, de par la loi, ont pouvoir de décision (ex. : commission d'appel d'offres) et celles qui constituent des instances de travail chargées d'étudier et de préparer les décisions.

À NOTER

Le rapport d'orientation budgétaire du Syndicat, disponible sur le site du SIPPEREC, rend compte dans le détail de l'origine de ces ressources et de leur affectation.

GLOSSAIRE

* **CCAS** : Centre communal d'action sociale.

* **CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux.



LA VOIX DES USAGERS VIA LA CCSPL*

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la Commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers, afin de renforcer la qualité du service public assuré par les délégataires. Elle est réunie une fois par an pour le bilan des délégations et est consultée pour avis avant tout projet de délégation de service public.

Participent à la CCSPL, les associations : UFC-Que choisir Île-de-France, Familles de France, CLCV Île-de-France, INDECOSA 92.

84

adhérents
à la compétence
électricité

CONCESSION DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ

16 048 km

de réseaux électriques

1 841 168

foyers raccordés

CONCESSION DE FOURNITURE
D'ÉLECTRICITÉ

1 328 538

clients

4,98 TWh

consommés



ÉNERGIES

Être garant d'une distribution et d'une fourniture d'électricité de qualité

Depuis la loi de 1906 qui a créé le régime des concessions, la distribution publique d'électricité est placée sous la responsabilité des collectivités locales. Les communes se sont progressivement regroupées en Syndicats intercommunaux, comme le SIPPAREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients au tarif réglementé sont deux services publics locaux, respectivement concédés à Enedis et EDF.

SOMMAIRE

- › **16**
L'actualité de l'électricité
- › **20**
La mission du SIPPAREC : contrôler la distribution et la fourniture d'électricité
- › **22**
La distribution d'électricité
- › **24**
La concession du SIPPAREC en chiffres
- › **26**
La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu essentiel
- › **30**
L'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie
- › **34**
L'enfouissement des réseaux, mode d'emploi
- › **36**
Colonnes montantes : leur entretien revient à Enedis
- › **38**
La fourniture d'électricité
- › **42**
La lutte contre la précarité énergétique
- › **44**
Des services pour accompagner les collectivités



ÉLECTRICITÉ



L'actualité de l'électricité

En 2018, EDF évolue dans un contexte de marché plus favorable, toujours soutenue par la rentabilité de sa filiale Enedis. Mais elle continue de perdre des clients en France à un rythme rapide et conserve un endettement lourd. La concurrence se développe rapidement et la digitalisation du secteur bouleverse le marché. Le monde de l'électricité est en pleine mutation et les collectivités ont un rôle important à jouer pour garantir un service public de qualité.

HAUSSE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

Le Gouvernement a annoncé une hausse de 5,9 % des tarifs réglementés de vente d'électricité, à compter du 1^{er} juin 2019 pour les 25 millions de clients résidentiels et professionnels d'EDF. Cette hausse fait suite à une proposition d'augmentation tarifaire de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 février 2019. Elle s'explique par l'évolution du dispositif d'accès à l'énergie nucléaire, l'ARENH, qui permet aux fournisseurs d'électricité alternatifs de se fournir en énergie produite par les centrales nucléaires d'EDF au tarif de 42 € le mégawattheure, dans la limite de 100 TWh par an, **soit environ un quart de l'énergie produite par le parc électronucléaire français.**

« Nous avons demandé au Président de la CRE de trouver une autre formule de fixation du prix de l'électricité à l'avantage des consommateurs et pour éviter les augmentations absurdes comme celle de 6 % au mois de juin 2019. »

Jacques J.-P. Martin,
Président du SIPPEREC

Le plafonnement de l'accès à l'ARENH conduit les fournisseurs alternatifs à s'approvisionner sur le marché de gros de l'électricité, entraînant une hausse des prix. Le paradoxe est donc qu'en situation de prix de gros élevés, plus la concurrence est développée, plus les prix de l'électricité augmentent. L'objectif d'accès de tous les consommateurs à une électricité à bas coût est mis à mal par **le plafonnement de l'ARENH, qui explique à lui seul une hausse de 4,6 % du tarif réglementé de vente (sur une hausse globale de 5,9 %).**

À ceci s'ajoute le principe de contestabilité des tarifs réglementés de vente qui fait que la CRE est contrainte de restreindre également l'accès d'EDF à l'ARENH et de faire comme si EDF se fournissait sur le marché de gros, dont les prix sont actuellement élevés.

Le SIPPEREC a publié un communiqué de presse en février dernier, appelant les pouvoirs publics à relever le plafond de l'ARENH. Cette proposition a été suivie dans l'actuel projet de loi relatif à l'énergie et au climat qui prévoit un ajustement du plafond en fonction du portefeuille de clients du fournisseur d'électricité.



LES RÉSULTATS FINANCIERS D'EDF...

EDF, dont le premier actionnaire est l'État, a publié un résultat bénéficiaire pour l'année 2018 de 1,2 milliard €, en repli de 63 %. L'année 2017 avait été marquée en effet par une forte plus-value de cession de 50 % de RTE. Dans la continuité de 2017, l'entreprise a perdu plus de 1 million de clients particuliers en France. Elle conserve toutefois une part de marché résidentielle de l'ordre de 85 %, essentiellement en tarif réglementé.

Les comptes du groupe ont profité de trois facteurs l'an dernier :

- **une production nucléaire en hausse** (+3,7 %) par rapport à celle de l'année 2017, qui avait été affectée par de nombreux arrêts de centrales ;
- **le rebond des prix de marché** (en hausse de plus de 10 % en France) ;
- **la poursuite du plan d'économie** (-1 milliard € depuis 2015).

La dette nette a peu varié en 2018 et se stabilise à 33,4 milliards €. Elle reste lourde eu égard aux moyens de remboursement déagés et à la volatilité de ceux-ci.

... ET CEUX D'ENEDIS

En 2018, Enedis a dégagé un bénéfice net courant de 852 millions €, en hausse de 7,7 %. Ce bénéfice procure 35 % du résultat net courant du groupe EDF. Il rémunère les fonds propres de l'actionnaire EDF (de l'ordre de 4 milliards €) à un taux de près de 20 % dans la continuité des années antérieures.

En 2018, Enedis a investi 4 milliards €, contre 3,8 en 2017. La hausse est entièrement imputable à LINKY (0,8 milliard €), les investissements courants s'avérant quant à eux stables. **On note que les investissements de renouvellement et de modernisation sont inférieurs de 6 % à la trajectoire que la Commission de régulation de l'énergie avait arrêtée.**

Enedis, pour la première fois de son existence, a recouru à la dette, pour un montant de 500 millions €.

Elle l'a fait auprès de sa maison mère EDF, à qui elle versait par ailleurs un dividende de 513 millions € et auprès de laquelle elle déposait 1 742 millions € (sans percevoir de rémunération).

DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY

Enedis a commencé le déploiement des compteurs LINKY, avec pour objectif d'en poser dans 90 % des foyers français d'ici 2021, soit 35 millions d'unités. Le coût de cette vaste opération est estimé par Enedis à 5,5 milliards €, financé par le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE*). Le compteur LINKY fait partie intégrante du réseau public de distribution d'électricité et appartient à ce titre aux communes ou aux autorités concédantes qui les représentent.

Intégré à son rapport annuel publié le 6 février 2018, la Cour des comptes a consacré un chapitre au déploiement des compteurs communicants LINKY. L'institution est très critique sur le projet, en pointant notamment un déficit d'informations et un coût trop élevé pour le consommateur pour une contribution trop limitée à la maîtrise de la consommation et à la gestion du réseau.

Sur le déploiement du compteur d'électricité communicant, le Comité syndical du SIPPEREC a formulé, depuis juin 2017, un vœu portant sur quatre points particuliers :

- **l'accompagnement** lors de l'installation et l'absence d'action coercitive en cas de refus de l'installation du compteur LINKY par un particulier ;
- **la généralisation** de l'affichage déporté ;
- **l'accès** des autorités concédantes à l'ensemble des données issues du compteur LINKY ;
- **le maintien** de la lisibilité tarifaire.

GLOSSAIRE

***TURPE** (Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) est le tarif payé par tous les utilisateurs de réseaux publics de transport et de distribution, et vise à couvrir les coûts du distributeur. Ce tarif reflète ainsi les coûts engagés par les gestionnaires des réseaux et inclut une rémunération de leurs investissements.

LOI ELAN : L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES COLONNES MONTANTES ÉLECTRIQUES DÉSORMAIS À LA CHARGE D'ENEDIS

La loi du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), a tranché le débat sur la propriété des colonnes montantes en décidant, conformément aux préconisations des autorités organisatrices de la distribution d'énergie comme le SIPPEREC, un transfert automatique d'ici 2 ans de ces ouvrages dans le réseau public de distribution. Leur entretien et leur rénovation ne relèvent donc plus des propriétaires d'immeubles mais du concessionnaire Enedis. **Avec ce nouveau cadre légal, les propriétaires d'habitat collectif et les copropriétaires peuvent délibérer dès à présent pour demander l'incorporation de leurs colonnes montantes à Enedis, qui ne pourra pas refuser ce transfert et devra par conséquent en assurer l'entretien et la rénovation.**

Le SIPPEREC invite les propriétaires d'immeubles à ne pas attendre l'intégration de plein droit des colonnes montantes dans le réseau public de distribution, qui interviendra le 24 novembre 2020 et à notifier d'ores et déjà à Enedis l'acceptation par la copropriété ou l'office du transfert immédiat de la propriété de ces ouvrages au réseau public par la voie d'une délibération adoptée par l'assemblée délibérante.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE GRÂCE AU CHÈQUE ÉNERGIE

Depuis janvier 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs de première nécessité (TPN) pour l'électricité et les tarifs spéciaux de solidarité (TSS) pour le gaz naturel. En 2018, on observe que seulement deux tiers des bénéficiaires ont adressé le chèque à un de leurs fournisseurs d'énergie, tandis que l'attestation permettant de disposer des protections associées reste très peu utilisée. Suite à la crise dite des « gilets jaunes », **le Gouvernement a élargi le dispositif à environ 2,2 millions de bénéficiaires supplémentaires (avec un plafond de ressources relevé à 10 700 € pour un couple) et le montant moyen du chèque énergie a été revalorisé, passant de 150 € en 2018 à 200 € en 2019 (cf. arrêté du 26 décembre 2018).** Sur ce sujet, le SIPPEREC s'est mobilisé pour faire connaître ce nouveau dispositif auprès de ses communes adhérentes et centres communaux d'action sociale (CCAS), en organisant une matinée d'information, en partenariat avec la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) rattachée au ministère de la Transition écologique et solidaire et EDF, et en mettant à

disposition des affiches et une vidéo pédagogique. Le Syndicat a également relayé cette information auprès des usagers, avant la fin de la trêve hivernale, par un communiqué de presse. Par ailleurs, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution et de la fourniture d'électricité, le SIPPEREC a adressé un courrier aux concessionnaires en leur demandant de faire preuve de la plus grande vigilance concernant les coupures et les réductions de puissance auprès des usagers.

Ayez le réflexe chèque-énergie !

UNE AIDE FINANCIÈRE POUR PAYER VOS FACTURES D'ÉNERGIE

UNE PROTECTION CONTRE LES COUPURES ET LES RÉDUCTIONS DE PUISSANCE ÉNERGÉTIQUE

ATTRIBUÉ SOUS CONDITION DE RESSOURCES

VOUS Y AVEZ PEUT-ÊTRE DROIT RENSEIGNEZ-VOUS ICI

Pour plus d'informations : www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaires/eligibilite

SIPPEREC
Syndicat Intercommunal Parisien pour l'Électricité et le Gaz

sipperec.fr

SUD'ELEG ADHÈRE À LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Le Syndicat de communes du Sud-Est parisien pour l'électricité et le gaz, SUD'ELEG, qui est composé de cinq communes (Brunoy, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes et Villeneuve-Saint-Georges), a adhéré le 1^{er} janvier 2019 au SIPPEREC au titre de la compétence « électricité ». Sa convention de concession avec EDF va être transférée au SIPPEREC.

La mission du SIPPEREC : contrôler la distribution et la fourniture d'électricité

Autorité concédante, le SIPPEREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par Enedis et EDF. Le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension.

Le SIPPEREC :

- **participe** à l'investissement des collectivités en faveur de la transition énergétique, en subventionnant des travaux de maîtrise de l'énergie pour l'éclairage public, de rénovation énergétique dans les bâtiments, l'achat de bornes de recharge et de véhicules électriques ou hybrides ;
- **propose** différents services aux collectivités, en particulier pour maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments ;
- **gère et contrôle** la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) ;
- **aide** financièrement les Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leurs actions de lutte contre la précarité énergétique.

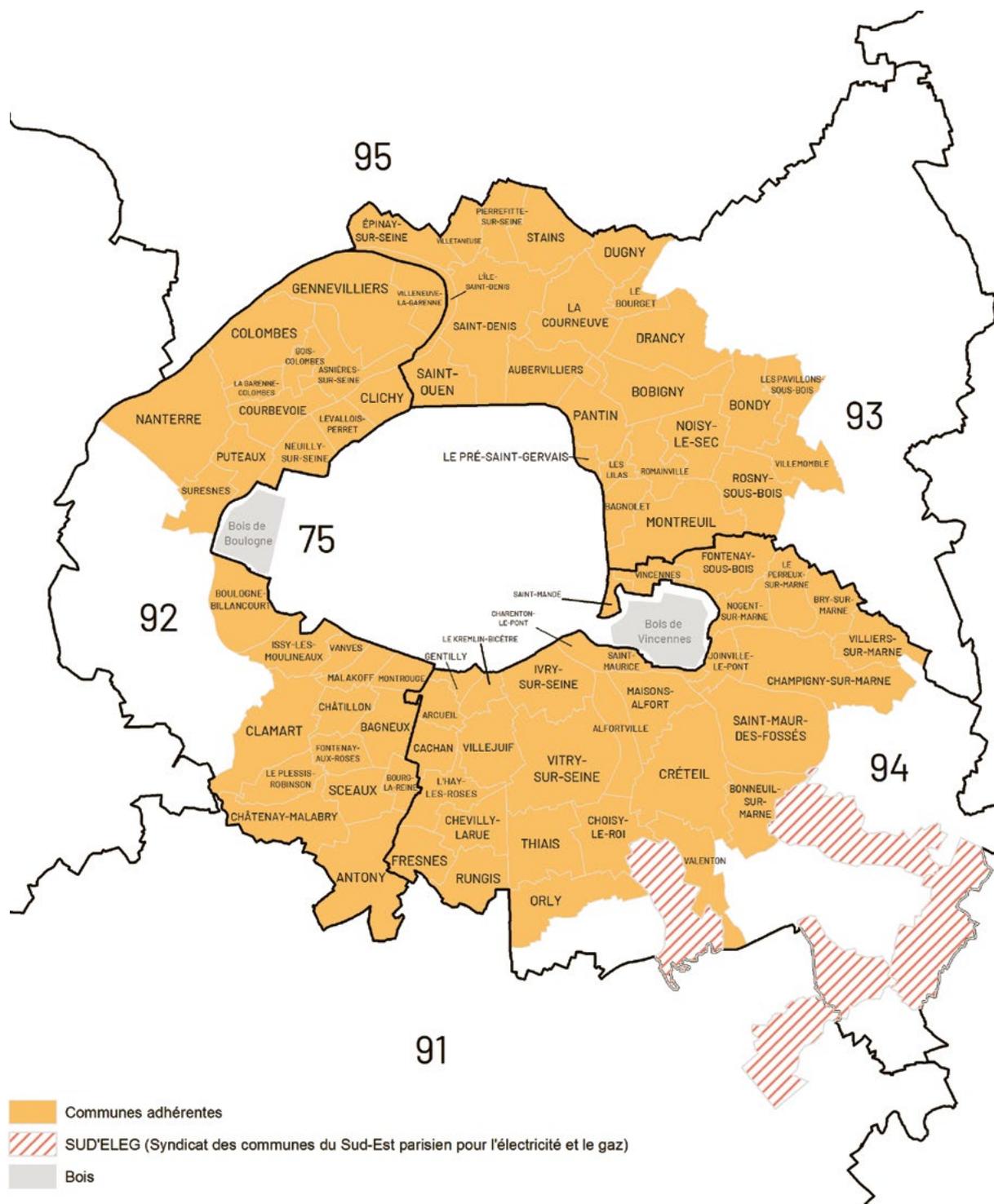
LA COMMISSION « CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »

COPRÉSIDIÉE PAR :

Christian FAUTRÉ, Premier Vice-président,
Maire de Champigny-sur-Marne
Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux

COMPOSÉE DE :

Michel ADAM, Délégué de Dugny
André DELUCHAT, Délégué de Chevilly-Larue
Jean-Jacques GRESSIER, Délégué de Joinville-le-Pont
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon
Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis
Rachid MAIZA, Délégué de La Courneuve
Patrick RATTER, Délégué de Valenton
Marc SUJOL, Délégué des Pavillons-sous-Bois
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne



84

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

dont Paris pour les bois de Boulogne et de Vincennes, et désormais SUD'ELEG, le Syndicat de communes du Sud-Est parisien pour l'électricité et le gaz, composé de cinq communes (Brunoy, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes et Villeneuve-Saint-Georges) représentant les intérêts de

1 841 168 FOYERS RACCORDÉS.

La distribution d'électricité

Le réseau de distribution est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à basse et moyenne tensions qui intègrent les compteurs, propriété du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée aux gestionnaires du réseau de distribution.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

L'électricité est un bien essentiel dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une solide connaissance des éléments techniques et financiers des concessions est indispensable au bon fonctionnement du service public local de distribution. Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'Enedis et de la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV).

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

Enedis et la CEV assurent le développement, le renouvellement et l'entretien du réseau pour la desserte des particuliers, entreprises et administrations. Ils rendent compte de leur activité de service public au SIPPEREC, au cours de réunions mensuelles, dans le compte rendu annuel d'activité ou lors de contrôles diligents par le Syndicat.



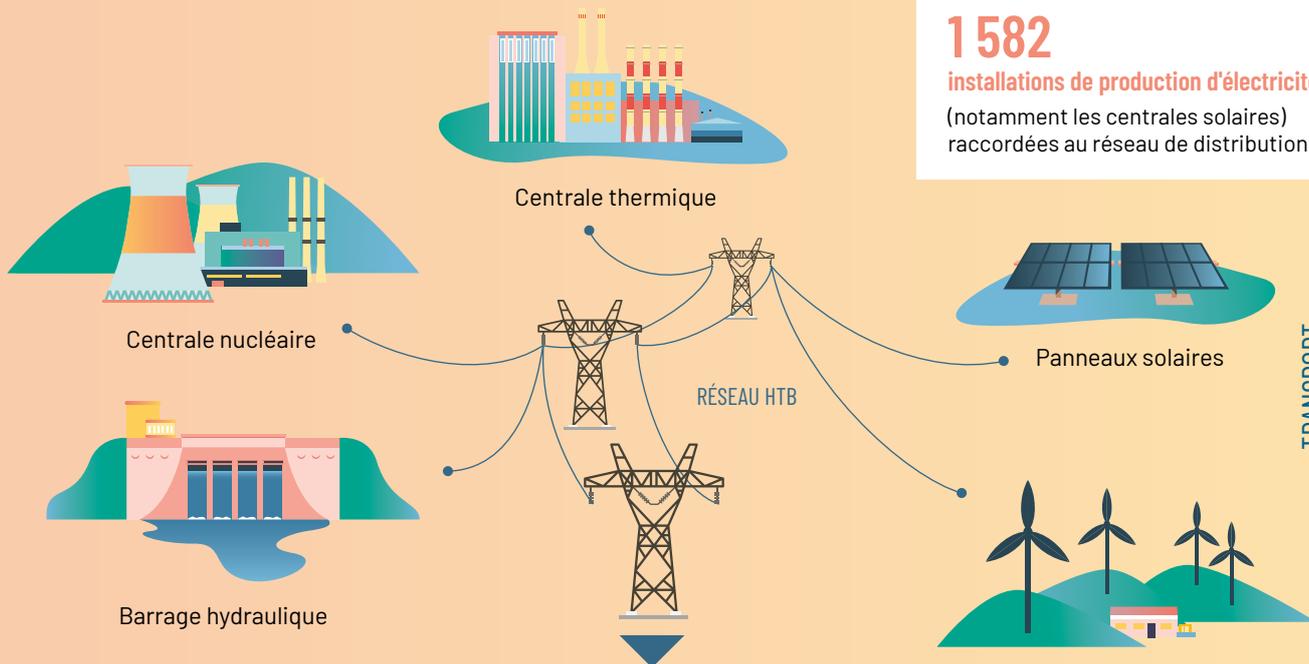
Intervention sur le réseau électrique aérien de Vitry.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

1 582

installations de production d'électricité
(notamment les centrales solaires)
raccordées au réseau de distribution

TRANSPORT
assuré par RTE



34
postes sources



Poste source

7 067 km
de réseaux
moyenne tension (HTA)



Clients HTA :
usines, transports collectifs,
bâtiments de services...

RESEAU SOUTERRAIN HTA



Poste de transformation HTA > BT
et de production locale

9 632
postes
de distribution publique
(transformation HTA-BT)

8 981 km
de réseaux
basse tension (BT)

RESEAU SOUTERRAIN
BT (91,3 %)



RESEAU AÉRIEN BT
(8,3 %)

DISTRIBUTION
assurée par Enedis sous le contrôle du SIPPPEC



Clients BT (basse tension) :
particuliers, entreprises
et bâtiments publics



La concession du SIPPEREC en chiffres

Concession la plus importante de France par le nombre de clients. Elle représente :

4,3 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES D'ENEDIS

5 % DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF RÉGLEMENTÉ EN FRANCE

1 841 168 FOYERS RACCORDÉS

soit une population desservie de
5 790 473 HABITANTS

Il reste encore

704 km DE RÉSEAUX BASSE TENSION EN AÉRIEN

selon les données fournies par Enedis

16 573 GWh ACHEMINÉS (+ 0,6 %)

1 582 INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES DONT :

1 554 sites en photovoltaïque, pour une puissance de **131,3 MÉGAWATTS**

28 sites en biogaz, biomasse ou cogénération pour une puissance de **117,8 MÉGAWATTS**

9 632

postes de transformation HTA-BT

34

postes sources

54,5 minutes

durée moyenne de coupure (critère B)

soit **+ 75 %** par rapport à 2017

16 048 km DE RÉSEAUX DONT :

8 981 km de réseaux basse tension (BT)

7 067 km de réseaux moyenne tension HTA (100 % souterrains)

164 millions €

d'investissements sur le réseau par Enedis

626 millions €

de recettes d'acheminement (+ 0,4 %)

LA CONCESSION COOPÉRATIVE DE VILLIERS-SUR-MARNE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Villiers-sur-Marne adhère au SIPPPEC pour la compétence électricité. Cette ville a deux concessionnaires : Enedis pour le réseau HTA et une partie du réseau basse tension, la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV) pour la majeure partie du réseau basse tension.

12 222 usagers raccordés

73 GWh acheminés

29 installations de production raccordées (particuliers, producteurs de solaire photovoltaïque)

87,5 km de réseaux basse tension (BT)

Il reste **19 km** de réseaux basse tension en aérien, selon les données fournies par la CEV

72 postes de transformation HTA-BT

18,26 minutes durée moyenne de coupure (critère B)

538 000 € d'investissements

4 397 000 € de recettes d'acheminement

LA CONCESSION ENEDIS DE VILLIERS-SUR-MARNE

1 969 usagers raccordés

89 GWh acheminés (+3,4 %)

1 installation de production raccordée

9 km de réseaux basse tension (BT)

41 km de réseaux moyenne tension (HTA)

16 postes de transformation HTA-BT

13,1 minutes durée moyenne de coupure (critère B)

763 000 € d'investissements

2 068 000 € de recettes d'acheminement (+3 %)

LA CONCESSION SUD'ELEG

46 056 usagers raccordés (+0,4 %)

411,5 GWh acheminés (+0,4 %)

176 installations de production raccordées

252 km de réseaux moyenne tension (HTA)

453 km de réseaux basse tension (BT)

1 poste source

291 postes de transformation HTA-BT

103,6 minutes durée moyenne de coupure (critère B) +207 % par rapport à 2017

3 051 000 € d'investissements

15 727 000 € de recettes d'acheminement (+4,1 %)

La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu essentiel

Un des principaux indicateurs de la qualité de la distribution d'électricité est le temps de coupure moyen annuel par abonné, appelé « critère B ». La fiabilité du critère B est cruciale pour la vérification des engagements contractuels du concessionnaire. Les coupures résultent en partie d'incidents et de travaux conduits par Enedis. Dans la plupart des cas, les incidents affectent des câbles souterrains d'ancienne technologie (papier imprégné...). Le renouvellement de ces réseaux constitue un objectif prioritaire du schéma directeur d'investissement conclu entre le SIPPEREC et Enedis, dans le cadre de l'avenant au contrat de concession d'avril 2016.

UNE FORTE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ EN 2018

Sur la concession du SIPPEREC, on note une très forte dégradation du niveau de continuité de la desserte. Le temps de coupure moyen s'établissait en 2018 à 54,5 minutes, en augmentation de 23 minutes (+ 75 %) par rapport à l'année précédente (31,2 minutes).

Ce niveau n'a été dépassé qu'en 2013 avec l'incident du poste source de Levallois. Au début des années 2000, il était de l'ordre de 20 minutes et a connu, depuis, une progression tendancielle constante.

Toutefois, si l'incident sur le poste Harcourt, qui a impacté la gare Montparnasse fin juillet 2018, explique 10 minutes de hausse du critère B, la dégradation sur

l'ensemble du réseau de distribution est également sensible. Celle-ci est due notamment à divers incidents sur le réseau RTE (+ 3,8 minutes), dans des postes sources (+ 2,6 minutes), sur le réseau moyenne tension HTA (+ 4 minutes) et sur le réseau basse tension (+ 4,8 minutes).

Cette dégradation n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. 4 zones ont été particulièrement touchées par la dégradation du critère B (voir carte ci-après).

71 067

usagers ont subi plus de **5 HEURES DE COUPURES CONSÉCUTIVES** (contre 25 949 en 2017)

1 144

usagers ont été affectés par plus de **6 COUPURES LONGUES** (supérieures à 3 minutes), toutes causes confondues (contre 218 en 2017)

Évolution de la durée moyenne de coupure des clients de la concession du SIPPEREC (en minutes)

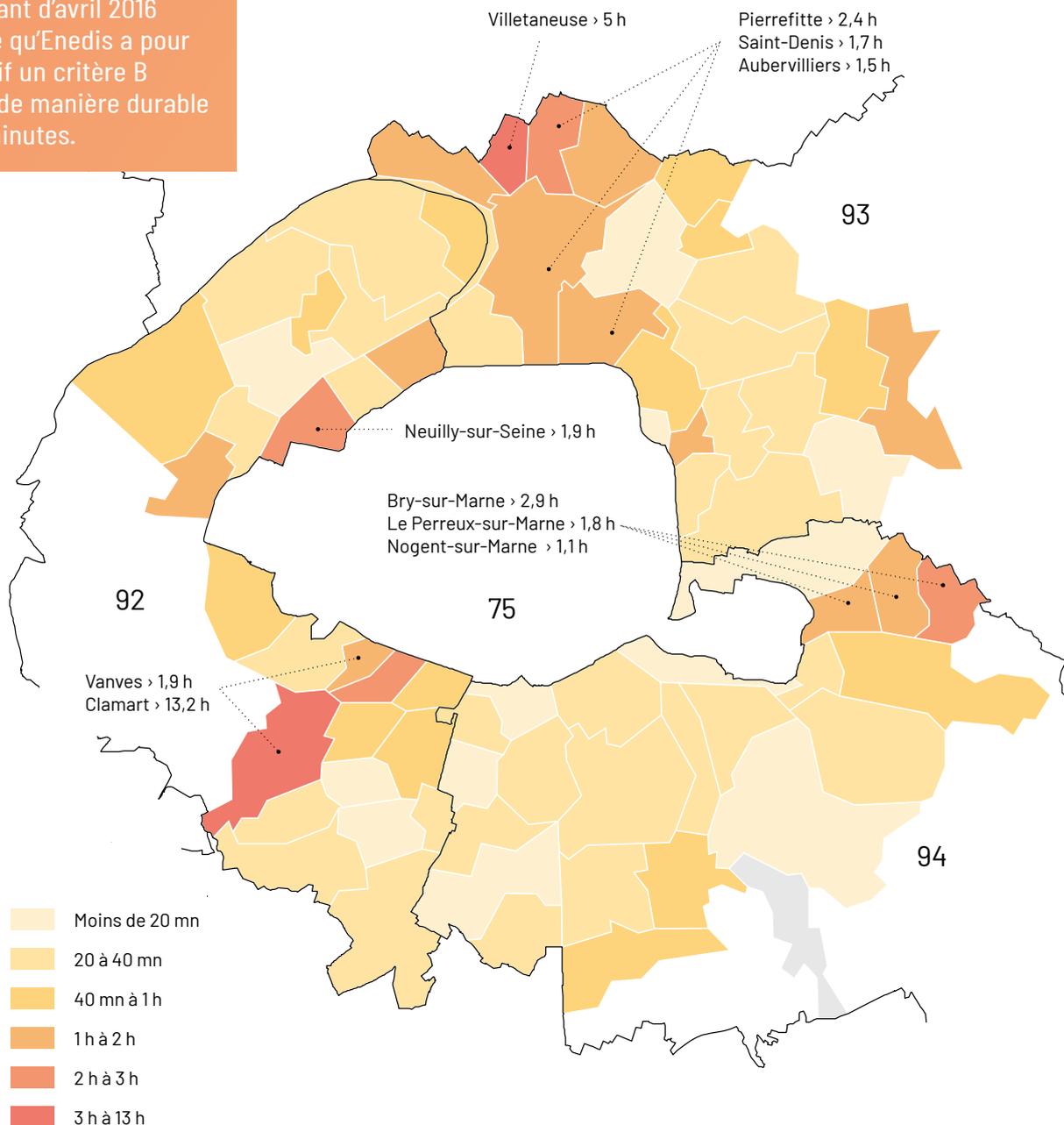


LA NÉCESSITÉ D'INVESTIR SUR LE RÉSEAU

Constatant une forte récurrence des incidents dans les postes sources desservant la concession en 2018, le SIPPEREC a engagé, le 6 mars 2019, un contrôle sur l'état de ces ouvrages. Cette dégradation rappelle l'importance de la négociation de la deuxième programmation pluriannuelle des investissements (2020-2023) avec Enedis, qui doit être achevée fin octobre 2019.

* À SAVOIR

L'avenant d'avril 2016 stipule qu'Enedis a pour objectif un critère B établi de manière durable à 25 minutes.



TEMPS DE COUPURE MOYEN (CRITÈRE B) EN 2018

Concession SIPPEREC
de 84 collectivités

54,5 MINUTES

Concession d'électricité
de Villiers-sur-Marne

13,1 MINUTES

Concession SUD'ELEG
de 5 communes

103,6 MINUTES

UNE CONCESSION DYNAMIQUE, DES INVESTISSEMENTS EN PROGRESSION

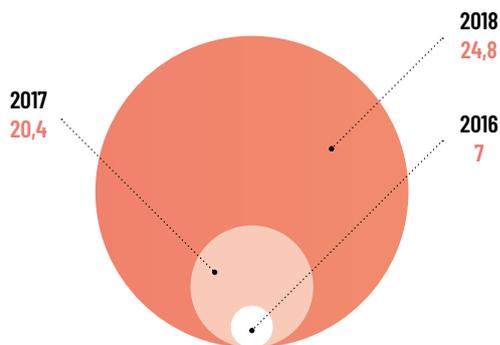
En 2018, Enedis a investi 164 millions € sur la concession du SIPPEREC, principalement dans l'amélioration du patrimoine (69 millions €), les raccordements (37 millions €) et le déploiement de LINKY (25 millions €). Ce sont 20 millions € de plus qu'en 2017, année qui avait été marquée par une nette baisse des investissements hors LINKY.

Les dépenses consacrées à la performance du réseau représentent 42 % du volume total des investissements. Une part importante de ces dépenses concerne les postes sources afin de répondre à l'augmentation des puissances appelées et améliorer la qualité et la sécurité de la desserte. Il est à noter que le déploiement de LINKY représente une part significative des dépenses (15 %).

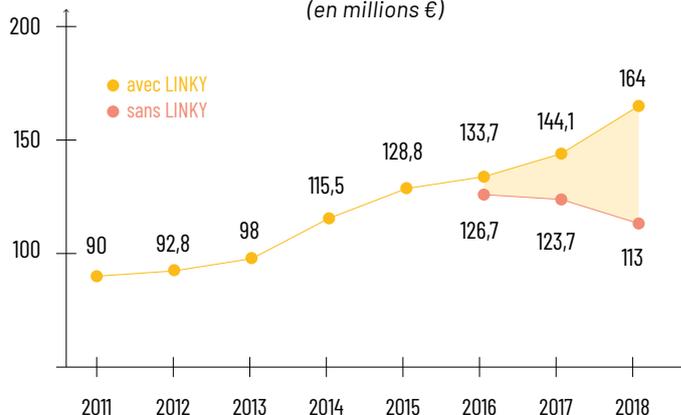
Le réseau est amorti à 45,9 % : il a donc atteint, en moyenne, presque la moitié de sa durée de vie. La stabilité de ce taux depuis six ans tient essentiellement au remplacement accéléré des compteurs LINKY et aux efforts d'enfouissement portés par le fonds de partenariat. On note toutefois un vieillissement constant du réseau moyenne tension (HTA) et des postes qui affichent une rapide dérive de leur taux d'amortissement. Par ailleurs, **près d'un tiers du linéaire du réseau sur le territoire du SIPPEREC a été complètement amorti fin 2017, c'est-à-dire qu'il a dépassé sa durée prévisionnelle d'utilisation.** Pourtant, Enedis a déjà perçu 821 millions € fin 2018 via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE*), en vue d'assurer le renouvellement du réseau (provisions pour renouvellements...).

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ENGAGÉS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LINKY

Évolution des investissements engagés dans le déploiement de LINKY (en millions €)



Évolution des investissements
(en millions €)



En 2018, Enedis a perçu 626 millions € de recettes d'acheminement sur la concession du SIPPEREC, auxquelles s'ajoutent notamment les contributions aux raccordements (15 millions €) et les prestations non couvertes par le TURPE* (10 millions €). Son chiffre d'affaires global s'établit à 666 millions €.

Les autres produits (reprises sur amortissement et provisions, production stockée...) s'élèvent à 119 millions €. À 648 millions €, les charges du distributeur s'inscrivent en forte hausse (606 millions € en 2017). Toutefois, leur mode d'affectation à la concession (pour 85 % l'application de clefs appliquées à des données régionales ou nationales) les rend peu significatives.

D'après les chiffres fournis par Enedis, le résultat d'exploitation de la concession s'est établi à 137 millions €, dont 82 millions € prélevés au titre de la contribution à la péréquation nationale.

* L'AVIS DU SIPPEREC

Le concessionnaire progresse dans la correcte affectation des immobilisations à la comptabilité de la concession. En revanche, les charges restent largement calculées avec des clefs de répartition (nombre d'utilisateurs...) qui aboutissent à les surestimer et donc à sous-estimer la rentabilité réelle.

LA VALORISATION DU RÉSEAU

La valeur brute comptable du réseau du SIPPAREC (valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production) est estimée à 2,259 milliards €. Les provisions pour renouvellement continuent à diminuer en 2018 : 327,5 millions € contre 332 millions € en 2017.

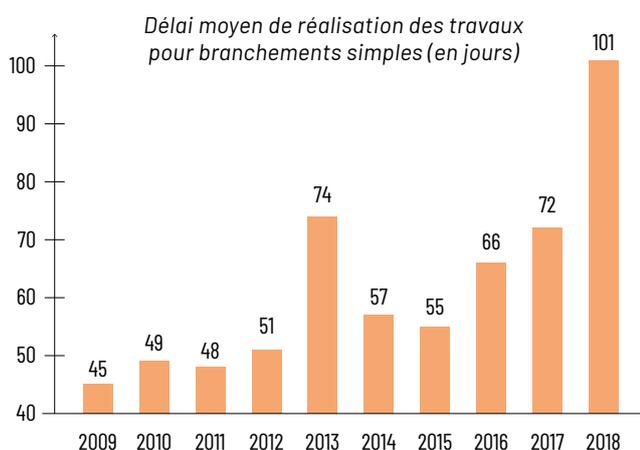
RACCORDEMENTS : DES DÉLAIS TOUJOURS PLUS LONGS

Le SIPPAREC note une profonde dégradation de la qualité de service, assurée par le gestionnaire du réseau lors de raccordements à ce dernier. Ce service fait, par ailleurs, l'objet de nombreuses critiques des usagers, des autorités organisatrices du service public et des collectivités.

DES DÉLAIS EN AUGMENTATION

Cette dégradation s'illustre notamment par l'explosion du délai moyen de réalisation des travaux de branchements simples (interventions qui ne nécessitent pas de travaux sur le réseau) pour un consommateur, atteignant, sur le territoire du SIPPAREC, 101 jours en 2018.

Il faut ajouter à ce délai le temps d'obtention d'un devis de la part du gestionnaire, qui s'est également rallongé : il est passé de 38 jours en 2016 à 57 jours en 2018, faisant donc porter à **158 jours le délai moyen de raccordement d'un local sur le réseau. Jusqu'en 2004, le délai maximum d'un raccordement simple sans travaux au-delà duquel le client pouvait obtenir un dédommagement du concessionnaire était de 15 jours**, selon l'engagement de la « garantie des services » portée par le gestionnaire de réseau.



UNE MISE À CONTRIBUTION IMPORTANTE DES COLLECTIVITÉS

La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, couramment appelée loi SRU, a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France, et ce dans le but de lutter contre l'étalement urbain. De ce fait, la loi met à contribution les collectivités en charge de l'urbanisme, ayant accordé des permis de construire en dehors des zones bâties des agglomérations urbaines et devant s'acquitter des travaux de création des réseaux alimentant ces opérations neuves. Le périmètre de facturation des collectivités exclut les travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité, qui restent donc à la charge exclusive du gestionnaire de réseau.

Compte tenu de l'avancement de l'urbanisation sur le territoire du SIPPAREC, ces mises à contribution des collectivités doivent rester rares. Or, dans le cadre de son service d'accompagnement des collectivités pour le contrôle a priori des propositions techniques et financières (PTF) qui leur sont adressées, **le SIPPAREC relève que 94 % de ces propositions comportent des prestations qui n'entrent pas dans le périmètre de facturation des collectivités.**

UN SURDIMENSIONNEMENT DU RÉSEAU

Le dimensionnement du réseau est régi par la norme NFC 14-100, qui traite de la conception et de la réalisation des installations de branchements basse tension. Son application est cependant de moins en moins rigoureuse et donne lieu à un important surdimensionnement du réseau, entraînant un surcoût induit pour la collectivité.

Ce surdimensionnement est causé principalement par le refus du gestionnaire d'exercer son rôle de conseil auprès des demandeurs de raccordement et par l'intégration d'une réserve de puissance pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques due à une mauvaise application des décrets relatifs à leur déploiement. **Le SIPPAREC note de ce fait une très forte augmentation des puissances demandées dans l'habitat collectif neuf, qui sont près de 50 % supérieures aux prescriptions de la norme NFC 14-100 depuis deux ans, au regard des analyses réalisées par le SIPPAREC dans le cadre de sa convention d'accompagnement.**

L'accompagnement pour la maîtrise de l'énergie

Directement lié au contrat de concession du SIPPEREC, le fonds de partenariat finance l'enfouissement des réseaux électriques et aide les communes qui s'engagent dans la transition énergétique. En 2018, le fonds de partenariat a financé 6,9 millions € pour réaliser 275 opérations sur le territoire de ses communes adhérentes.

6,9 MILLIONS € VERSÉS AUX COMMUNES

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, le fonds de partenariat couvre une partie significative des travaux. Le reste est pris en charge par le SIPPEREC sur ses fonds propres.

LE FONDS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le fonds transition énergétique permet aux communes d'obtenir des aides pour leurs opérations de maîtrise d'énergie dans les bâtiments, de modernisation de l'éclairage public, et d'acquisition de véhicules électriques.

En 2018, 70 Villes et 2 établissements publics territoriaux ont bénéficié de 3,8 millions € de subventions pour 218 dossiers. Afin de répartir au mieux ces aides, des enveloppes de subventions ont été attribuées pour chaque Ville. Celles-ci sont constituées d'une part fixe de 40 000 € et d'une part variable en fonction de la population et de la superficie de la ville.

6,9

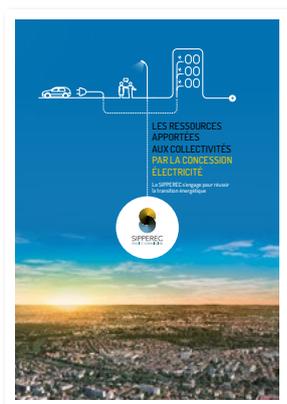
MILLIONS € DE SUBVENTIONS

ont été accordées en 2018, pour financer 275 dossiers, notamment :

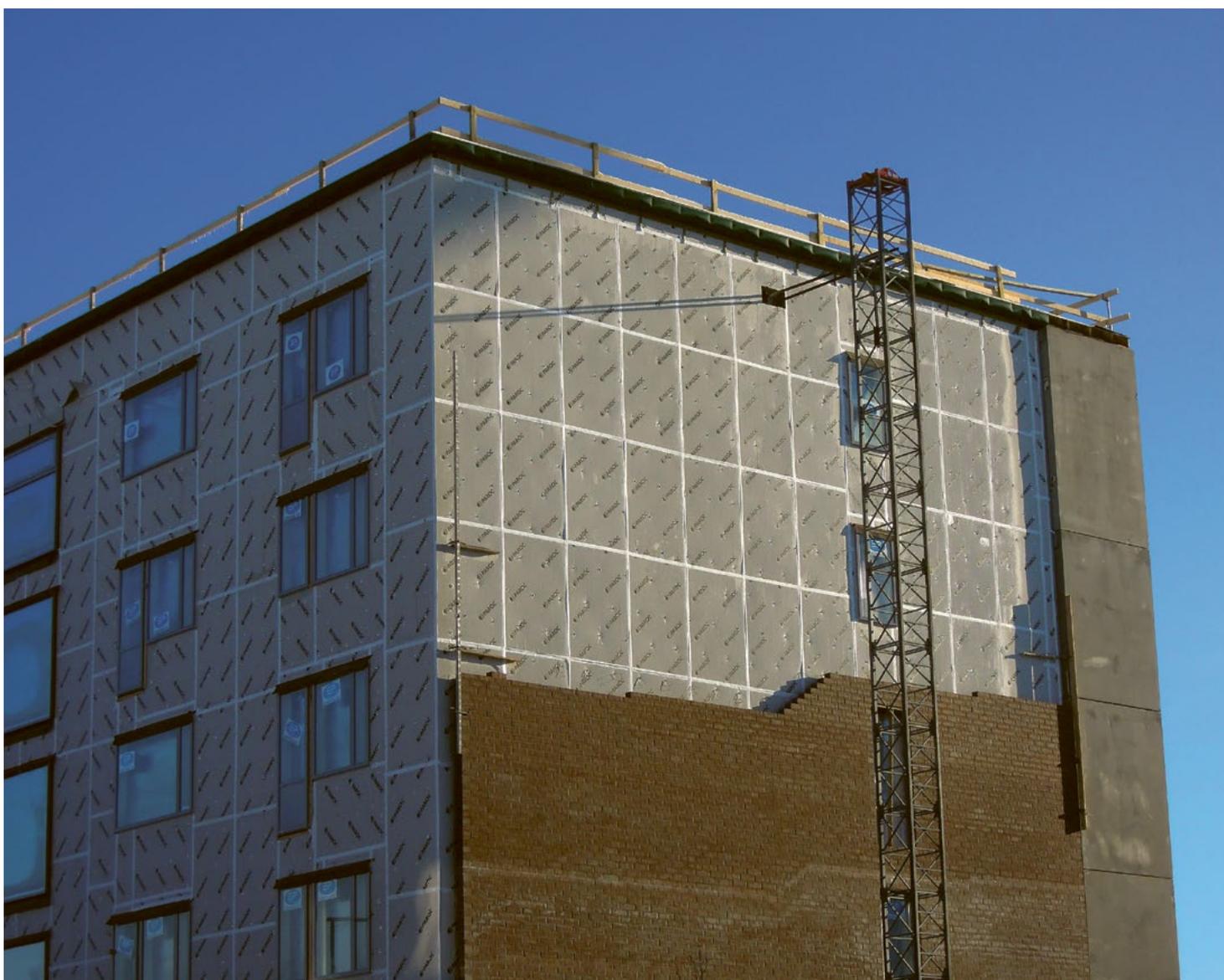
- * des opérations visant à favoriser la transition énergétique (maîtrise de l'énergie et mobilité propre) à hauteur de 3,8 millions € (55 %);
- * des études et travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage des collectivités à hauteur de 3,08 millions € (44 %);
- * d'autres travaux de desserte des zones d'aménagement ou de rénovation à hauteur de 53 000 € (1 %).



POUR EN SAVOIR +



**« Les ressources
apportées aux
collectivités par la
concession électricité »,
guide téléchargeable
sur sipperec.fr**



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS LA MOBILITÉ PROPRE

Le SIPPEREC accompagne les communes pour relever le défi de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui impose aux collectivités d'intégrer 20 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement de leur flotte.

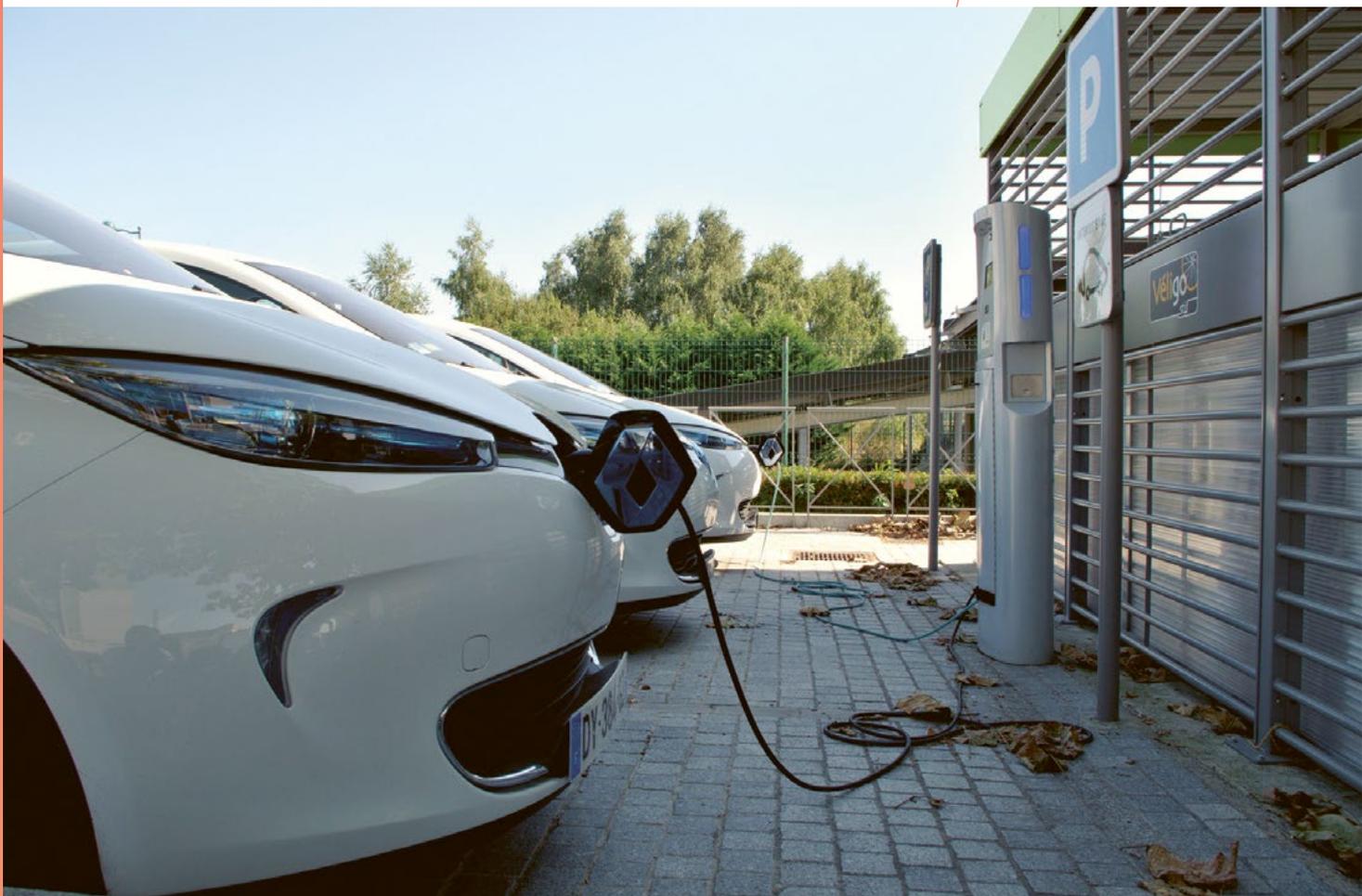
Les aides permettent de financer :

- **les diagnostics de flotte de véhicules et les études destinées à l'implantation de bornes de recharge** dans les terrains et bâtiments appartenant à la commune → Taux de subvention maximum : 60 % ;
- **l'achat de véhicules à faibles émissions** (électrique ou hybride rechargeable) → Taux de subvention maximum : 30 % ;
- **l'implantation de bornes de recharge sur leur domaine privé**, dont la puissance est inférieure à 7,5 kVA → Taux de subvention maximum : 60 %.

Pour respecter les règles de communication en période préélectorale et se prémunir de tout risque, nous préférons ne pas mettre en avant des exemples d'actions de communes.

707 025 €

de subventions ont été allouées en 2018
par le SIPPEREC pour l'acquisition de
181 VÉHICULES ÉLECTRIQUES.





1,8 MILLION €

de subventions ont été attribuées en 2018 par le SIPPAREC concernant l'éclairage public.

MODERNISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour aider les communes à moderniser leur éclairage public, le SIPPAREC propose des subventions pouvant couvrir jusqu'à 30 % des études et travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), avec une aide allant jusqu'à 435 € par point lumineux.

Les aides du SIPPAREC couvrent :

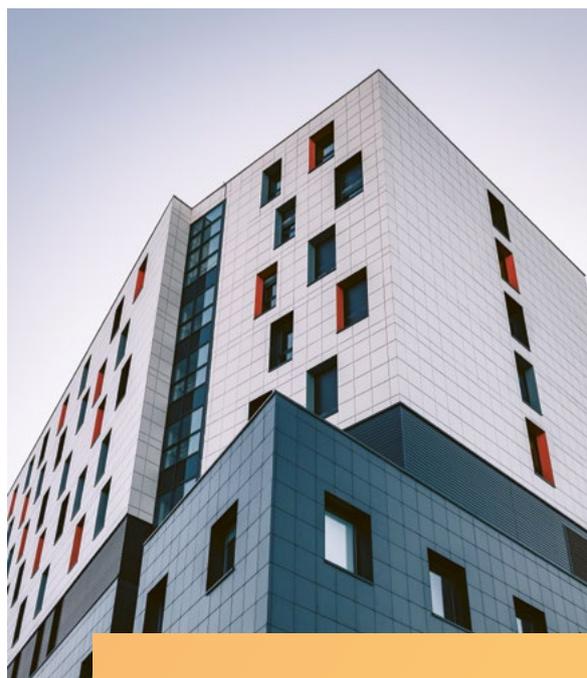
- les diagnostics du réseau d'éclairage public ainsi que les études de performance énergétique ;
- les travaux de remplacement des luminaires.

FACILITER LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour encourager l'isolation thermique des bâtiments communaux, le SIPPAREC propose des subventions à ses communes adhérentes pouvant couvrir jusqu'à 30 % des études et travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les aides du SIPPAREC couvrent :

- les diagnostics de patrimoine ainsi que les études de performance énergétique ;
- les travaux d'isolation (murs, fenêtres, portes...) ou l'installation de matériel plus performant.



1,2 MILLION €

de subventions ont été attribuées en 2018 par le SIPPAREC concernant la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités.

L'enfouissement des réseaux, mode d'emploi

Pour accompagner les Villes dans l'enfouissement des réseaux aériens, le SIPPEREC finance et assure – en coordination avec Enedis – la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de communication électronique.

OBJECTIF ZÉRO AÉRIEN

Il reste à résorber près de 79 kilomètres en fil nu et 317 kilomètres de réseaux torsadés d'ici à décembre 2029. C'est donc sur les 396 kilomètres restant à enfouir que le SIPPEREC porte ses efforts pour atteindre l'objectif du zéro aérien, inscrit dans l'avenant au contrat de concession signé avec Enedis. Ce dernier prolonge les dispositions de financement actuelles.

* À SAVOIR

Le réseau en fil nu est un réseau ancien, déployé dans les années 1950, non isolé et sensible aux aléas climatiques, ce qui rend son enfouissement prioritaire. Il a été remplacé progressivement par des réseaux torsadés en aérien ou des réseaux isolés en souterrain.

UNE EXPÉRIMENTATION DE LA DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PAR ORANGE

La réalisation des enfouissements coordonnés nécessite une coopération étroite entre le SIPPEREC et les opérateurs de communication électronique. D'autant plus que ces derniers exercent leur maîtrise d'ouvrage directement pour la réalisation du câblage. Depuis le renforcement du déploiement de la fibre, l'allongement des délais d'intervention d'Orange est constaté sur les chantiers.

Aussi, c'est avec l'appui des communes et suite aux actions des différents services du SIPPEREC qu'Orange a accepté, en juin 2018, la délégation de la maîtrise d'ouvrage du câblage cuivre (et ponctuellement du câblage fibre au SIPPEREC) sur les communes du Département des Hauts-de-Seine. Cette évolution devrait permettre d'optimiser la conduite des travaux et de réduire leurs délais de manière significative.

COUP DE PROJECTEUR SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SIPPEREC finance 50 % des travaux de génie civil liés à l'éclairage public, à condition qu'ils soient coordonnés avec les travaux d'enfouissement du réseau électrique. À ce jour, ce dispositif d'aide financière fonctionne pleinement et cette action est très appréciée des services techniques qui délèguent leur maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC, pour réaliser la pose des fourreaux d'éclairage public. **Le Syndicat peut aller plus loin en réalisant intégralement le réseau d'éclairage public, incluant la pose des lanternes sur les candélabres.** La Ville peut aussi bénéficier d'une subvention de 435 € par point lumineux si le matériel est éligible aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

23 KM

de réseaux en fil nu enfouis par Enedis

51 KM

de réseaux en fil torsadé enfouis par le SIPPEREC

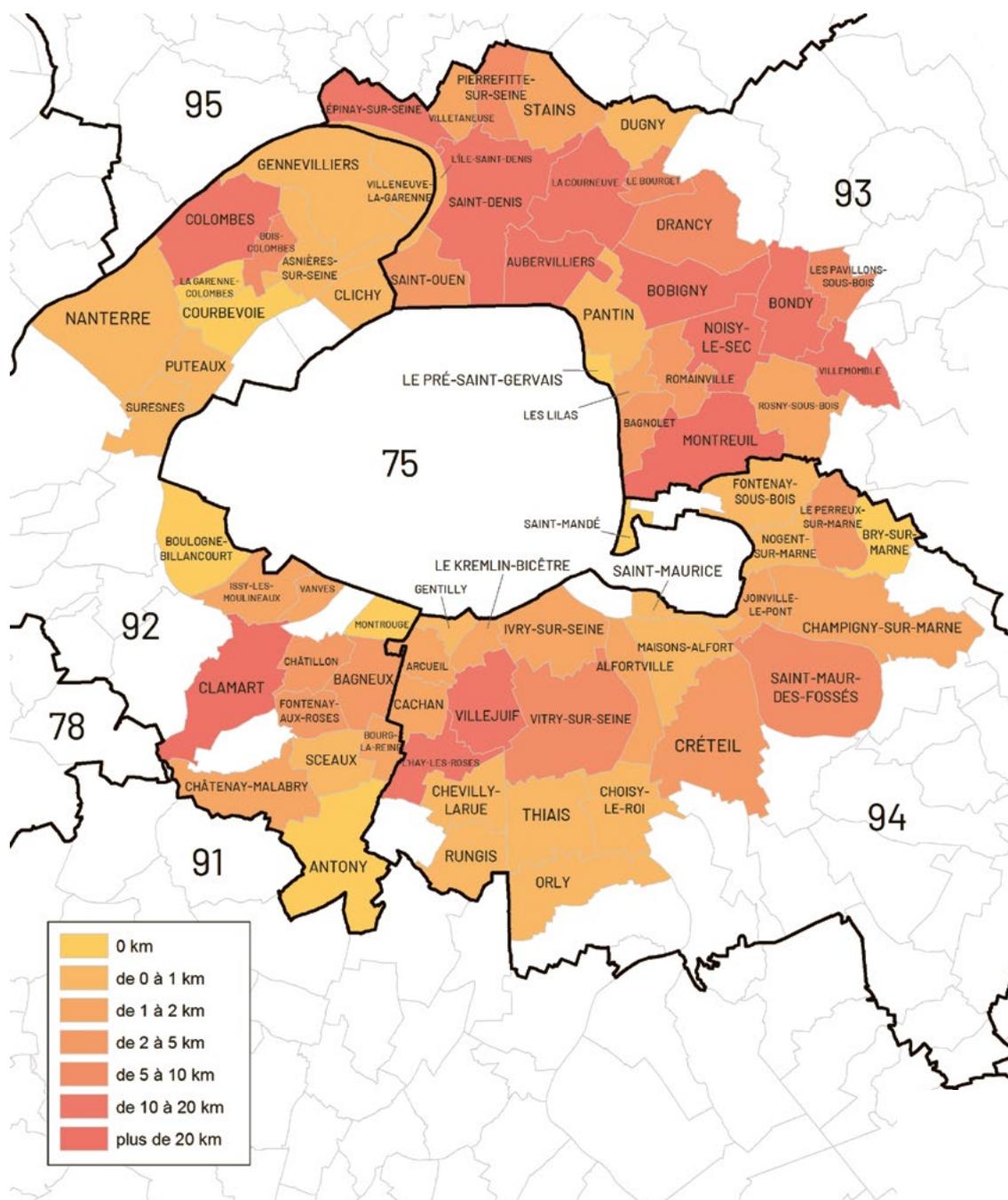
15

COMMUNES

sans réseau aérien dans le domaine public

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES COMMUNES

- * L'enfouissement des réseaux électriques, réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis ou du SIPPEREC, est pris en charge financièrement à 100 %.
- * En cas d'enfouissement coordonné, les opérateurs télécoms contribuent à l'enfouissement des autres réseaux à hauteur de 5 % environ, le reste étant à la charge de la commune.
- * La Ville peut bénéficier d'un préfinancement par le SIPPEREC pour accélérer l'enfouissement des autres réseaux.



TROIS BONNES RAISONS D'ENFOUR LES RÉSEAUX

1 SÉCURITÉ

Par son obsolescence, le réseau aérien, en particulier en fil nu, peut s'avérer dangereux : chutes, courts-circuits, incidents notamment lors de l'élagage des arbres. La diminution du nombre de poteaux et supports va dans le sens du respect des normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), en facilitant la circulation sur les trottoirs.

2 ESTHÉTIQUE

L'amélioration de l'espace public est rendue possible grâce à l'embellissement du cadre urbain, à l'aménagement des trottoirs et à la circulation facilitée pour les piétons et les personnes à mobilité réduite (PMR).

3 TECHNIQUE

L'optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain et à l'abri des intempéries, permet de réduire les temps de coupure et les zones incidentogènes.

Colonnes montantes : leur entretien revient à Enedis

La loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 a tranché le débat sur la propriété des colonnes montantes en décidant, conformément aux préconisations des autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) comme le SIPPEREC, un transfert automatique d'ici fin 2020 de ces ouvrages dans le réseau public de distribution. Leur entretien et leur rénovation ne relèvent donc plus des propriétaires d'immeubles mais du concessionnaire Enedis.

COMMENT GÉRER LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ?

Depuis plusieurs années, les Syndicats d'énergie, aux côtés d'acteurs du parc immobilier français, étaient en désaccord avec Enedis pour déterminer à qui appartenaient ces colonnes, notamment celles des immeubles construits avant 1992, et surtout qui était chargé de leur gestion et de leur entretien. Désormais, d'ici novembre 2020, toutes les colonnes montantes seront incorporées au réseau public de distribution, propriété des AODE*, et, en conséquence, à la charge d'Enedis, gestionnaire du réseau. Quant aux nouvelles colonnes montantes nouvellement mises en service, leur incorporation est immédiate. La loi donne également la possibilité aux propriétaires d'immeubles d'accélérer le processus en notifiant au gestionnaire de réseau son accord pour l'intégration immédiate des colonnes électriques au réseau public de distribution.

Le SIPPEREC invite ainsi les propriétaires d'immeubles à ne pas attendre cette intégration automatique de plein droit qui interviendra le 24 novembre 2020 et à notifier d'ores et déjà à Enedis l'acceptation par la copropriété ou l'office du transfert immédiat de la propriété de ces ouvrages au réseau public par la voie d'une délibération adoptée en assemblée ou en conseil d'administration.



Le 11 avril 2019, le SIPPEREC a organisé, une matinée dédiée aux colonnes montantes électriques, en présence de représentants, de l'Union sociale de l'habitat (USH) et de l'Association des responsables de copropriétés (ARC).

GLOSSAIRE

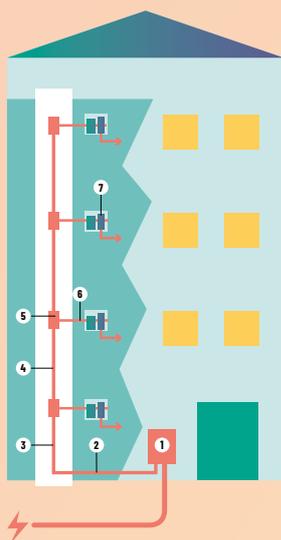
*AODE : Autorités organisatrices de la distribution d'énergie engagées dans la transition énergétique. Elles contrôlent l'exécution des missions de service public, déléguées dans la plupart des cas à Enedis et GRDF ou à des entreprises locales (régies, SEM, SICA...).

* À SAVOIR

La loi ELAN, en organisant d'ici fin 2020 le transfert des colonnes montantes vers Enedis, met fin à la maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC pour rénover les colonnes montantes. Les crédits ainsi libérés sont redéployés vers les subventions aux communes pour la transition énergétique, permettant de revoir à la hausse les plafonds des enveloppes communales.

QU'EST-CE QU'UNE COLONNE MONTANTE ?

La colonne montante d'électricité est l'ouvrage électrique qui assure la liaison entre le réseau de distribution situé sur le domaine public et les logements. Elle permet ainsi, dans l'habitat collectif, d'acheminer l'électricité jusqu'aux appartements. Il y a aujourd'hui en France environ 1,6 million de colonnes montantes électriques recensées, dont 300 000 seraient à rénover.



- 1 Coffret de coupure
- 2 Liaison entre l'organe de coupure et le premier distributeur
- 3 Gaine de la colonne
- 4 Colonne électrique
- 5 Distributeurs d'étages
- 6 Dérivation individuelle
- 7 Compteur d'électricité

Ce transfert de propriété sera effectué automatiquement « à titre gratuit, sans contrepartie » et aura pour conséquence que le gestionnaire de réseau se charge des travaux d'entretien et de rénovation. Si des rénovations urgentes s'avèrent indispensables, mieux vaut ne pas attendre deux ans : les copropriétaires des immeubles concernés peuvent transférer la propriété des colonnes montantes par une simple notification au gestionnaire de réseau, sans qu'il puisse s'y opposer.

Le SIPPPEC incite les propriétaires à faire remonter toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur ce sujet avec le concessionnaire, ceci afin de faire avancer chaque dossier et, aussi, aider le Syndicat à jouer son rôle de contrôle.

POUR EN SAVOIR +



› La plaquette colonnes montantes



› Et une vidéo pour en comprendre tous les enjeux sur sipppec.fr

86 000 COLONNES,
c'est l'estimation du parc du SIPPPEC.

2/3 DES OUVRAGES
ont plus de 40 ans.

1/3 DES COLONNES
ont fait l'objet d'un renouvellement partiel depuis leur mise en service avant 1995, date de l'actuel contrat de concession.

26 % DES COLONNES
MONTANTES
visitées sont défectueuses :
absence de porte ou de capot,
fils nus...

* Chiffres issus de l'étude publiée en 2015 par le SIPPPEC, analysant l'état physique et patrimonial des colonnes montantes de la concession, à partir d'un échantillon de 200 colonnes à La Courneuve, Saint-Denis et Villetaneuse.

La fourniture d'électricité

Le SIPPEREC est autorité concédante pour la fourniture d'électricité, pour le compte de 1,5 million d'utilisateurs. Il contrôle l'activité de son concessionnaire EDF pour garantir un service public de qualité.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Le service public de fourniture d'électricité repose sur une offre aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces tarifs sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et sont uniquement proposés par les fournisseurs historiques, comme EDF et la Coopérative d'électricité de Villiers-sur-Marne (CEV).

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence le 1^{er} juillet 2007, les consommateurs peuvent garder cette offre aux TRV ou opter pour une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur (EDF, la CEV ou tout autre opérateur alternatif). **Depuis le 1^{er} janvier 2016 avec la disparition des tarifs réglementés pour les puissances supérieures à 36 kVA, le périmètre de la concession comprend uniquement les clients restés au tarif réglementé de vente « bleu ».**

LE RÔLE DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales. Le SIPPEREC est autorité concédante et à ce titre, le Syndicat assure le contrôle de l'activité du fournisseur d'électricité EDF.

LE RÔLE DES CONCESSIONNAIRES

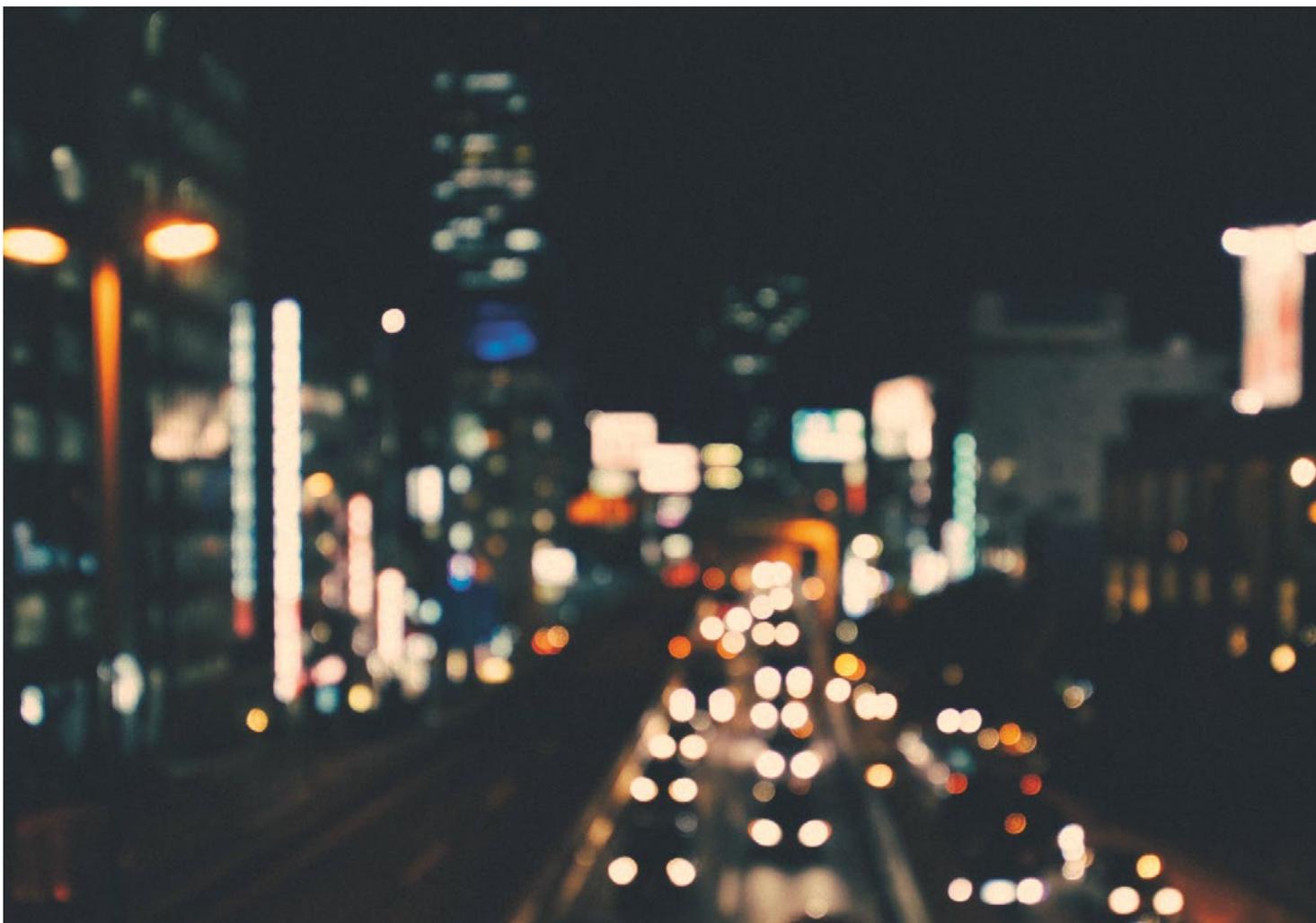
EDF, dans 82 communes, et la CEV, à Villiers-sur-Marne, sont concessionnaires du service public de la fourniture d'électricité. Elles sont chargées de livrer de l'électricité aux tarifs réglementés de vente « bleu » auprès des particuliers et des professionnels, pour des puissances inférieures ou égales à 36 kVA.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE EDF

Les données 2018 ne concernent que les utilisateurs aux tarifs réglementés de vente « bleu ».

BAISSE DU NOMBRE DE CLIENTS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

73 % des utilisateurs de la concession sont aux tarifs réglementés de vente (TRV) en 2018. L'érosion du nombre de clients et de la consommation aux tarifs réglementés semble s'accroître, après la fin des TRV jaunes et verts au 1^{er} janvier 2016. **Le nombre d'utilisateurs aux tarifs réglementés a varié de manière assez uniforme selon les catégories : 5 % des utilisateurs ont quitté les TRV pour les clients résidentiels comme pour les clients professionnels.**



LA CONCESSION DU SIPPAREC

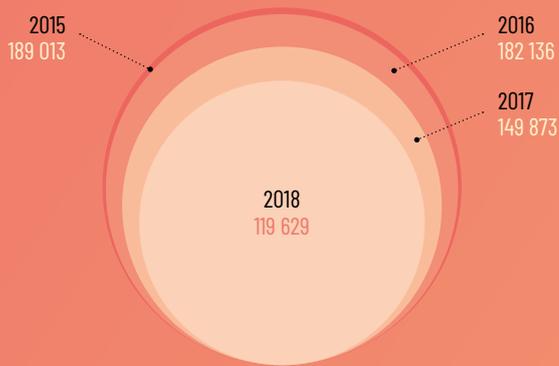
1 328 538 CLIENTS
aux tarifs réglementés de vente « bleu »,
soit une baisse de - 5 %, dont :

1 206 696
usagers au tarif bleu résidentiel
(recettes : 461 098 499 €)

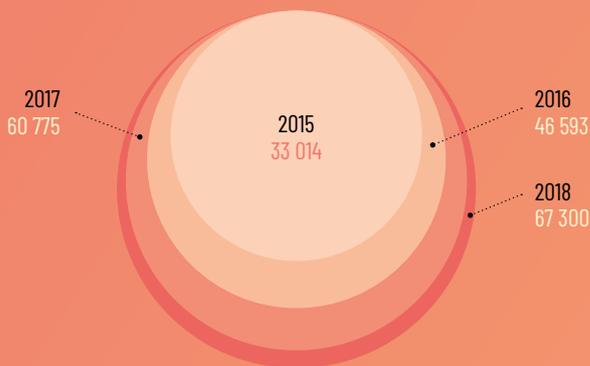
121 842
usagers au tarif bleu non résidentiel
(recettes : 112 723 171 €)

4,98 TWH
consommés (- 12,3 %)

573 821 671 €
de recettes (tarifs réglementés bleu,
particuliers, professionnels,
éclairage public)



Nombre de conseils tarifaires



Nombre de clients bénéficiaires de l'accompagnement énergie

PROGRESSION DE LA DÉMATÉRIALISATION ET BAISSÉ DES CONSEILS TARIFAIRES

EDF indique que 424 315 clients reçoivent une facture électronique (hausse de 6,8 % par rapport à 2017). EDF a délivré 119 629 conseils tarifaires en 2018, soit une baisse de 20,2 %.

Sur la base des informations transmises par le client, EDF le conseille sur le tarif et l'option les plus adaptés à sa situation, lors d'une mise en service ou lors d'une modification de contrat.

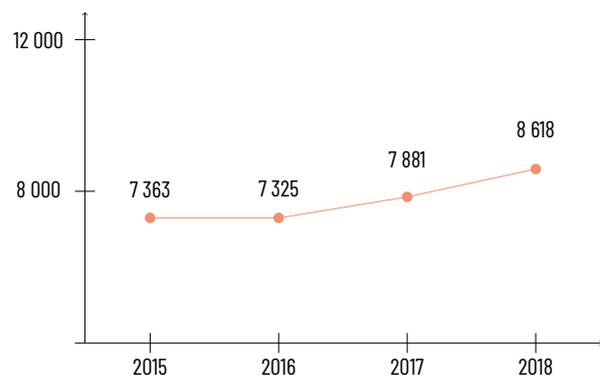
HAUSSE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE

Ce conseil, proposé par EDF depuis 2010, permet d'apporter une solution personnalisée (incluse dans le tarif réglementé de vente) à tout client qui informe de sa difficulté à payer sa facture d'électricité et qui permet le maintien de l'alimentation électrique à la puissance souscrite. **Avec 67 300 accompagnements énergie en 2018, on constate une hausse de 10,7 % par rapport à 2017.**

HAUSSE DES RÉDUCTIONS DE PUISSANCE

EDF réduit la puissance entre 1 et 3 kVA chez les clients qui n'ont pas réglé leur facture ou qui ont fait l'objet d'un déplacement pour impayé.

En 2018, EDF a procédé à 8 618 réductions de puissance pendant la période hivernale, en hausse de 9,4 %. Le cumul annuel atteint les 13 140 clients.

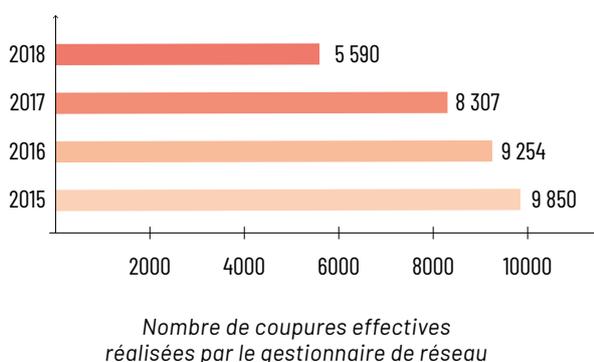


Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale

BAISSE DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ POUR IMPAYÉS

EDF a demandé 38 526 coupures pour impayés au gestionnaire de réseau, soit une baisse de 4,3%. Le nombre de coupures effectives (5 590) diminue de 33 % en 2018 et connaît des diminutions disparates selon les territoires : - 41 % dans le Val-de-Marne, - 25,5 % dans les Hauts-de-Seine et - 20 % en Seine-Saint-Denis. EDF précise, depuis 2014, le nombre de coupures demandées à Enedis. On constate que seulement 14,5 % des coupures demandées par EDF sont réalisées par Enedis.

Depuis 2015, EDF indique le nombre de contrats résiliés à son initiative suite à une coupure d'électricité : 2 417 contrats ont ainsi été résiliés par EDF suite à des impayés en 2018, contre 4 002 en 2017 (- 39,6 %). EDF ne précise pas s'il s'agit de locaux vides ou si des personnes résidaient encore dans les locaux coupés.



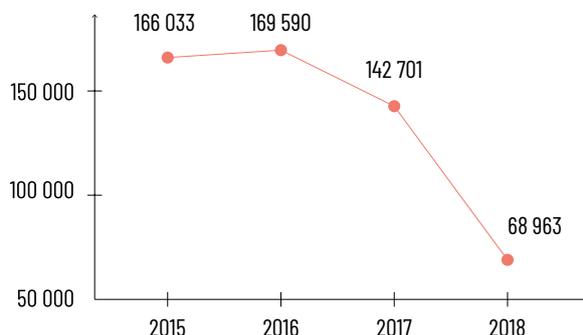
ÉVALUATION DIFFICILE DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

Le SIPPEREC constate que depuis trois ans, à chaque exercice, le mode de mesure de la satisfaction des clients non résidentiels hors collectivités territoriales change. Ces changements rendent les résultats difficiles à interpréter, d'autant que ceux-ci sont remis, généralement, à la maille nationale. Une légère baisse de la satisfaction est constatée en 2018 pour les clients particuliers et résidentiels, tandis qu'un maintien à un niveau élevé est noté pour les collectivités territoriales.

D'une part, on note une légère baisse de la satisfaction pour les clients particuliers et les clients résidentiels en 2018 et, d'autre part, on constate le maintien à un niveau élevé de satisfaction pour les collectivités territoriales. EDF explique principalement ce phénomène par la qualité des contacts avec les conseillers EDF.

UN BILAN MITIGÉ POUR LA PREMIÈRE ANNÉE DU CHÈQUE ÉNERGIE

2017 est la dernière année de mise en œuvre du tarif de première nécessité (TPN), remplacé par le chèque énergie à compter du 1^{er} janvier 2018. **Le nombre de clients de la concession pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte est de 68 963 en 2018, ce qui représente la moitié du nombre de TPN souscrits en 2017 (142 701).**



Nombre de clients bénéficiaires du TPN puis du chèque énergie

FORTE BAISSÉ DES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

L'année 2018 est marquée par une nouvelle baisse des enveloppes allouées au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) : 1,9 million € (contre 2,2 en 2017) et une forte baisse (- 16 %) du nombre de dossiers aidés (13 549 contre 16 126 en 2017). L'évolution du nombre de dossiers et du montant total distribué est détaillée par EDF par département : le Val-de-Marne connaît le plus grand nombre de dossiers traités et la contribution moyenne par dossier est plus importante dans les Hauts-de-Seine.

	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers aidés	19 462	17 638	16 126	13 549
Montant total attribué (en millions €)	2,6	2,4	2,2	1,9

Évolution des dossiers FSL

La lutte contre la précarité énergétique

Le SIPPEREC peut mettre en œuvre de nombreux leviers d'action et de contrôle pour aider les collectivités à lutter contre la précarité énergétique.

ENCOURAGER L'UTILISATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

Les services du SIPPEREC, d'EDF et de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) rattachée au ministère de la transition écologique et solidaire se sont rapprochés pour réaliser des actions communes, dans le but d'encourager l'utilisation du chèque énergie. Ainsi, deux petits déjeuners ont été organisés sur ce sujet le 29 mars 2018 et le 14 mars 2019, avec des actions de communication pour s'assurer que les services sociaux connaissent bien le dispositif et que les bénéficiaires en utilisent bien toutes les possibilités, en particulier la possibilité d'utiliser l'attestation de précarité énergétique pour bénéficier auprès des autres fournisseurs d'énergie des dispositions protectrices, comme la limitation de la réduction de puissance.

LE FONDS SOCIAL PRÉCARITÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le SIPPEREC aide les communes à lutter contre la précarité énergétique, avec un fonds dédié, le Fonds social précarité et efficacité énergétique (FSPEE), qui permet d'accompagner :

- les Villes et les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans leur mission auprès des familles ayant des difficultés à payer leur électricité et pour agir sur l'efficacité énergétique, en proposant le remboursement des ampoules basse consommation, LED et des diagnostics thermiques ;
- les structures bénéficiant de l'agrément « maîtrise d'ouvrage insertion » pour la réalisation de travaux de rénovation ou de réhabilitation énergétique, qui bénéficient aux personnes en situation de précarité énergétique.

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES

Devant l'accroissement du nombre de foyers en situation de précarité énergétique, le SIPPEREC a décidé de consacrer la majeure partie de l'enveloppe FSPEE* à l'aide au paiement de factures, pour venir en aide aux familles en difficulté. La répartition des aides dans les communes tient compte à la fois de la population et du taux de chômage, avec un plancher fixé à 3 000 €. **Au total, 67 Villes ont sollicité cette aide pour un montant total de 272 137 € en 2018.**

POUR EN SAVOIR +



Retrouvez la vidéo « Le SIPPEREC vous facilite l'utilisation du chèque énergie » sur sipperec.fr

LES NOUVEAUTÉS POUR L'USAGE DU DISPOSITIF

- * L'arrêté du 26 décembre 2018 prévoit d'élargir le dispositif à environ 2,2 millions de ménages supplémentaires et relève le barème d'application des plafonds de ressources.
- * À compter de 2019, les occupants des résidences sociales peuvent également bénéficier du chèque énergie.
- * La DGEC* met plusieurs outils de communication à disposition des usagers et notamment un numéro vert dédié : 0 805 204 805.

REMBOURSEMENT D'AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET LED

Dans le cadre d'actions de sensibilisation, **4 Villes (Asnières-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Épinay-sur-Seine et Romainville) ont bénéficié de cette aide en 2018, pour un montant total de 9 695 €.**

PRÉVENTION ET SOLIDARITÉ

Le SIPPEREC diffuse un guide coédité avec EDF, consacré aux droits des consommateurs en matière d'accès à l'électricité. Il permet de répondre aux questions des personnes en situation de précarité énergétique, afin d'éviter les coupures d'électricité. Un autre guide Élec'Onomy délivre de nombreux conseils pour maîtriser et réduire sa consommation, décrypter sa facture, acheter des appareils électroménagers économes en énergie...

RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

Le SIPPEREC subventionne des études et opérations en faveur de la rénovation thermique « bâtiments », au bénéfice des personnes en situation de précarité énergétique :

- En faveur de l'habitat des personnes en précarité énergétique : la FREHA* et la Fondation pour le logement social ont sollicité des subventions attribuées sur les territoires d'Asnières-sur-Seine, de Courbevoie et de Noisy-le-Sec, pour un montant total de 51 111 €.
- Le PACT de l'Est parisien a sollicité une subvention attribuée sur le territoire de Saint-Ouen-sur-Seine pour un montant de 2 000 €.
- En faveur des bâtiments communaux et logements sociaux : l'OPH de Malakoff a sollicité une partie de la subvention attribuée pour un montant de 18 186 €.

GLOSSAIRE

***FSPEE** : Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures.

***FREHA** : bailleur social associatif et membre du mouvement Emmaüs, lutte contre le mal-logement sur le territoire francilien depuis 25 ans.

***DGEC** : Direction générale de l'énergie et du climat qui appartient au Ministère de la Transition écologique et solidaire.

353 128 €

montant consommé du FSPEE en 2018, soit **94 % de la dotation annuelle de 375 000 €** avec la répartition suivante :

› **73 %**

pour l'aide au paiement des factures d'électricité

› **21 %**

pour les autres actions

Des services pour accompagner les collectivités

En complément de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose différents services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et sécuriser leurs recettes.

LA MAÎTRISE DES COÛTS DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Les collectivités en charge de l'urbanisme supportent 60 % du coût de raccordement au réseau d'électricité. Le SIPPEREC leur propose un conseil et un accompagnement pour examiner les propositions techniques et financières (PTF), ainsi que les devis adressés par Enedis pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

L'ASSISTANCE DU SIPPEREC

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, Enedis peut être amenée à demander une contribution aux collectivités en charge de l'urbanisme pour la part « extension » du raccordement du projet à l'électricité.

Le SIPPEREC apporte alors un conseil aux adhérents pour analyser les demandes de contribution du concessionnaire, vérifiant notamment l'adéquation de la puissance de raccordement demandée, la conformité de l'opération proposée par Enedis à l'opération la moins chère, ou encore le respect du barème de raccordement validé par la Commission de régulation de l'énergie.

Des missions complémentaires peuvent être mises en place à la demande des communes, comme la participation aux réunions avec le concessionnaire ou l'étude de la desserte électrique des zones d'aménagement.

DES DEVIS NON CONFORMES ET TROP ÉLEVÉS

43 villes ont bénéficié, en 2018, de l'expertise du SIPPEREC dans l'analyse des propositions techniques et financières (PTF) et des devis émis par Enedis.

Sur les 163 propositions techniques et financières de la société Enedis analysées en 2018 par le SIPPEREC, le taux de conformité aux normes et à la réglementation est de 6 %, soit seulement 10 sur 163, représentant une moins-value globale de 1 726 348 € pour les collectivités.

Cette faible proportion de conformité est souvent liée à la puissance prise en compte pour l'alimentation du projet ou à la nature du raccordement : dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du SIPPEREC, le renforcement du réseau est le cas le plus fréquent, il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension.

Le montant moyen d'une proposition technique et financière émise par Enedis est de 12 027 € en 2018 (15 114 € en 2017), alors que le chiffre moyen établi par le SIPPEREC est de 1 380 € (1 287 € en 2017).

43

COLLECTIVITÉS
ont bénéficié du service
raccordement proposé
par le SIPPEREC.

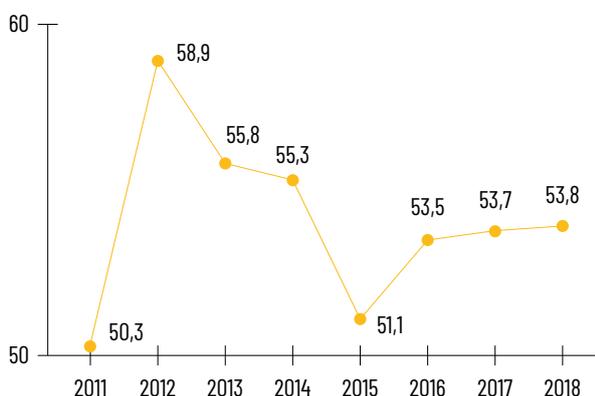
L'ACCOMPAGNEMENT DES AMÉNAGEURS

2018 est le second exercice opérationnel de l'activité du SIPPAREC relative à l'accompagnement des aménageurs sous la forme d'une convention de coopération, pour l'étude de la desserte électrique d'un projet et pour la maîtrise du budget de raccordement à l'électricité, dans le cadre des opérations d'aménagement. Le Syndicat a signé cette année 4 conventions de partenariat avec les aménageurs suivants : Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA) pour la gare de Vitry-sur-Seine, Séquano Aménagement pour les Docks à Saint-Ouen (2 conventions) et la Semip pour la ZAC du Port à Pantin. **Cela porte à 11 le nombre de conventions en cours entre le SIPPAREC et les aménageurs de son territoire.**

LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Afin de préserver les finances communales, le SIPPAREC collecte, contrôle et reverse aux communes la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

Calculée sur les quantités d'électricité consommées, cette taxe est une recette importante pour les communes. 53,8 millions € ont été reversés aux communes par le Syndicat, après collecte et contrôle au titre des consommations de l'année 2018.



Reversement de la TCCFE
par année (en millions €)



163

PROPOSITIONS

de raccordement analysées
en 2018 avec un taux de
conformité de 6 %.

3,8 MILLIONS €

reversés aux communes pour la Taxe
communale sur la consommation
finale d'électricité (TCCFE)

11

CONVENTIONS SIGNÉES

avec des aménageurs pour le
raccordement de leurs opérations
d'aménagement au réseau de
distribution publique d'électricité.

Le SIPPEREC,

1^{er}

producteur public d'énergies
renouvelables en Île-de-France

80

collectivités adhérentes
à la compétence développement
des énergies renouvelables

91

centrales solaires photovoltaïques
dans 43 communes

4

réseaux de chaleur à base
de géothermie en fonctionnement
et 1 réseau en construction

Plus de

40 000

équivalents logements alimentés
en chauffage et en eau chaude
sanitaire, grâce aux réseaux
de géothermie du SIPPEREC.

1

SEM SIPEnR spécialisée dans
le développement de projets
en énergies renouvelables
(géothermie, méthanisation,
solaire photovoltaïque, éolien).



ÉNERGIES

Accélérer la production publique locale d'énergies renouvelables en Île-de-France

Le SIPPEREC est le premier partenaire public des collectivités d'Île-de-France pour la production locale d'énergies renouvelables. De la réalisation au financement des projets, l'expertise du Syndicat est reconnue par les Villes et les acteurs institutionnels.

SOMMAIRE

› **48**

L'actualité des énergies
renouvelables

› **50**

Une production
d'énergies renouvelables
en forte progression

› **52**

Le SIPPEREC accompagne
les villes dans
le développement
de la géothermie

› **54**

De nouveaux réseaux
publics de chaleur
géothermale en Île-de-
France : Gényo, Bagéops,
ArGéo, YGéo

› **62**

Le réseau de chaleur
géothermique de Grigny-
Viry-Châtillon (SEER)

› **64**

Le solaire, une production
d'énergie locale accessible
à toutes les collectivités

› **68**

L'hydrogène, une source
de carburant propre pour
nos territoires

› **70**

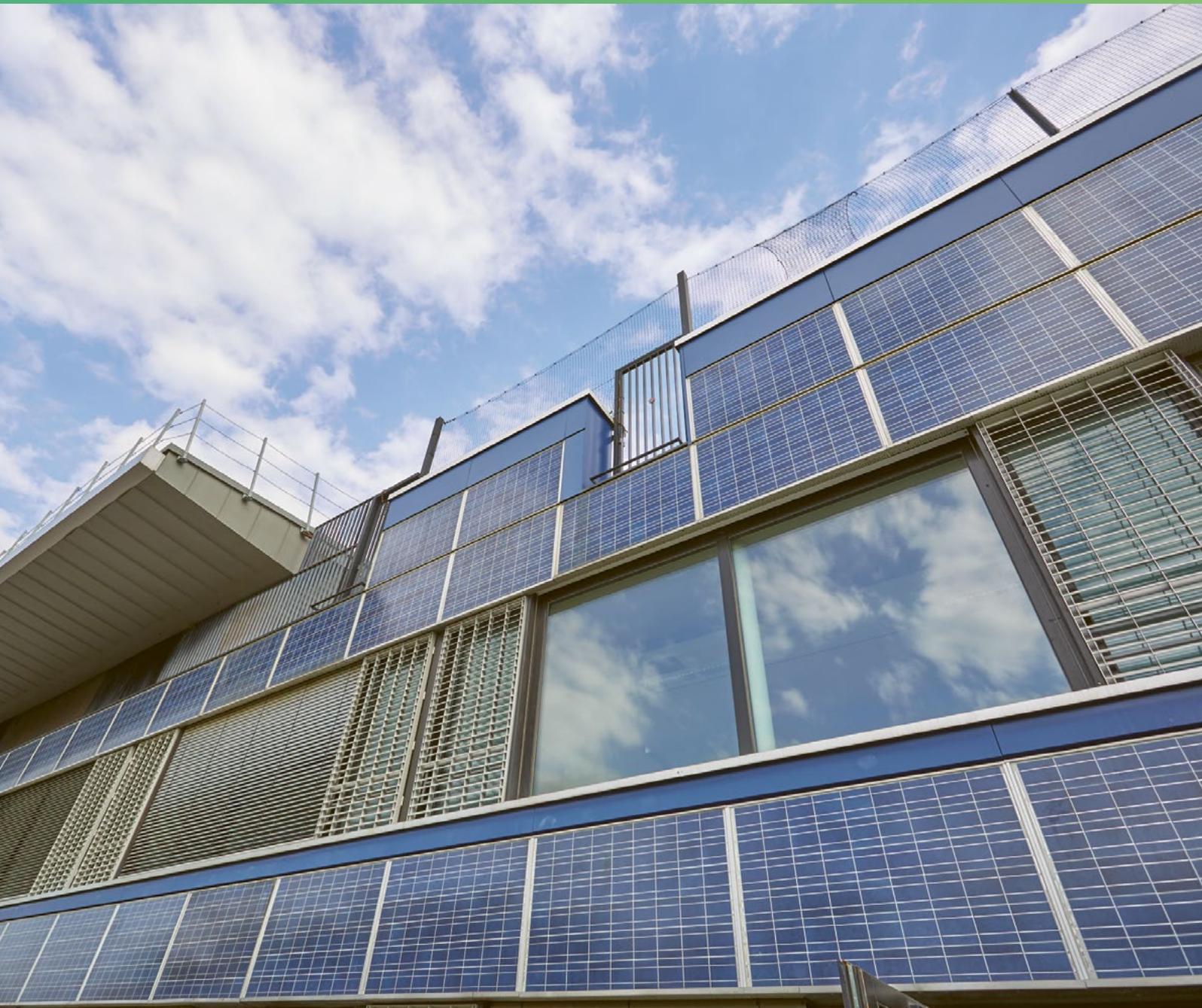
Investir et développer
les énergies renouvelables
avec la SEM SIPEnR

› **72**

Les CEE : levier de
financement des projets
de maîtrise de l'énergie



ÉNERGIES RENOUVELABLES



L'actualité des énergies renouvelables

LE SIPPEREC SÉLECTIONNÉ POUR DÉVELOPPER UN PROJET D'HYDROGÈNE

En juin 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé la mise en œuvre d'un plan national de déploiement de l'hydrogène avec la triple ambition de créer une filière industrielle française décarbonée, d'ouvrir de nouvelles perspectives au stockage des énergies renouvelables et de développer des solutions zéro émission pour les transports. Dans ce cadre, le ministère a confié à l'ADEME* la mission de faciliter les premiers déploiements de la filière, par le biais d'appels à projets permettant d'accompagner la demande en cofinçant des réalisations.

11 projets de mobilité hydrogène, dont un porté par le SIPPEREC, ont été sélectionnés par l'ADEME et sont en cours d'instruction.



Le projet du SIPPAREC vise à produire massivement de l'hydrogène à partir d'énergie de récupération, avec la valorisation énergétique des déchets ménagers dans l'usine d'incinération de Créteil. Le SIPPAREC souhaite ainsi contribuer à développer les usages publics de la mobilité hydrogène, comme les bus, les bennes à ordures, les véhicules spéciaux pour les mairies (exemple : balayeuses), les utilitaires. Ce projet s'inscrit plus globalement dans une stratégie régionale sur l'hydrogène, en partenariat avec la Ville de Paris, la Région et l'ADEME.

PROJET DE LOI ÉNERGIE : DES OBJECTIFS REVUS À LA BAISSE

Le projet de loi Énergie-Climat, adopté par l'Assemblée nationale en juillet 2019, prévoit de modifier plusieurs objectifs de la loi de transition énergétique de 2015.

L'objectif de réduction de la consommation énergétique des énergies fossiles est porté de 30 à 40 % en 2030, par rapport à 2012. La baisse de la part du nucléaire, « initialement programmée à l'horizon 2025 », est reportée à 2035. Et la réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 n'est plus d'un facteur 4 mais d'un facteur 6, permettant d'atteindre l'objectif de neutralité carbone introduit par le Gouvernement. L'objectif de réduction de la consommation énergétique finale à l'horizon 2030 est maintenu à 20 %. Une nouvelle instance, le Haut Conseil pour le climat, est créée pour donner son avis sur la stratégie nationale bas carbone.

En matière de centrales, le Gouvernement propose de mettre en place un plafond annuel d'émission de carbone à respecter par chaque unité, à compter du 1^{er} janvier 2022. Il estime que cela permettra de limiter les heures de production des centrales et de les rendre économiquement moins performantes, et donc d'encourager leur exploitant à les fermer. Enfin, le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) est renforcé avec la mise en place de nouvelles mesures de contrôle. Le code de l'énergie est modifié pour que le non-respect des obligations déclaratives ou l'obtention de CEE indus puissent être sanctionnés.



Installation photovoltaïque et thermique de l'école Jean-Louis Marquèze, à Limeil-Brévannes.

UNE ÉTUDE POUR PRÉPARER L'APRÈS AUTOLIB'

À la suite de la résiliation du contrat de délégation de service public entre la SAS Autolib' et le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SMAVM) en juin 2018 et l'arrêt du service au 31 juillet, les bornes de recharge ont été transférées au Syndicat mixte qui a laissé le choix aux collectivités adhérentes de les conserver ou de les déposer. Le SIPPAREC et le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ont réalisé conjointement une étude dans le but de déployer une offre de bornes de recharge sur le domaine public en Île-de-France. **Le territoire du SIPPAREC dispose, après la ville de Paris, du plus grand nombre de points de recharge Autolib' : 2 414 bornes de recharge réparties sur 385 stations.** Le SIPPAREC est, depuis, mobilisé pour remettre en œuvre un service de recharge cohérent et homogène à l'échelle du territoire francilien.

2 414
BORNES DE
RECHARGE AUTOLIB'
sur le territoire
de la concession

GLOSSAIRE

* **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Une production d'énergies renouvelables en forte progression

Important 90 % de son électricité, l'Île-de-France consomme bien plus d'énergie qu'elle n'en produit.

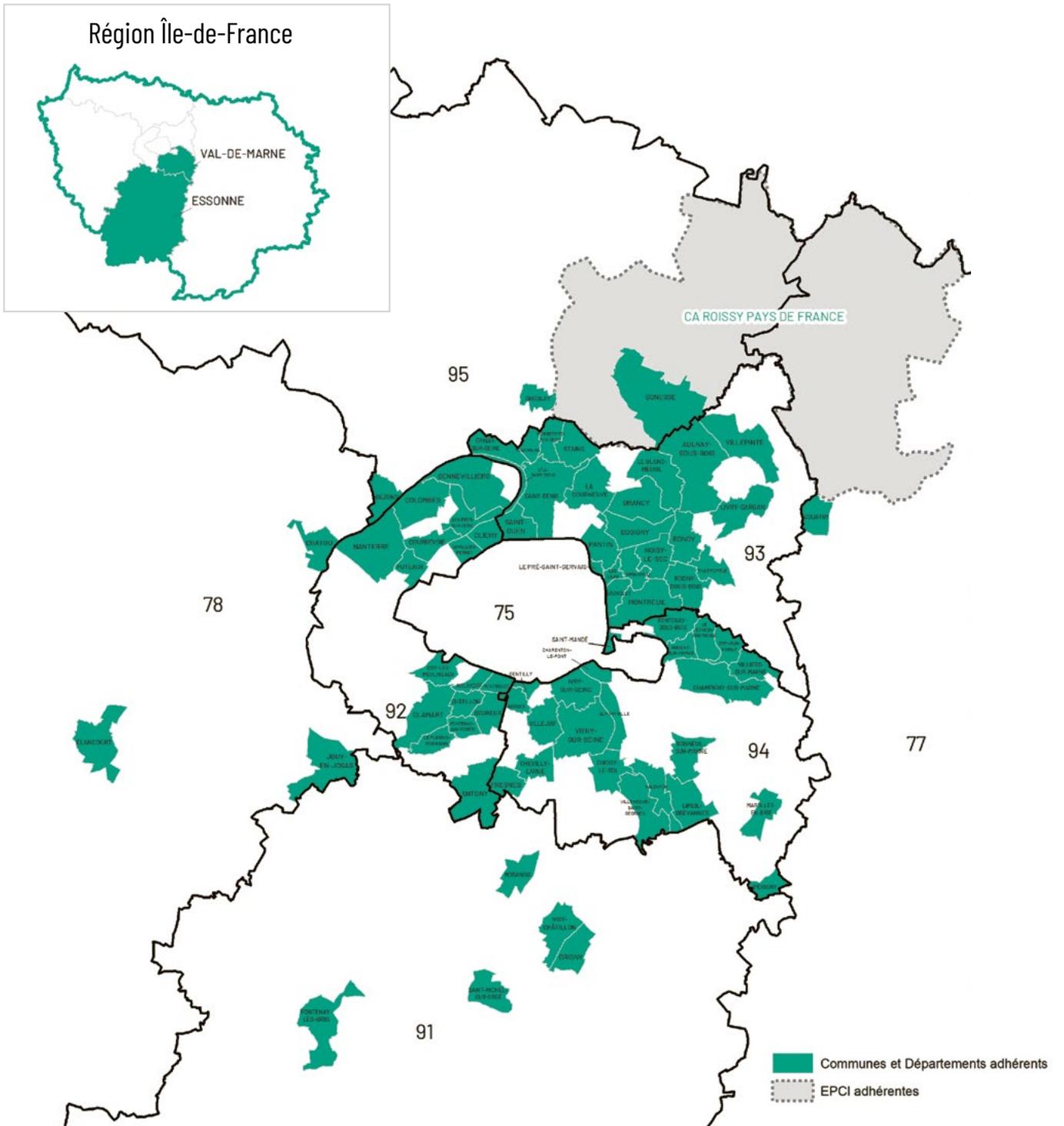
Les énergies renouvelables y sont encore marginales : elles couvrent à peine 5 % des consommations énergétiques. Le Schéma régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) a fixé l'objectif de couvrir 11 % des consommations d'énergie, grâce au développement des énergies renouvelables d'ici 2020 (45 % en 2050). Pour atteindre cet objectif, l'implication des collectivités locales est essentielle. Celles-ci peuvent compter sur l'accompagnement du SIPPEREC, déjà identifié par la Région et l'ADEME comme un expert dans ce domaine.

En lien avec les Villes qui lui ont délégué leur compétence « développement des énergies renouvelables », le SIPPEREC développe des projets en priorité dans le solaire photovoltaïque, et la chaleur renouvelable à base de géothermie. Le Syndicat porte, pour le compte des Villes, les études, le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation. Le SIPPEREC apporte ainsi aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre les solutions qui leur conviennent. Celles-ci peuvent également, après inventaire et analyse, confier au Syndicat l'exploitation de leurs moyens de production d'énergies renouvelables.

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (SRCAE)

11 % des consommations d'énergie grâce au développement des énergies renouvelables d'ici 2020 et 45 % en 2050.





80

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

à la compétence « développement des énergies renouvelables » dont, désormais, Charenton-le-Pont, Le Pré-Saint-Gervais, Pantin et Saint-Michel-sur-Orge.

Le SIPPEREC accompagne les villes dans le développement de la géothermie

Précurseur d'une vaste relance de la géothermie sur le territoire francilien, le SIPPEREC a conduit le développement de quatre réseaux pour le compte de neuf communes. Un réseau est en construction à Bobigny/Drancy et d'autres projets sont à l'étude.

LE SIPPEREC, ACTEUR DU RENOUVEAU DE LA GÉOTHERMIE

Le Syndicat développe depuis plusieurs années des réseaux de chaleur à base de géothermie profonde. Les quatre réseaux en service permettent de desservir l'équivalent de 41 500 logements en chauffage et en eau chaude, tout en économisant près de 60 700 tonnes de CO₂ par an.

Un réseau de chaleur géothermale couvre en moyenne plus de 50 % des besoins de chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'il dessert.

Il permet d'avoir un prix stable et compétitif sur trente ans, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles, et garantit aux consommateurs un taux de TVA réduit à 5,5 %. En desservant en grande partie des logements sociaux, il apporte une réponse durable aux enjeux de précarité énergétique.

LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

COPRÉSIDIÉE PAR :

Patrice CALMÉJANE, Vice-président, Délégué de Villemomble
Gaylord LE CHEQUER, Vice-président, Délégué de Montreuil

COMPOSÉE DE

Michel BECQUET, Délégué de Morangis
Sabine BRUNET-DINE, Déléguée de Fresnes
David CHAULET, Délégué de Pierrefitte-sur-Seine
Pierre CULOT, Délégué de Clichy-la-Garenne
Sophie DESCHIENS, Déléguée de Levallois-Perret
Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Karim HAMRANI, Délégué de Noisy-le-Sec
Jean-François JACQ, Délégué de Périgny-sur-Yerres
Maryse LEMMET, Déléguée d'Antony
Patrick LEROY, Délégué de Rungis
Christiane RANSAY, Déléguée d'Arcueil
Jean-Pierre ROPILLON, Délégué de Villeneuve-le-Roi
Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine
Dominique TINEL, Délégué de Saint-Mandé



4 RÉSEAUX
de chaleur
en service

+ DE 50 %

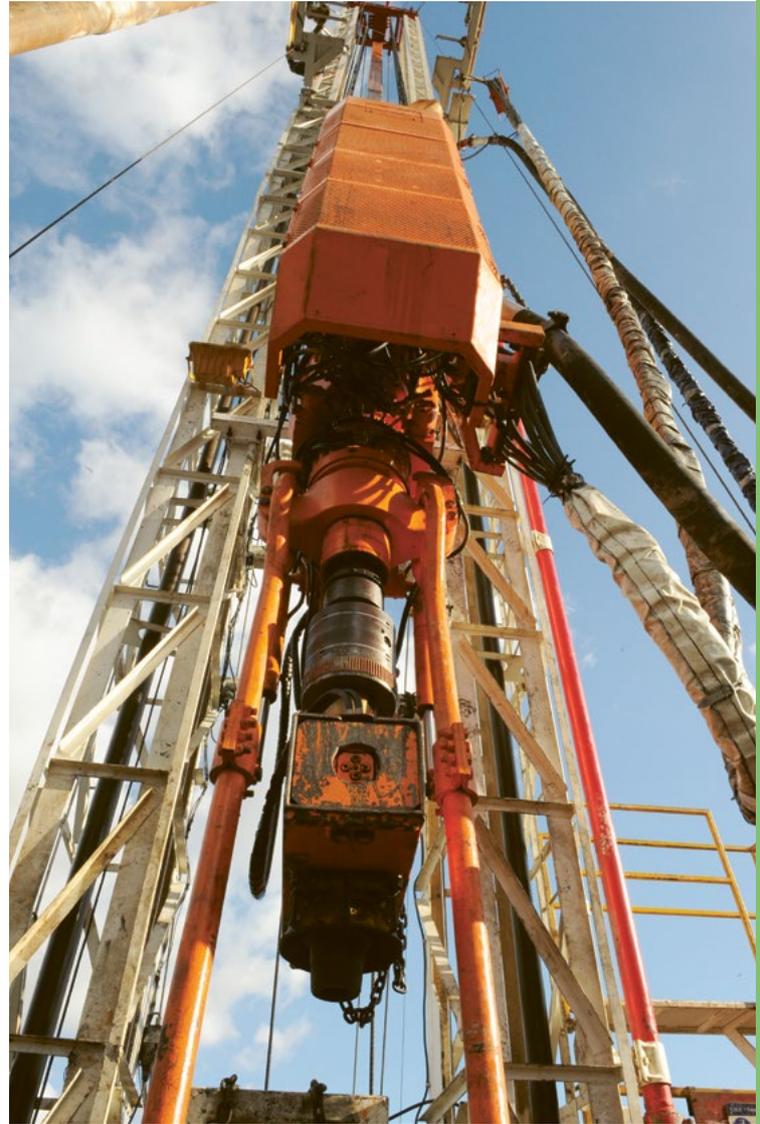
DE CHALEUR RENOUVELABLE
au sein des réseaux de géothermie

PLUS DE
420 GWh/AN
de production de chaleur renouvelable

Soit l'équivalent
de la consommation de

41 500
FOYERS

60 700
TONNES DE CO₂
évitées chaque année



Machine de forage de géothermie.

*** À SAVOIR : Des schémas directeurs
pour développer la géothermie**

Le SIPPEREC a lancé, avec l'appui de l'ADEME et de la Région, des études pour réaliser des schémas directeurs sur les quatre réseaux en exploitation : ArGéo, Bagéops et YGéo et celui de la SEER Grigny-Viry. Il s'agit de prévoir le développement de ces réseaux qui pourraient s'étendre à moyen terme au-delà de leur périmètre initial, afin d'accompagner le développement des territoires. Ces schémas directeurs comportent un état des lieux juridique, économique et technique, mais aussi précisent les évolutions attendues (raccordements potentiels, impact des travaux d'aménagement, etc.).

Gényo : le futur réseau de chaleur à Bobigny et Drancy

Les Villes de Bobigny et Drancy se sont engagées, aux côtés du SIPPEREC, dans la création d'un réseau de chaleur à base de géothermie profonde, qui permettra de chauffer d'ici 2021 l'équivalent de 20 000 logements sur les deux communes. Ce projet est la première opération de géothermie réalisée en maîtrise d'ouvrage publique par le SIPPEREC. Suite à l'enquête publique menée à l'automne 2018, les travaux préparatoires ont commencé cet été.



Signature des protocoles d'accord, le samedi 15 juin 2019.

LANCEMENT OFFICIEL DU PROJET DE GÉOTHERMIE GÉNYO

L'étude de faisabilité réalisée par le SIPPEREC a démontré l'intérêt économique et environnemental de construire un réseau de chaleur à base de géothermie, sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Une enquête publique a été menée du 2 octobre au 7 novembre 2018 pour recueillir l'avis des citoyens sur le projet. La signature des protocoles d'accord, le 15 juin 2019, a permis de concrétiser l'engagement des parties prenantes : **les Villes de Bobigny et Drancy, le SIPPEREC, les OPH communaux, l'EPT Est Ensemble, avec le soutien financier de la Région Île-de-France***. Cet événement a marqué le lancement officiel de ce projet de géothermie, désormais baptisé Gényo.

UN CHANTIER DE FORAGE INNOVANT

Le forage de quatre puits géothermaux, effectué en bordure du parc départemental de la Bergère, débute à l'automne 2019, pour une durée prévisionnelle de 9 mois. Il exploitera les aquifères du Dogger (-1800 m) et du Trias (-2100 m). **L'exploitation du Trias, pour la première fois en France, permettrait d'extraire une ressource encore plus chaude (80 °C) que celle du Dogger (60 °C).**

* Un dossier de demande de subvention a également été déposé auprès de l'ADEME (Fonds Chaleur 2019) et du FEDER. L'instruction de ces dossiers est en cours.

LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE BOBIGNY/DRANCY

PRÉSIDÉ PAR :

Bernard GAHNASSIA, Vice-président, Délégué de Puteaux

COMPOSÉ DE :

Thierry BARNOYER, Vice-président, Délégué de Maisons-Alfort

Christian BARTHOLMÉ, Premier Adjoint au Maire de Bobigny

Stéphane DE PAOLI, Maire de Bobigny

Jean-Christophe LAGARDE, Député et Maire honoraire de Drancy

Anthony MANGIN, Premier Adjoint au Maire de Drancy

Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau, Délégué de Sceaux

GÉNYO, UN NOM POUR LE PROJET DE GÉOTHERMIE À BOBIGNY ET DRANCY

Le nom fait référence à la géothermie et au territoire, avec le Y qui rappelle les noms des deux villes. Il évoque le côté innovant du projet (génie), avec une référence aux bénéfices du projet et une volonté d'exploiter une nouvelle ressource (le Trias), afin d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la filière dans le Bassin parisien.

Gényo
Le réseau de chaleur verte
de Bobigny et Drancy

UN RÉSEAU DE CHALEUR PERFORMANT ET DURABLE

Le futur réseau de chaleur de près de 30 km permettra de satisfaire les besoins de l'équivalent de 20 000 logements. Il évitera le rejet de 30 000 tonnes de CO₂/an, soit les émissions de 16 000 véhicules. Les travaux, qui démarrent au second semestre 2019, consistent à verdir dans un premier temps le réseau de chauffage urbain existant de Bobigny, puis à l'étendre à de nouveaux abonnés situés sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy.

UN PROJET AU SERVICE DES HABITANTS

Avec un mix énergétique composé à plus de 60 % de géothermie, le prix de la chaleur est moins soumis aux fluctuations des énergies fossiles et aux aléas géopolitiques.

La géothermie assure aux abonnés un prix de l'énergie stable et abordable : le coût est maîtrisé dans la durée et la TVA est réduite à 5,5 % sur l'ensemble des factures.

4 PUIITS

entre 1600 et 2100 m
de profondeur

30 000

TONNES DE CO₂
évitées chaque année,
soit les émissions de
16 000 véhicules par an



alimentera l'équivalent de

20 000
LOGEMENTS



**1 RÉSEAU
DE CHALEUR**

de 30 km dont 7 km existants

TVA RÉDUITE À
5,5 %

+ DE 60 %

DES BESOINS
ANNUELS DU RÉSEAU

couverts par la géothermie

Bagéops : le réseau de Bagnaux et Châtillon

Délégué à Dalkia (groupe EDF) sous contrôle du SIPPEREC, le réseau de chaleur Bagéops long de 12 km, déployé sur Bagnaux et Châtillon, est en service depuis l'été 2016 et dessert l'équivalent de 9 500 logements. 2018 est la troisième année d'exploitation du réseau Bagéops, qui affiche un rendement de distribution de 95 %.

UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR DÉVELOPPER LE RÉSEAU

L'étude prospective réalisée pour le schéma directeur du réseau Bagéops a montré que le réseau possède un potentiel de développement important. L'exploitation de ce potentiel pourrait permettre de proposer à un plus grand nombre d'usagers le service public de chaleur, dans des conditions d'exploitation et de tarification optimisées et un déploiement des énergies renouvelables sur le territoire.

Le 26 octobre 2018, Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État à la Transition écologique a visité les installations techniques de la centrale de géothermie de Bagéops, en présence de Fatah Aggoune, Vice-président du SIPPEREC, Yasmine Boudjenah, Déléguée titulaire du SIPPEREC et Première Adjointe au Maire de Bagnaux, Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Île-de-France, Michel Gioria, Directeur régional ADEME, Sylvie Jehanno, Présidente-Directrice générale de DALKIA, Lauriane Rossi, Députée des Hauts-de-Seine et Pierre Soubelet, Préfet des Hauts-de-Seine.

BILAN D'EXPLOITATION DE LA CENTRALE DE GÉOTHERMIE

La production d'énergie totale issue des différentes unités est de 72 GWh en 2018, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année précédente (75,8 GWh en 2017). La quantité de chaleur vendue sur Bagnaux est de 56 678 MWh (80 %) et de 15 211 MWh sur Châtillon (20 %). Les deux pompes à chaleur ont été remises en service simultanément en février 2019. Le complément de la chaleur a été apporté par le gaz naturel (20 %) et la cogénération (21 %). **Le taux d'énergies renouvelables et de récupération s'élève à 54 % pour la troisième année de mise en service du réseau.**



LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION GÉOTHERMIQUE DE BAGNEUX / CHÂTILLON

PRÉSIDÉ PAR:

Fatah AGGOUNE, Vice-président,
Délégué de Gentilly

COMPOSÉ DE:

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Jackie BOULAY, Déléguée de Châtillon

Jacques BOUVARD, Vice-président,
Délégué de Rosny-sous-Bois

Sidi DIMBAGA, Maire-adjoint de Bagneux

Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE, Déléguée de Châtillon

Pascale MEKER, Maire-adjointe de Bagneux

Alain MILLOTTE, Délégué de Montrouge

Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau,
Délégué de Sceaux

Philippe RIO, Membre du Bureau, Délégué de Grigny

Bruno TUDER, Maire-adjoint de Bagneux

* À SAVOIR

La Convention de délégation de service public prévoit la constitution d'un fonds de solidarité, abondé par le concessionnaire et versé aux CCAS pour aider les ménages raccordés au réseau et les plus défavorisés à payer leurs charges de chauffage.

Doté en 2018 de 42 973 €, il est réparti en fonction de la puissance souscrite dans chaque ville (soit 7 682 € pour Châtillon et 35 292 € pour Bagneux).

Un forage au Dogger à

1700 
MÈTRES DE PROFONDEUR

 **95 GWh**
de chaleur livrés par an

9 500
ÉQUIVALENTS
LOGEMENTS
desservis à terme

12 km
de réseaux souterrains
construits

48
SOUS-STATIONS
au pied de chaque immeuble

15 300
TONNES DE CO₂
évités chaque année,
soit l'équivalent des émissions de
5 000 VOITURES

ArGéo, le réseau d'Arcueil et de Gentilly

Délégué à Engie Réseaux sous contrôle du SIPPEREC, le réseau de chaleur des villes d'Arcueil et Gentilly est en service depuis 2015 et alimente déjà l'équivalent de 7500 logements en eau chaude et en chauffage. Le réseau continue son développement et desservira, à terme, 10 000 foyers.

BILAN D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR ARGÉO

En 2018, le taux d'énergies renouvelables et de récupération s'élève à 75 %, après déduction de l'électricité des pompes à chaleur (68 % en 2017).

Au total, 62 355 MWh ont été livrés aux abonnés.

En 2018, les raccordements se sont poursuivis avec succès. Parmi ceux-ci figurent notamment la copropriété des 4 Platanes, le lotissement Fournière du bailleur social OPALY, l'hôtel Accor Jo&Joe et deux résidences étudiantes (Convention et Bécarré). Les usagers ont souscrit des abonnements (210 493 unités de répartition forfaitaire - URF - ont été signées au 31 décembre 2018 sur 229 962 URF prévues, soit un taux de réalisation de 91,5 %) et divers projets de raccordement sont à l'étude, visant de l'habitat collectif.

RACCORDEMENT DE LA CHAUFFERIE HX AU RÉSEAU ARGÉO ET À L'HÔTEL ACCOR

Le réseau ArGéo comportait une antenne isolée qui fonctionnait à 100 % au gaz et permettait de fournir deux sous-stations (1,6 GWh utiles de consommation). Cette consommation dépasse désormais les 2,2 GWh avec le raccordement d'une troisième sous-station située au niveau de l'hôtel Accor, mise en service en mars 2019. Les travaux ont consisté à raccorder le réseau isolé alimenté par une chaufferie gaz (dénommée HX) au réseau principal ArGéo, alimenté à plus de 60 % en géothermie et à raccorder l'hôtel Accor au réseau ArGéo. **Ces travaux ont permis de substituer environ 2 000 MWh de gaz consommé et d'apporter un secours supplémentaire à cette antenne réseau.**

TRAVAUX D'INSONORISATION DE LA CENTRALE

Des panneaux antibruit ont été installés au niveau du local des pompes à chaleur, de la pompe injection et des pompes réseaux, afin de réduire les nuisances sonores liées au fonctionnement des équipements.

* À SAVOIR

Le SIPPEREC a mis en place un schéma directeur du réseau ArGéo. L'objectif est de réaliser, avec les acteurs locaux, un exercice de projection à l'horizon 2030 qui intègre les évolutions des besoins des abonnés actuels, et une démarche prospective en vue de densifier le réseau. En outre, le SIPPEREC s'appuie sur ce schéma directeur pour proposer le classement du réseau et ainsi favoriser son développement.

**LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION
GÉOTHERMIQUE D'ARCUEIL / GENTILLY**

PRÉSIDÉ PAR:

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

COMPOSÉ DE:

- Fatah AGGOUNE**, Vice-président, Délégué de Gentilly
- Samuel BESNARD**, Membre du Bureau, Délégué de Cachan
- Lucie DAUVERGNE**, Maire-adjointe d'Arcueil
- José GUNTZBURGER**, Délégué de Fontenay-aux-Roses
- Nadine HERRATI**, Maire-adjointe de Gentilly
- Christian MÉTAIRIE**, Premier Maire-adjoint d'Arcueil

Un doublet (deux puits) à

1 800
MÈTRES DE PROFONDEUR



7 500
LOGEMENTS

déjà alimentés en chauffage
et en eau chaude

18,1 km

de réseaux
souterrains construits
sur les deux villes

119

SOUS-STATIONS
RACCORDÉES

100 GWh

de chaleur produite par an

14 600

TONNES DE CO₂
évitées par an,
soit l'équivalent des
émissions annuelles de
8 000 véhicules

Une centrale
d'une puissance de

10 MW



YGéo : le réseau de chaleur de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil

Délégué à Engie Réseaux sous contrôle du SIPPEREC, le réseau de chaleur des villes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil est entré en service depuis 2016 et alimentera à terme l'équivalent de 10 000 logements en eau chaude et en chauffage.

BILAN D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR YGÉO

En 2018, le taux d'énergies renouvelables et de récupération s'élève à 72 %, après déduction de l'électricité des pompes à chaleur (68 % en 2017). Au total, 56 531 MWh ont été livrés aux abonnés.

En 2018, les raccordements se sont poursuivis avec succès. Parmi ceux-ci figurent notamment les différents lots de la ZAC Boissière Acacia à Montreuil, et les résidences Antin, Terrasses et Lumières et ainsi qu'un immeuble du bailleur social LOGIREP à Rosny-sous-Bois. Les usagers ont souscrit des abonnements : 169 555 unités de répartition forfaitaire (URF) ont été signées au 31 décembre 2018 et divers projets de raccordement sont à l'étude, visant de l'habitat collectif au sein de la ZAC Mare-Huguet et de la ZAC Coteaux Beauclair, à Rosny-sous-Bois.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAUFFERIE D'APPOINT SECOURS

YGéo a lancé des travaux de construction d'une chaufferie gaz, implantée rue de Rome à Rosny-sous-Bois. Le rôle de cette chaufferie est d'assurer l'appoint et le secours du réseau de chaleur à base de géothermie et ainsi garantir la continuité de service à l'ensemble des usagers du réseau. La mise en service de la nouvelle chaufferie située rue de Rome a été effective en décembre 2018.

* À SAVOIR

Une étude d'extension du réseau a été initiée suite à la finalisation du schéma directeur en 2018. À l'horizon 2022, un potentiel de raccordement entre 15 et 20 MW a été estimé, en réalisant des extensions du réseau YGéo vers le CHU, la ZAC Boissière-Acacia et le secteur Ruffins à Montreuil, vers le centre commercial Rosny 2 et la ZAC Mare-Huguet à Rosny-sous-Bois. Un gisement prévisionnel de 20 MW a également été identifié à Noisy-le-Sec. **Au total, la puissance souscrite du réseau YGéo pourrait passer de 39 MW à 46 MW d'ici 2022.**



**LE COMITÉ DE SUIVI DE L'OPÉRATION
GÉOTHERMIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS,
NOISY-LE-SEC ET MONTREUIL**

PRÉSIDÉ PAR :

Patrice CALMÉJANE, Vice-président, Délégué de Villemomble

COMPOSÉ DE :

Jean-Pierre BOYER, Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
André DELUCHAT, Maire-adjoint de Chevilly-Larue
Bernard GIRAULT, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec
Jean-Jacques GRESSIER, Maire-adjoint de Joinville-le-Pont
José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses
Karim HAMRANI, Maire-adjoint de Noisy-le-Sec
Marie-Rose HARENGER, Maire-adjointe de Noisy-le-Sec
Pierre MANGON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois
Alain MILLOTTE, Conseiller municipal de Montrouge
Pierre POINSIGNON, Conseiller municipal de Rosny-sous-Bois
Julien RAGAZ, Conseiller municipal de Noisy-le-Sec

Un doublet (deux puits) à

1 800

MÈTRES DE PROFONDEUR

10,5 MW

issus de la centrale

100 GWh
de chaleur livrés par an



15 800

TONNES DE CO₂
évités chaque année

32

SOUS-STATIONS
en bas de chaque
immeuble

10 km

de réseaux construits
sur les trois villes

10 000

ÉQUIVALENTS LOGEMENTS
raccordés au réseau de chaleur

Le réseau de chaleur géothermique de Grigny - Viry-Châtillon



Les Villes de Grigny et Viry-Châtillon, grâce à l'ingénierie du SIPPEREC, ont décidé de mettre en place un service public de chauffage urbain pour maîtriser durablement les coûts de la chaleur et lutter contre la précarité énergétique. Pour ce faire, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry a été créée, en 2014 pour financer, construire et exploiter un réseau de chaleur alimenté par la géothermie sur leur territoire identifié comme prioritaire, dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

ANNÉE PLEINE DE MISES EN SERVICE

Après plusieurs mois de travaux de forage et d'extension de réseau, ce dernier a été mis en service en octobre 2017 et inauguré en juin 2018, en présence des acteurs du projet et des habitants.

Ce réseau est le résultat d'un investissement de 29,1 millions €, dont 2,6 versés par le Fonds de soutien à l'investissement local, 8,9 millions € émanant de la Région et de l'ADEME, le reste étant couvert par des emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, du Crédit coopératif, de La Banque postale et du Crédit mutuel Arkéa, avec la garantie du Conseil départemental de l'Essonne. **2018, première année pleine de fonctionnement, n'a été marquée d'aucun incident majeur et a permis d'assurer les besoins de 60,4 % de chaleur, conformément aux prévisions.**

En parallèle de la gestion du réseau, la SEER travaille à des perspectives de développement, y compris sur les villes voisines du département qui comptent encore près de 30 000 logements raccordables, à un réseau de chaleur, dont la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

UN EXEMPLE DE L'EFFICACITÉ DES ACTEURS PUBLICS

Ce projet ambitieux a pu voir le jour grâce à la capacité d'innovation des acteurs publics. La structure juridique retenue a été celle d'une Société publique locale (SPL): la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER) Grigny-Viry.



30 000
LOGEMENTS

raccordables à terme, à ce réseau de chaleur

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Il s'agit du quatrième exercice de la société, mais de la première année d'exploitation du site géothermal. De ce fait, la société publique locale (SPL) SEER GRIGNY VIRY enregistre une forte hausse de son chiffre d'affaires qui s'élève à 4,25 millions €, contre 1,09 million € en 2017, correspondant essentiellement aux ventes de chaleur et abonnements. Le budget anticipait 4,58 millions €. La SPL tient donc globalement ses objectifs de commercialisation. La SPL SEER Grigny clôture l'exercice 2018 par un résultat net déficitaire de -159 500 €, contre -609 700 € en 2017. Le budget anticipait pour cette année une perte plus importante, à savoir -509 900 €.

La situation financière est saine avec des disponibilités qui s'élèvent à 7,86 millions € et des subventions d'équipement reçues de 12,45 millions €.

Durant les premières années de vie d'une société dédiée portant un fort investissement au début du projet, les années déficitaires sont normales et anticipées. La bonne santé financière de la SPL doit lui permettre de faire face à d'éventuels risques d'impayés et d'envisager sereinement un potentiel développement.

LA SEER, SOUTENUE PAR LE SIPPAREC (51 %), LA VILLE DE GRIGNY (34 %) ET LA VILLE DE VIRY-CHÂTILLON (15 %)

PRÉSIDÉ PAR :

Thérèse LEROUX, Vice-présidente et Déléguée de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne

COMPOSÉ DE :

Philippe RIO, Maire de Grigny

Jean-Marie VILAIN, Maire de Viry-Châtillon

Fatah AGGOUNE, Vice-président SIPPAREC et Délégué de Gentilly

Yasmine BOUDJENAH, Déléguée de Bagneux

Jacques BOUVARD, Vice-président SIPPAREC et Délégué de Rosny-sous-Bois

José GUNTZBURGER, Délégué de Fontenay-aux-Roses

Vincent PHALIPPOU, Délégué de Chevigny-Larue

Jean-Pierre RIOTTON, Membre du Bureau du SIPPAREC et Délégué de Sceaux

Un doublet (deux puits) à

1 800

MÈTRES DE PROFONDEUR

124 GWh

de chaleur produite

22,5 km

de réseaux

57

SOUS-STATIONS

12 000

équivalents logements raccordés



Un investissement de

29,7 MILLIONS €

15 000 TONNES DE CO₂ ÉVITÉES

Le solaire, une production d'énergie locale accessible à toutes les collectivités

Le SIPPEREC propose plusieurs dispositifs pour accompagner les collectivités qui souhaitent produire localement de l'électricité d'origine solaire photovoltaïque, de la conduite de projets « clés en main » à la reprise en gestion d'installations existantes.

DE LA CONCEPTION D'UN PROJET DE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE...

Dans le cadre de constructions neuves ou d'opérations de réhabilitation, le SIPPEREC propose d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'installations photovoltaïques, depuis les études jusqu'à la mise en service, en intervenant notamment sur :

- **le dimensionnement** du projet solaire, la recherche de subventions et la réalisation de la demande de raccordement ;
- **l'accompagnement** lors des études avec l'intégration des contraintes propres aux établissements recevant du public (ERP), la passation des marchés et l'exécution des travaux ;
- **la participation** aux réunions de lancement et de chantier ;
- **l'assistance** lors de la mise en service et de la réception de l'installation, ainsi que lors de la Commission d'ouverture du site.

Le SIPPEREC assiste les collectivités tout au long de leurs projets pour que les futures installations puissent répondre au mieux aux différents objectifs fixés et aux normes techniques, administratives et sécuritaires en vigueur.

Le SIPPEREC assiste les collectivités tout au long de leurs projets pour que les futures installations puissent répondre au mieux aux différents objectifs fixés et aux normes techniques, administratives et sécuritaires en vigueur. Notamment dans le cadre de la réglementation thermique RT 2020, qui vise à encourager le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics en Île-de-France. Le SIPPEREC propose ensuite à la collectivité d'assurer l'exploitation et la gestion des centrales réalisées.



Installation photovoltaïque du groupe scolaire Abdelmalek Sayad à Nanterre.

... À LA REPRISE EN EXPLOITATION

Le Syndicat propose aussi aux collectivités de reprendre en exploitation des installations déjà existantes.

Lorsque cela est nécessaire, le Syndicat peut également mener des travaux d'optimisation ou de mise aux normes. Ces actions mutualisées permettent de décharger les services des différentes collectivités, aussi bien sur les aspects techniques qu'administratifs.

317
TONNES DE CO₂
évités par an

Le SIPPAREC met l'ensemble de ses outils et son expertise au service de l'installation photovoltaïque : suivi quotidien de la production, maintenance préventive et corrective, renouvellement de l'ensemble du matériel lié à la centrale, contrôles périodiques, suivi administratif, etc.

ET UNE RÉFLEXION SUR L'AUTOCONSOMMATION

Le SIPPAREC mène une réflexion sur l'autoconsommation photovoltaïque, dans le but de pouvoir proposer à terme de nouvelles opportunités de développement à ses collectivités adhérentes.

Le SIPPEREC exploite

91

CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES



dont

5

EN AUTOCONSOMMATION

dans

43

COMMUNES

Cela représente une puissance installée de

4,15 mégawatts crêtes (MWc)

pour une production annuelle de

3,5 GWh



Le SIPPEREC surveille quotidiennement ses installations à l'aide d'un portail Web. Cette plateforme est l'élément central de l'exploitation, puisqu'elle permet de suivre la production de l'ensemble des sites, de détecter d'éventuels défauts, d'être très réactif en cas de dysfonctionnements et de garder un historique de la production. Les collectivités peuvent également, si elles le souhaitent, avoir une visibilité sur cet outil Web.

avec notamment la Région Île-de-France avec qui le SIPPEREC a engagé la reprise de

10 installations sur des lycées

dont 5 ont auparavant bénéficié d'un accompagnement lors de la construction des établissements.

Soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de

1 260 FOYERS

(hors chauffage et eau chaude sanitaire).





* À SAVOIR

La Région Île-de-France a confié depuis 3 ans, au SIPPAREC, pour l'ensemble de ses lycées, la reprise des installations existantes et l'accompagnement pour la réalisation de nouvelles centrales sur les lycées neufs.

L'hydrogène, une source de carburant propre pour nos territoires

En juin 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire annonçait la mise en œuvre d'un Plan national de déploiement de l'hydrogène avec la triple ambition de créer une filière industrielle française décarbonée, d'ouvrir de nouvelles perspectives au stockage des énergies renouvelables et de développer des solutions zéro émission pour les transports. Dans ce cadre, le SIPPEREC, via la SEM SIPEnR, a répondu, avec ses partenaires publics et industriels, à un appel à projets de l'ADEME qui a été présélectionné.

Alors que **96 %**
DE L'HYDROGÈNE
provient de procédés utilisant
des énergies fossiles, le
SIPPEREC travaille à une
production vertueuse de
l'hydrogène.



Aujourd'hui, 96 % de l'hydrogène provient de procédés utilisant des énergies fossiles. Le SIPPAREC étudie donc les possibilités de produire massivement de l'hydrogène de manière vertueuse, notamment via l'électrolyse de l'eau à partir d'énergies renouvelables et de récupération.

C'est l'objet du projet « H2.IdF » que le Syndicat a déposé auprès de l'ADEME et qui a été présélectionné avec 11 autres projets (sur 24) au niveau national : produire de l'hydrogène à partir des déchets ménagers de l'usine d'incinération de Créteil. Ce projet permettrait de produire environ 300 tonnes/an d'hydrogène, ce qui équivaut aux besoins quotidiens de 100 000 km/jour de véhicules légers ou de 40 bus ou encore de 300 taxis Hype.

Le SIPPAREC, en tant qu'acteur public, souhaite ainsi contribuer à développer les usages publics de la mobilité hydrogène, comme les bus, les bennes à ordures, les véhicules spéciaux pour les mairies (ex. : balayeuses), les utilitaires.

Par ailleurs, le SIPPAREC travaille avec la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'ADEME sur un schéma directeur territorial de déploiement de stations de production et de distribution d'hydrogène et de développement des usages publics.

L'hydrogène a été intégré au dossier de candidature des JO de Paris de 2024, tout comme pour Tokyo 2020. Le SIPPAREC mène, avec les partenaires du schéma directeur, une réflexion sur les besoins en hydrogène à l'horizon 2024.

L'augmentation de la demande d'hydrogène devra s'accompagner d'une augmentation de la production locale d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables et de récupération produites en Île-de-France.

LES ATOUTS DE L'HYDROGÈNE

- **améliore la qualité de l'air en zone urbaine dense**, en évitant les émissions de polluants atmosphériques des moteurs thermiques. En effet, la conversion de l'hydrogène en électricité dans une pile à combustible ne produit que de l'eau.
- **amorce un cycle vertueux** : il pallie l'intermittence de la production d'énergie renouvelable, en permettant son stockage sous forme de carburant, vendu à un prix compétitif vis-à-vis du diesel et de l'essence.
- **réduit la pollution sonore**, puisque les véhicules hydrogène à pile à combustible ne font aucun bruit.
- **permet de recharger très rapidement un véhicule**, pour un potentiel d'autonomie bien plus important que celui d'un véhicule équipé de batteries électriques classiques.
- **crée une filière qui réduit la dépendance aux énergies fossiles**, avec des emplois non délocalisables.

Investir et développer les énergies renouvelables avec la SEM SIPEnR



La SEM SIPEnR est une société d'économie mixte créée à l'initiative du SIPPEREC, en 2013. Outil au service des collectivités et des citoyens, elle a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de moyens de production d'énergies à partir de sources renouvelables, sur tout le territoire métropolitain.

DE NOUVEAUX BESOINS DE FINANCEMENT

La SEM SIPEnR connaît, depuis 4 ans, une très forte activité qui s'inscrit dans une logique partenariale. Une convention de partenariat a été conclue le 17 janvier 2018 avec Énergie Partagée et les SEM Île-de-France Énergies et SDESM Énergies, pour favoriser l'essor des énergies renouvelables.

La compétition dans le développement des énergies renouvelables étant particulièrement intense, la SEM SIPEnR candidate dans de nombreux projets, sur avis de son Comité d'investissement où sont représentés le SIPPEREC et la Caisse des dépôts et consignations. L'important portefeuille de projets en cours a fait apparaître de nouveaux besoins de financement. **Le Comité du SIPPEREC a ainsi voté le versement d'un apport en compte courant d'associés de 3 millions € en 2018.**

RAPPORT FINANCIER DE LA SEM SIPENR

L'année 2018 est le quatrième exercice comptable de la SEM SIPEnR, qui se clôture par un résultat net déficitaire de -200 500 €, conformément au plan d'affaires. La SEM SIPEnR enregistre, en 2018, un chiffre d'affaires qui s'élève à 130 600 €. **La situation financière est saine, avec un bilan au 31 décembre 2018 qui s'élève au total à 5,8 millions €.**

3,2 MILLIONS €
DE CAPITAL DONT



> 71,65 %
détenus par le SIPPEREC

> 21,06 %
par la Caisse des dépôts
et consignations

CONVERSION À LA GÉOTHERMIE DE LA COPROPRIÉTÉ GRIGNY 2

La SEM SIPEnR a été désignée maître d'ouvrage délégué dans le cadre du plan de sauvegarde pour la copropriété Grigny 2 et a réalisé environ 10 millions € de travaux. Ces travaux ont permis le raccordement de la copropriété à la géothermie ainsi que des travaux indispensables à une meilleure maîtrise des charges relatives aux fluides.

DÉVELOPPEMENT DES PROJETS SOLAIRES

La SEM SIPEnR a engagé des prospections pour la réalisation de centrales solaires photovoltaïques au sol, prioritairement sur des sites dits « dégradés » en Île-de-France, notamment en Seine-et-Marne et en Essonne. Deux sites proches de l'Île-de-France ont également été étudiés en étroite collaboration avec le Syndicat intercommunal d'électricité et du gaz à l'Eure (SIEGE 27). Les études ont été lancées pour obtenir un permis de construire sur le premier site de Malleville-sur-le-Bec (environ 3 Mwc).

En partenariat avec IRISOLARIS, la SEM SIPEnR développe une centrale solaire au sol d'environ 3 Mwc à Limoges, et une centrale solaire au sol d'environ 5 Mwc à Albi. **La SEM SIPEnR a pris 33 % des parts des sociétés IRISOLAR 7, 9 et 12, dont l'objet est la construction d'environ 12 Mwc de toitures solaires sur des hangars agricoles.**

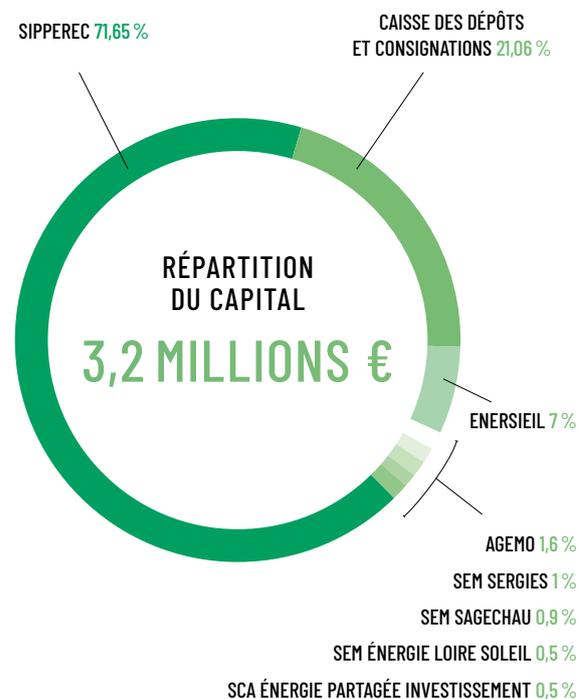
La SEM SIPEnR a signé une convention avec la Communauté de communes de la vallée de Kaisersberg pour développer un projet de centrale solaire au sol d'environ 2 Mwc sur une ancienne déchetterie. Les études ont commencé en 2018 afin de répondre à l'appel d'offres de la CRE spécifique au Haut-Rhin, dans le cadre de la fermeture de Fessenheim.

PARC ÉOLIEN D'AVESSAC

La SEM SIPEnR détient 23 % des parts de la ferme éolienne d'Avessac en Loire-Atlantique, premier parc financé à 100 % par des citoyens et collectivités. Situé dans une des zones les plus ventées de France, ce parc éolien est constitué de cinq machines et a produit 25 GWh en 2018.

DE NOUVEAUX PROJETS ÉOLIENS PUBLICS ET CITOYENS

Le Groupement « SIPEnR – Énergie Partagée – Altech » a été lauréat d'un appel à candidatures lancé par la Communauté de communes des Sources de l'Orne, pour codévelopper plusieurs parcs éoliens sur leur territoire. Les premières études ont été menées en 2018, pour sélectionner des sites. Des discussions ont été lancées fin 2018 avec un développeur, pour l'achat d'un parc éolien de 26 MW, dans le cadre d'un groupement public et citoyen. **Le Conseil d'administration de la SEM SIPEnR s'est positionné pour acquérir 15 % des parts.**



* À SAVOIR

Présidée par Jacques Bouvard, Vice-président du SIPPAREC, la SEM SIPEnR est gérée par un Conseil d'administration, comprenant sept administrateurs et cinq censeurs, accompagné d'un Comité d'investissement. Ces deux instances se sont réunies 3 fois en 2018.

Les CEE : levier de financement des projets de maîtrise de l'énergie

En complément de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose différents services pour aider les collectivités à financer leurs projets de rénovation énergétique.

UN OUTIL FINANCIER

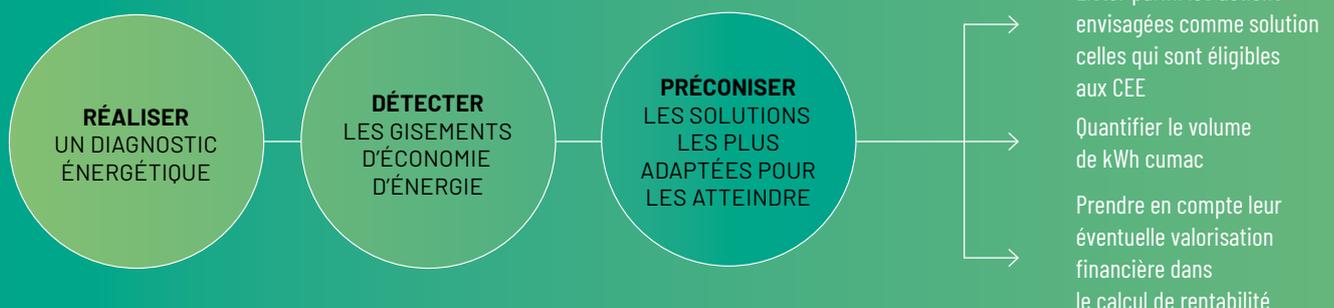
Le dispositif des CEE permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie (travaux d'isolation et de rénovation dans les bâtiments publics, opérations de modernisation de l'éclairage public, etc.). Une part des CEE peut également être dévolue à des opérations de lutte contre la précarité énergétique.

QUELQUES EXEMPLES

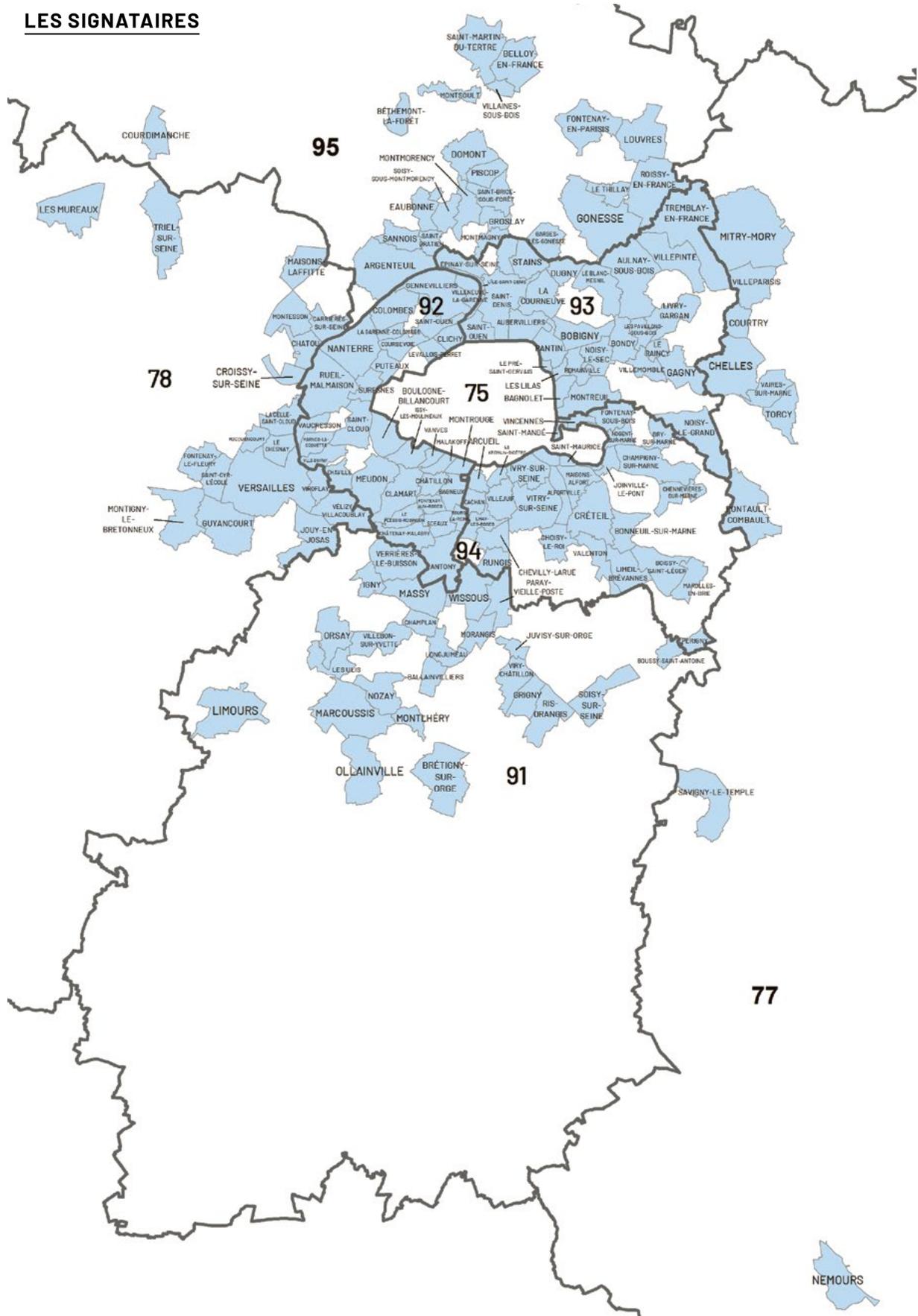
- Mise en place d'une **chaudière haute performance énergétique** pour chauffer les **3 000 m² d'une maison de la culture** : montant CEE de 0,882 GWh cumac, soit 3 330 €.
- Mise en place d'un **système de gestion technique du bâtiment** pour le chauffage d'un **lycée de 5 000 m²** : montant CEE de 0,880 GWh cumac, soit 3 323 €.
- **Isolation de 1 000 m² de toiture d'une école** : montant CEE 1,680 GWh cumac, soit 6 344 €.
- Installation de **3 chaudières collectives haute performance énergétique** pour chauffer **100 appartements** : montant CEE précarité de 6,60 GWh cumac, soit 24 931 €.
- **Isolation de 1 000 m² de toiture-terrasse d'un logement social** : montant CEE précarité de 3,06 GWh cumac, soit 11 547 €*.

** Les sommes indiquées sont celles reversées, en 2018, aux collectivités et bailleurs sociaux d'Île-de-France signataires de la convention, déduction faite des frais de gestion des Syndicats.*

UNE DÉMARCHE GLOBALE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE



LES SIGNATAIRES



UN DISPOSITIF COMMUN SÉCURISÉ

Le SIPPEREC et le SIGEIF* proposent aux collectivités et aux bailleurs sociaux, grâce à une plateforme commune et à un marché assistance à maîtrise d'ouvrage, de les accompagner et de se regrouper pour mutualiser les CEE résultant de leurs travaux de maîtrise d'énergie, afin d'atteindre plus facilement le seuil de dépôt de dossiers. Aux côtés de l'accompagnement pour le montage des dossiers et le suivi des demandes, il est possible d'y faire des simulations afin de connaître le montant potentiel de la vente des CEE*.

DE NOMBREUSES OPÉRATIONS OUVRANT DROIT AUX CEE

Un catalogue, émis par le Pôle national des CEE, définit les opérations qui peuvent bénéficier des CEE. Ces opérations sont répertoriées sous forme de fiches d'opérations standardisées qui permettent de calculer rapidement et de façon forfaitaire le nombre de kilowattheures cumac* suite aux travaux. Un certain type de CEE cible la réduction de la précarité énergétique. Y figurent notamment des « programmes d'information, de formation et d'innovation » à destination des ménages en situation de précarité, dont le programme SLIME (Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) porté par le CLER (Comité de Liaison des Énergies Renouvelables).

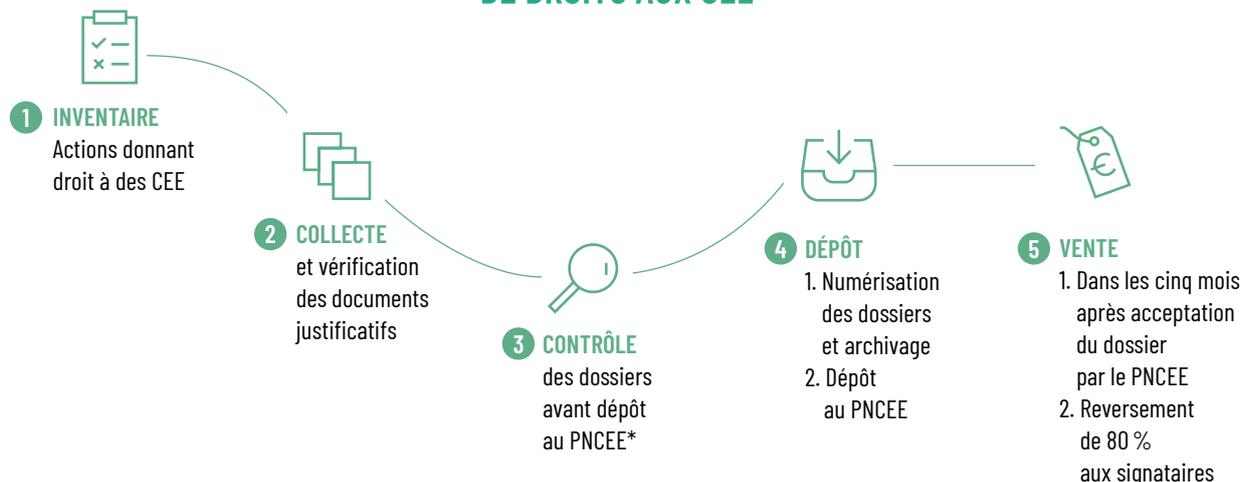
* <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees>

182

COLLECTIVITÉS ET OPH

ont confié la collecte et la valorisation de leurs CEE au SIPPEREC/SIGEIF

LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DE DROITS AUX CEE



Pour toute information, contacter notre équipe à cee@sigeif.sipperec.com

GLOSSAIRE

* **Les CEE** sont calculés en kilowattheures cumac (cumulés sur la durée de vie de l'équipement concerné et actualisés pour prendre en compte la diminution de son efficacité), définissant les économies réalisées dans le temps.

* **SIGEIF** : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.

* **PNCEE** : Pôle national des certificats d'économies d'énergie.



27 DOSSIERS
déposés depuis 2011

936 GWh
cumac « classiques » de CEE

20 GWh
cumac CEE
« précarité énergétique » de CEE

2,66 MILLIONS €
reversés aux signataires

91

collectivités adhérentes à la compétence réseaux numériques du SIPPEREC réparties sur

6

départements franciliens



NUMÉRIQUE

Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans leur transition numérique et digitale

Le SIPPEREC développe depuis vingt ans un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance en Île-de-France. Ces réseaux d'initiative publique, les offres de services et l'expertise du Syndicat, attentif aux évolutions technologiques et aux bouleversements des modes de communication qui doivent être accessibles à tous, font du SIPPEREC un partenaire essentiel de l'aménagement numérique des territoires.

+ de 4 500 km

de réseaux d'initiative publique en fibre optique déployés en Île-de-France

1/3

de la population francilienne, soit

+ de 4 millions

d'habitants desservis par le Très haut débit (THD) du SIPPEREC

16

contrats de Délégation de service public (DSP)

SOMMAIRE

› 78

L'actualité numérique

› 80

Le SIPPEREC, acteur majeur du très haut débit

› 84

Le réseau IRISÉ

› 86

Les réseaux câblés

› 88

Les réseaux Séquantic et Europ'Essonne

› 90

Vers le très haut débit pour tous ?

› 92

Une gamme complète de services numériques



NUMÉRIQUE



L'actualité numérique

DISPOSITIF AMEL VERSUS GUICHET FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Le dispositif AMEL (Appels à Manifestation d'engagements locaux) a été créé en décembre 2017, pour permettre aux collectivités de se tourner vers les opérateurs privés, afin de réaliser leurs réseaux de fibre optique dans les zones les moins denses. Avec près d'un an de retard, l'État a validé les trois premiers projets de déploiement de fibre optique sur fonds privés, destinés à compléter les déploiements portés par les réseaux d'initiative publique (RIP) des collectivités. D'autres projets sont toujours en cours d'examen et concernent une douzaine de départements, pour un total d'environ un million de prises.

En parallèle, le Gouvernement a suspendu le guichet France très haut débit, qui permettait aux collectivités de faire des demandes de subventions pour déployer leurs réseaux dans le cadre de RIP. Les associations de collectivités estiment que cette suspension a obligé les collectivités à se tourner vers le dispositif AMEL. Elles dénoncent le fait que les collectivités qui ont fait le choix des RIP ne peuvent plus accéder aux financements de l'État et demandent que, dans un court délai, l'État annonce un calendrier de réouverture du guichet.

DÉBIT SOUS CONTRÔLE

La dégradation progressive de la qualité de service et le retard pris dans le déploiement des réseaux ont fait l'objet de nombreuses plaintes d'acteurs locaux. En réponse à cette situation, l'ARCEP a adressé aux opérateurs plusieurs mises en demeure de respecter leurs obligations au titre du service universel.

L'observatoire des déploiements de l'ARCEP* pour le 3^e trimestre 2018 montrait en effet qu'Orange et SFR étaient loin de l'objectif fixé pour 2020, car Orange avait rendu raccordables, à cette date seulement, 43 % des locaux des communes sur lesquelles il s'était engagé, et SFR à peine 29 %.

Dans certaines agglomérations, des retards de deux ans au minimum sont prévisibles, et certaines collectivités ont exprimé publiquement leur mécontentement concernant ces retards. Et de nombreux acteurs, comme le SIPPEREC, souhaitent que davantage de contraintes s'imposent aux opérateurs, notamment en cas de non-respect des règles édictées.

PROLONGATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC IRISÉ

Le SIPPEREC et son délégataire IRISÉ ont signé un avenant à la convention de concession relative à la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure, à l'échelle métropolitaine de fibre qui les lie. **Cet accord prolonge la durée de la concession et va permettre une densification de ce réseau numérique public très compétitif, notamment en renforçant la convention d'origine dans l'exécution des engagements pris par le délégataire.**

DÉPLOIEMENT PROCHAIN DE LA 5G ?

Les réseaux 5G sont appelés à devenir l'un des supports essentiels des usages du numérique et de l'économie de demain dans les territoires : ville intelligente, voiture autonome, industrie du futur, applications reposant sur l'intelligence artificielle, etc.

Les principaux enjeux de ce futur déploiement sont de 3 ordres :

- **s'assurer d'un déploiement équilibré, afin que tous les territoires puissent, demain, bénéficier de services 5G. Il est prévu l'ouverture à la 5G de plusieurs villes dès 2020 et des grands axes en 2025.**
- **veiller à ce que l'ouverture de la 5G prenne en compte l'émergence de nouveaux usages dans les domaines dits « verticaux »** (énergie, transport, santé, média, industrie, etc.). Les opérateurs mènent actuellement des expérimentations, en partenariat avec différents acteurs, comme la SNCF, dans ce domaine. Et pour répondre à

cet objectif, l'ARCEP a annoncé l'ouverture de la bande de fréquences 2,6 GHz aux industriels qui souhaiteraient mettre en place leurs propres réseaux mobiles fermés, et ainsi mettre à disposition des outils permettant de disposer de systèmes sur mesure, comme, par exemple, pour la gestion de réseaux de transport de personnes, d'eau ou d'énergie, ou l'Internet des objets.

- **contrôler la manière dont les équipements des réseaux 5G seront géographiquement déployés entre opérateurs**, pour ne pas nuire à la concurrence, ne pas contrevenir à l'emprise des infrastructures télécoms nationales et aux intérêts de la défense et de la sécurité nationale. La loi dite « loi Huawei », votée à l'été 2019, s'en préoccupe.

EXTINCTION PROGRESSIVE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE COMMUTÉ (RTC)

Afin de préparer l'extinction du réseau RTC, Orange ne commercialise plus de nouvelles lignes RTC analogiques, **depuis le 15 novembre 2018, et la voix sur IP (VoIP), déjà utilisée par les usagers des box Internet, devient le nouveau standard. Fin 2019, ce sera au tour des lignes numériques de ne plus être commercialisées par Orange.** Pour les lignes en service, l'opérateur historique ne commencera pas à couper le signal RTC avant 2023, selon un calendrier défini par plaques géographiques. Cette migration massive est encadrée par l'ARCEP, avec un délai de prévenance de cinq ans systématiquement appliqué, afin de permettre aux opérateurs utilisant le réseau d'Orange de préparer la bascule et prévenir leurs clients.

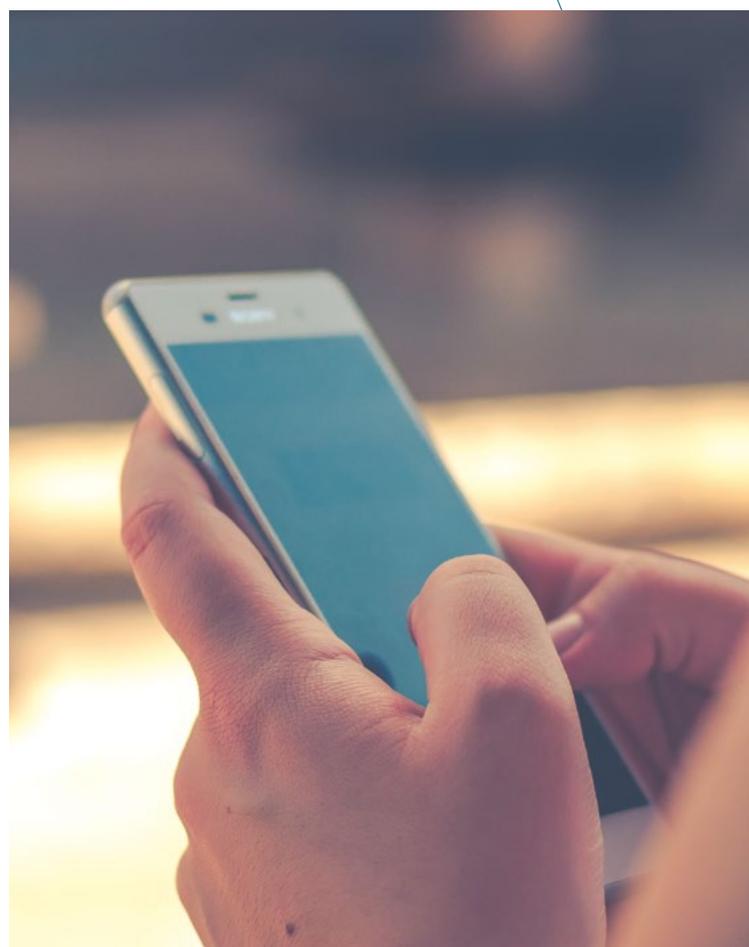
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RGPD

Le règlement général de protection des données (RGPD) est la nouvelle réglementation en matière de protection des données personnelles, entrée en application le 25 mai 2018. Ce règlement comporte plusieurs volets, notamment la cartographie des données à caractère personnel, la mise en place d'un registre listant les traitements informatiques et la désignation obligatoire d'un Délégué à la protection des données (DPO-Data Protection Officer) pour toute collectivité en remplacement du Correspondant Informatique et Libertés (CIL), qui était facultatif. **Le SIPPAREC est aux côtés de ses adhérents afin de les accompagner pour mettre en conformité leurs organisations et de renforcer leurs dispositifs de sécurisation des systèmes d'information.**

LES COLLECTIVITÉS DE TOUTES TAILLES DE PLUS EN PLUS SÉDUITES PAR LE CONCEPT DE TERRITOIRE INTELLIGENT

Les projets de territoires intelligents ne sont pas qu'une affaire de grandes métropoles. De plus en plus de petites et moyennes collectivités, conscientes des enjeux de la transformation numérique et des potentiels gains associés, décident de lancer des projets « smart » (numérique, solutions innovantes, gestion de la relation citoyenne, etc.). Certaines collectivités utilisent les accords-cadres proposés par la Banque des territoires, dans le cadre d'Action Cœur de Ville pour lancer leur projet « smart ».

Projets de territoires intelligents
« SMART »



GLOSSAIRE

* **ARCEP** : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes. Elle est chargée d'assurer la régulation des secteurs des communications électroniques et des postes.

Le SIPPEREC, acteur majeur du très haut débit

Le SIPPEREC s'est emparé très tôt de la question du haut débit et a lancé, dès 1999, des réseaux d'initiative publique. Un tiers de la population francilienne - soit 4 millions d'habitants - bénéficie désormais des réseaux très haut débit développés par le SIPPEREC. Ces réseaux sont devenus un élément clé de la couverture mobile et de l'accès à Internet. Quand on sait l'importance de l'accès au très haut débit pour le développement économique et l'attractivité des territoires, il s'agit d'une mission de service public que le SIPPEREC entend défendre et promouvoir avec force pour le compte de ses adhérents.

GARANTIR L'ÉQUITÉ DE TRAITEMENT

En lien avec les villes qui lui ont délégué cette compétence, l'intervention du SIPPEREC repose principalement sur des contrats de délégation de service public. Le SIPPEREC pilote et contrôle les délégataires - opérateurs privés - qui déploient la fibre optique et l'exploitent. Il fait aussi évoluer les contrats au rythme des mutations technologiques.

Le recours systématique à la délégation de service public a permis de préserver les finances des collectivités, la très grande majorité des réseaux ayant été développée uniquement avec le financement des concessionnaires, essentiellement sans aucune participation financière des collectivités.

Par son action au plus près des besoins des territoires et de leur tissu économique, le Syndicat veille au développement d'une réelle concurrence, avec des services adaptés, compétitifs et innovants, tout en garantissant l'équité de traitement, principe fondateur du service public.

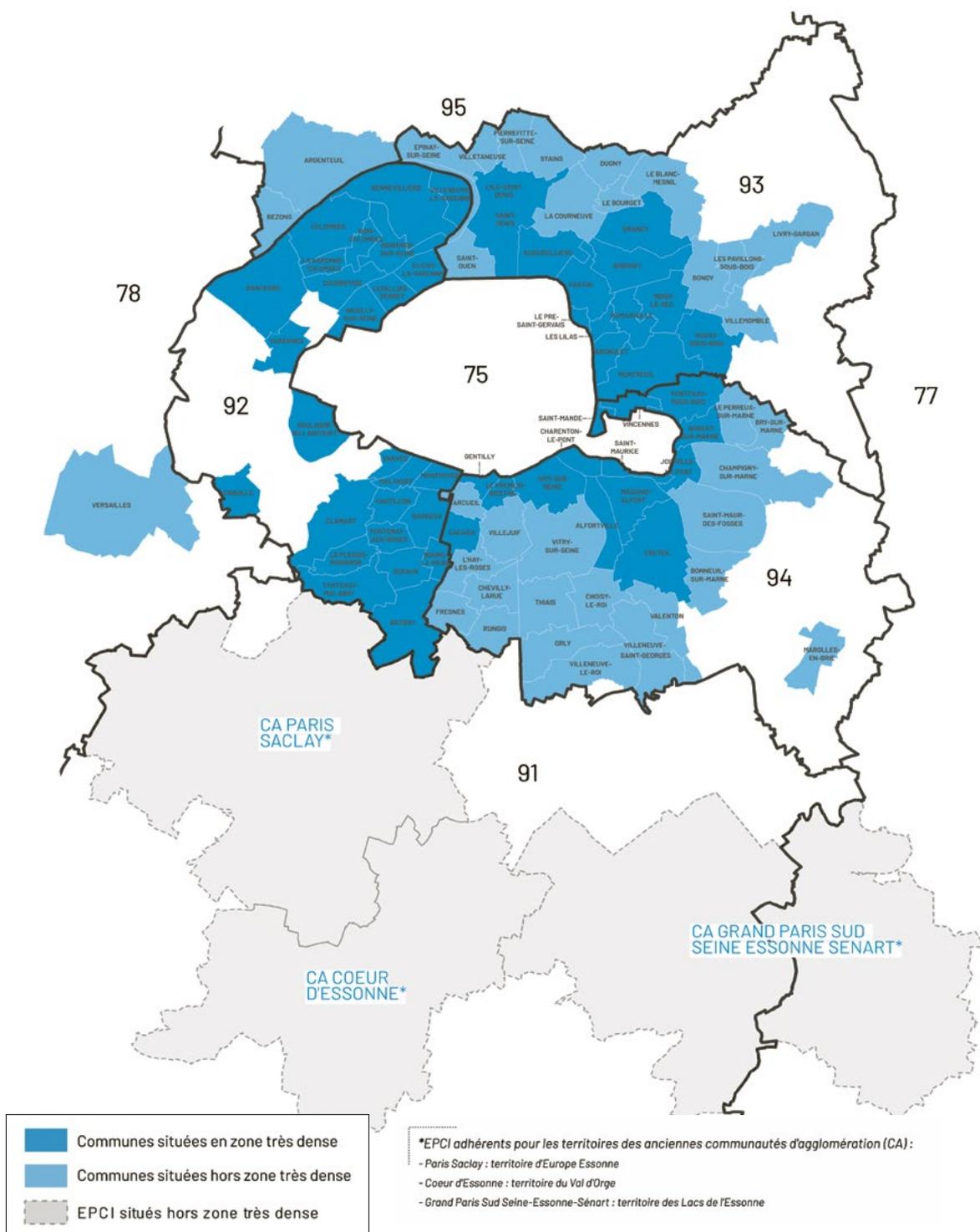
COMMISSION « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES »

COPRÉSIDIÉE PAR :

Jacques BOUVARD, Vice-président,
Maire-adjoint de Rosny-sous-Bois
Gilles GAUCHE-CAZALIS, Vice-président,
Maire-adjoint de Nanterre

COMPOSÉE DE :

Silvia CAPANEMA-SCHMIDT, Déléguée de Saint-Denis
Pierre CULOT, Délégué de Clichy-la-Garenne
Bernard DESBANS, Délégué d'Élancourt
Patrick DONATH, Délégué de Bourg-la-Reine
Karim EL BACHTANY, Délégué de Colombes
Jean-Jacques GRESSIER, Délégué de Joinville-le-Pont
Youssef JIAR, Délégué de Villepinte
Ghania LATEB, Déléguée du Kremlin-Bicêtre
Pierre MARTEAU, Délégué de la Communauté Paris-Saclay
François PELLETANT, Délégué de la Communauté Paris-Saclay
Frédéric SITBON, Délégué d'Asnières-sur-Seine
Dominique VERGNE, Délégué du Perreux-sur-Marne



91 ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

LE SIPPEREC, UN CONSEILLER ATTENTIF

Dans un secteur où l'évolution législative et réglementaire est permanente, le SIPPEREC joue un rôle de veille et de conseil auprès des communes adhérentes.

Les enjeux actuels et à venir :

- **poursuivre** la couverture très haut débit du territoire francilien et faire en sorte qu'aucune zone résidentielle ne reste durablement à l'écart de ce mouvement d'ici 2022 ;
- **développer** l'offre et la concurrence en matière de services très haut débit pour les usagers professionnels (entreprises, sites publics) ;
- **mettre** les réseaux d'initiative publique très haut débit du SIPPEREC au service du développement de la ville connectée et de la transition numérique.

4 MILLIONS
D'HABITANTS
desservis par le THD

16 CONTRATS
de délégation de service public

4 500 km
de fibre déployés à fin 2018

67,2 MILLIONS €
de chiffre d'affaires annuel

431 MILLIONS €
D'ACTIFS



LE SIPPAREC « PRÉCURSEUR » ET DES RÉSEAUX « BÉNÉFICIAIRES », SELON LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

L'action du SIPPAREC a été saluée dans le rapport de la chambre régionale des comptes, publié en 2017. Évaluant l'action du Syndicat de 2008 à 2014, elle rappelle que le SIPPAREC est un acteur majeur du très haut débit en Île-de-France. La Chambre observe que ces réseaux ont commencé à être déployés avant l'appel à manifestation d'intérêt (AMII) de 2011, y voyant une réelle capacité d'anticipation. Le Syndicat a également articulé ses déploiements avec ceux d'opérateurs privés, pour assurer la complémentarité de la desserte.

Les résultats financiers des différentes concessions s'avèrent satisfaisants, avec un taux de marge moyen de 30 %. La chambre observe que le SIPPAREC a opté pour la délégation de service public, qui permet de « garantir la cohérence entre la construction et l'exploitation ainsi que l'évolutivité des compétences du personnel ». Ce rapport est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans une analyse globale de la Cour des comptes (avec l'examen de 47 projets territoriaux) du déploiement du très haut débit en France, qui s'inquiète du retard pris par le pays et de la dérive des coûts.



Le réseau IRISÉ

Un réseau de fibre optique largement déployé sur le territoire métropolitain.

UN RÉSEAU QUI CONSTITUE UN MAILLON ESSENTIEL DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

IRISÉ est un réseau d'initiative publique initié par le SIPPEREC, qui a choisi la société IRISÉ pour le développer et l'exploiter auprès des opérateurs privés. Ce réseau compte désormais 1000 km de fibre optique. Il permet à de nombreuses entreprises et sites publics (hôpitaux, universités, mairies...) de bénéficier de la location de fibre optique noire et des offres Ethernet.

PERSPECTIVES

Fin 2018, au terme de plusieurs mois de négociations avec le délégataire, le SIPPEREC a décidé de prolonger la délégation de service public avec SFR, jusqu'en juillet 2025, contre l'engagement du délégataire de :

- **sécuriser** le réseau actif ;
- **pratiquer** la réversibilité des données de la DSP pour constituer un référentiel cartographique, commercial et administratif complet ;
- **mettre** en œuvre un plan d'action de réversibilité pour pouvoir remettre en concurrence cette délégation de service public de fibre noire, dans des conditions satisfaisantes à cette échéance ;
- **baisser** significativement les tarifs pour dynamiser l'activité commerciale ;
- **engager** un programme de densification qui vise à améliorer la capillarité du réseau IRISÉ en installant 300 points de présence supplémentaires et à renforcer également les capacités du réseau activé mis en œuvre ;
- **renforcer** son activité à destination des collectivités, qui profiteront ainsi de l'évolution de la grille tarifaire.

LE RÉSEAU IRISÉ C'EST :

- › Une DSP* conclue pour **18 ANS** en 2001 et prolongée pour 7 années en 2018, soit jusqu'en 2025
- › Un délégataire : IRISÉ, filiale du groupe SFR/Altice
- › Une infrastructure métropolitaine de fibre optique ouverte aux opérateurs privés
- › Un périmètre de **84 COMMUNES**
- › **1 000 KM DE FIBRE OPTIQUE** déployée en Île-de-France, dont 726 km sur le territoire du SIPPEREC
- › Un potentiel de **80 000 ENTREPRISES**
- › Un résultat net de **2 593 000 €** pour IRISÉ
- › **69 610 000 € D'INVESTISSEMENTS** bruts réalisés en 2018, dont 81 % au sein de la concession

GLOSSAIRE

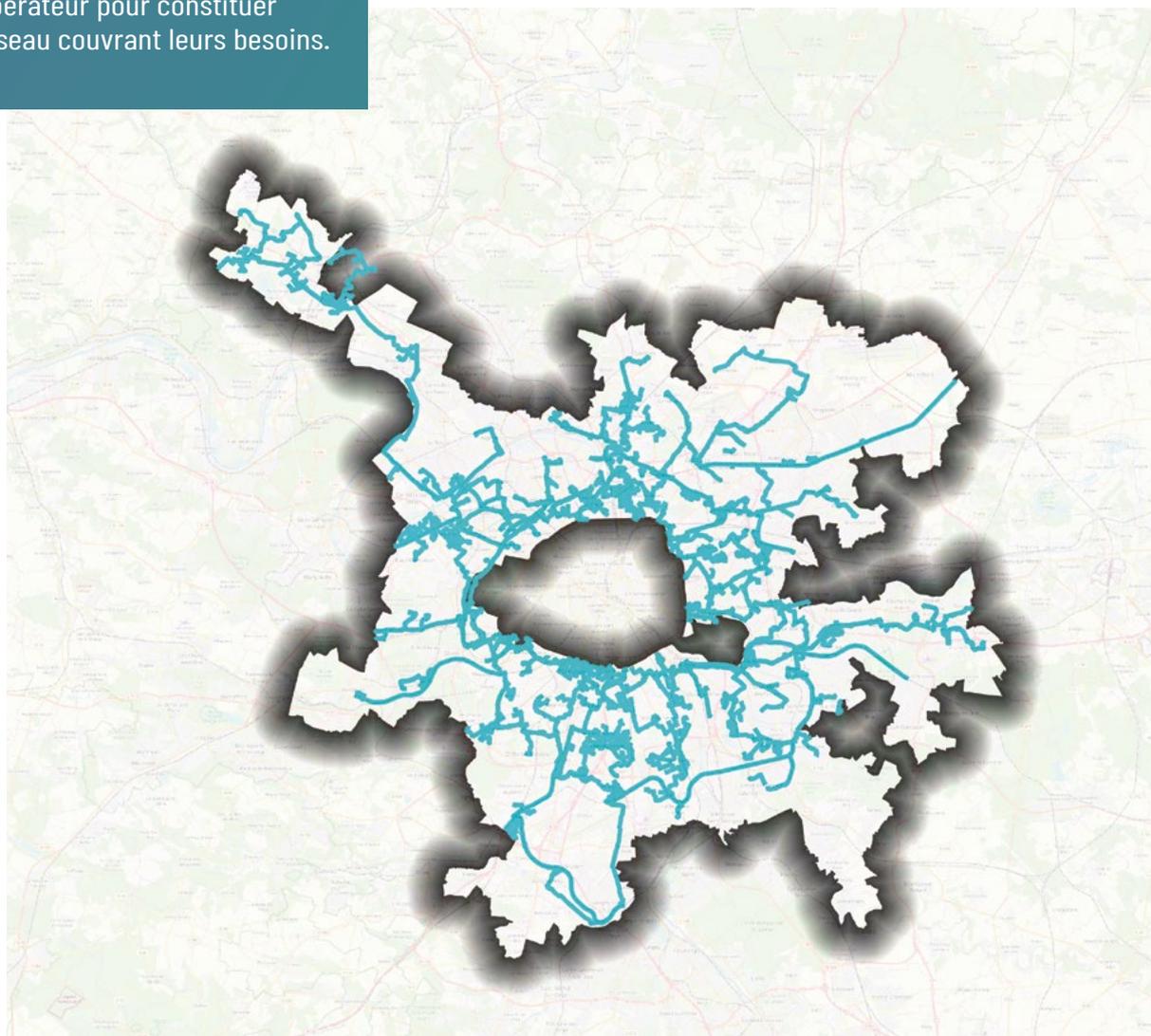
* DSP : Délégation de service public.

LE RÔLE DU SIPPAREC

- * Contrôler la conformité de la réalisation, ainsi que les conditions d'exploitation, le respect des délais, des prix et la qualité de service d'IRISÉ.
- * En concertation avec les communes, négocier avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des opérateurs qui utilisent ce réseau.

À SAVOIR

La fibre noire est une fibre nue qui n'est pas encore éclairée (via un laser). Elle peut être pour tout type de protocoles (IP, audio, vidéo, etc.). Elle est destinée à des utilisateurs ayant la capacité de déployer leurs équipements en propre ou via les services d'un opérateur pour constituer leur réseau couvrant leurs besoins.



Les réseaux câblés

Le SIPPEREC gère 13 réseaux câblés sur 43 communes. Confiés à SFR fibre, ex-Numéricable, ces réseaux desservent plus de 540 000 foyers, avec une modernisation qui permet un accès à Internet à 100 Mbit/s.

DES RÉSEAUX CÂBLÉS PLUS MODERNES

En s'emparant très tôt de la question du haut débit, le SIPPEREC a lancé, dès 1999, des réseaux d'initiative publique. Les réseaux de fibre à l'abonné n'étant pas encore développés, les contrats portaient sur des réseaux câblés. Déployés pour l'essentiel au début des années 2000, ces réseaux câblés utilisent une ingénierie différente de celles des réseaux de fibre optique à l'abonné, puisqu'ils utilisent le câble coaxial pour la desserte de l'abonné sur les derniers mètres. Ils constituent aujourd'hui l'une des principales solutions d'accès au très haut débit fixe pour le grand public.

Ces réseaux câblés ont été modernisés et proposent désormais des offres à plus de 100 Mbit/s. Ces réseaux sont ouverts à la concurrence, permettant l'arrivée de nouveaux services et des prix attractifs.

VERS UNE GÉNÉRALISATION DE L'ACCÈS AU TRÈS HAUT DÉBIT AU SEIN DES FOYERS MÉTROPOLITAINS

Aujourd'hui, le Syndicat est l'autorité concédante de 13 concessions de réseaux câblés, dans un périmètre de 43 communes, sur les 4 départements du 92, 93, 94 et 95.

Le contrat de délégation de service public de la plaque Sud arrive à expiration fin 2019. Le SIPPEREC a mis à profit l'année 2018 pour finaliser les audits techniques et financiers, en préparation au renouvellement de la concession. Le SIPPEREC a également poursuivi les discussions avec le délégataire afin de connaître

ses intentions et pouvoir choisir la meilleure option possible garantissant aux communes concernées à la fois une dynamique d'innovation et le maintien des exigences de service public.

UNE ORGANISATION DU SYNDICAT POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

Dans ce contexte concurrentiel extrêmement contraint en matière d'exploitation des réseaux câblés en France, le Syndicat a privilégié le scénario d'une consultation organisée en deux lots pour la relance de ce contrat.

Ce découpage, tout en assurant la continuité des services aujourd'hui délivrés sur les réseaux câblés, devrait permettre de renforcer la concurrence et favoriser le développement de nouveaux services sur ces réseaux.

Cette relance préfigure le modèle qui va s'appliquer aux 12 autres concessions câbles du SIPPEREC, qui seront à renouveler d'ici le 31 décembre 2023.

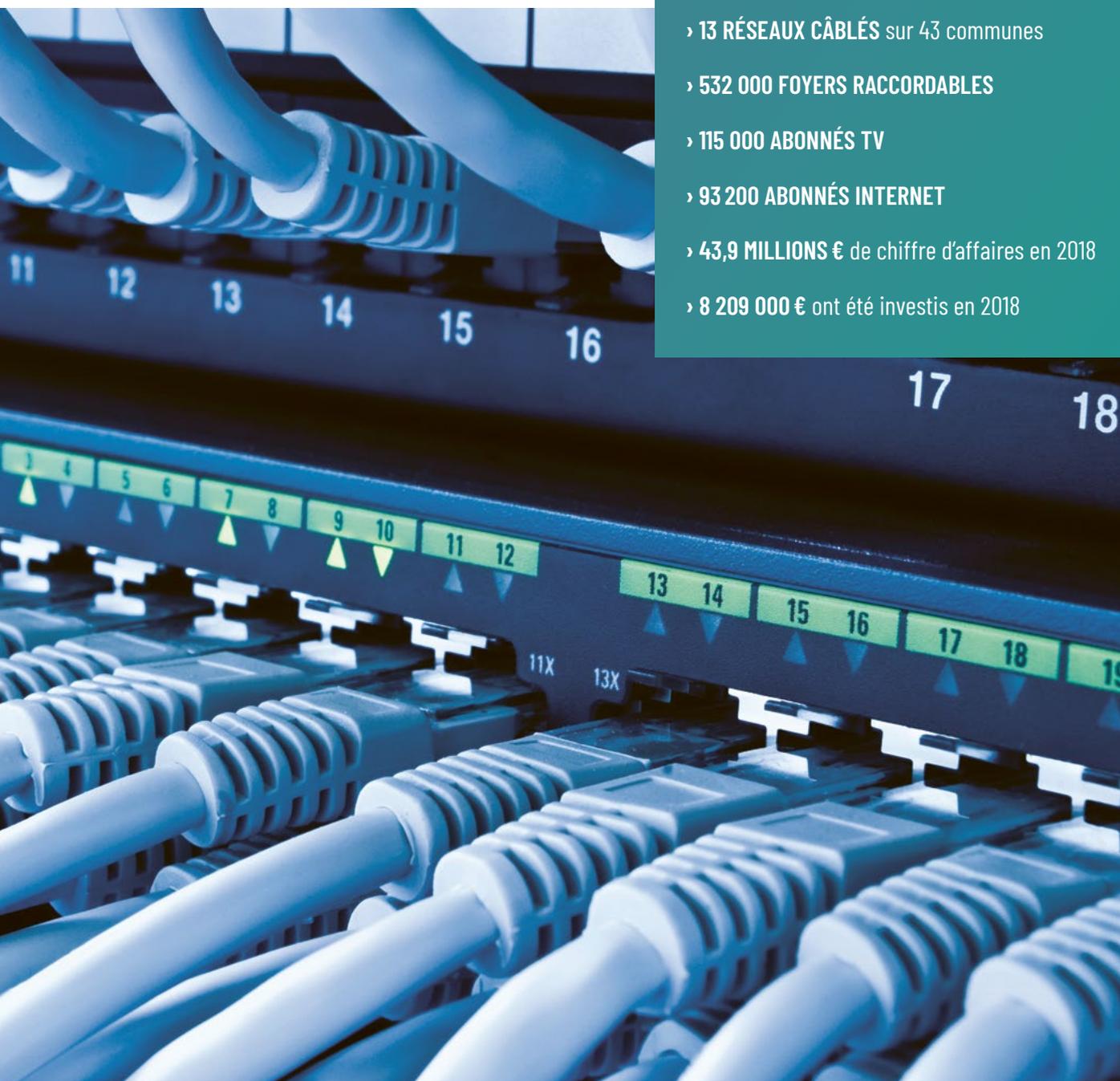
De façon concomitante au lancement de la procédure, le Syndicat a délibéré, lors du Comité syndical du 21 mars 2019, pour acter le principe de prolonger pour une durée d'un an la durée du contrat de concession en cours.

La prolongation du contrat va permettre de préparer, dans de bonnes conditions, la conduite des audits complémentaires, la réversibilité puis le basculement vers les nouveaux contrats, dans un cadre garantissant la continuité du service public.

Si le calendrier de la procédure de renouvellement est respecté, le Comité syndical du mois de février 2020 pourrait être en mesure de choisir les nouveaux délégataires.

LES RÉSEAUX CÂBLÉS DU SIPPPEC CE SONT :

- › 2 DSP, contrats plaque Nord et plaque Sud
- › 11 CONTRATS TRANSFÉRÉS par Bezons, Cachan, Colombes, Fresnes, Le Kremlin-Bicêtre, Le Perreux-sur-Marne, L'Haÿ-les-Roses, Marolles-en-Brie, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Joinville-le-Pont, pour un total de 122 500 prises
- › 13 RÉSEAUX CÂBLÉS sur 43 communes
- › 532 000 FOYERS RACCORDABLES
- › 115 000 ABONNÉS TV
- › 93 200 ABONNÉS INTERNET
- › 43,9 MILLIONS € de chiffre d'affaires en 2018
- › 8 209 000 € ont été investis en 2018



Les Réseaux Séquantic et Europ'Essonne

LE RÉSEAU SÉQUANTIC

Le réseau Séquantic a été lancé en 2006 : il s'agit d'un réseau de fibre optique orienté en priorité vers les entreprises de type PMI/PME et les sites publics de 1200 km de fibre optique, exploité par la société Covage.

Ce réseau de fibre optique, orienté majoritairement vers les entreprises, a favorisé sur les territoires concernés l'émergence d'offres avec des débits diversifiés. Le réseau Séquantic propose également, depuis 2013, des services pour la desserte du grand public sur le territoire de 10 communes de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne.

LE RÉSEAU EUROP'ESSONNE

Ce réseau dessert 14 communes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et 36 000 prises FTTH* pour les particuliers et FTT0* pour les professionnels. La DSP, conclue en 2011 pour 25 ans, est également exploitée par Covage.

Ce réseau a permis, là encore, l'émergence puis la quasi-généralisation d'offres à très haut débit en direction des sites résidentiels, des entreprises et établissements publics. Complémentaire des déploiements réalisés par d'autres opérateurs, le réseau est en phase de commercialisation active, en veillant à une articulation avec ces derniers, et en se concentrant sur les zones mal desservies par le très haut débit.

DEUX RÉSEAUX UNIS

Les réseaux Séquantic et Europ'Essonne, qui ont tous deux, à l'origine, été déployés par des filiales du groupe Tutor, partagent aujourd'hui une même ingénierie, un catalogue de services et une grille tarifaire identiques.

Lors du rachat de Tutor par la société Covage intervenu en décembre 2016, le repreneur avait clairement exposé au SIPPEREC son souhait de réaménager les deux réseaux, afin de mettre en place une ingénierie plus adaptée aux exigences techniques des grands opérateurs nationaux.

C'est ainsi que deux avenants aux contrats ont été votés en 2018 par le Comité syndical, en vue de faire évoluer l'infrastructure optique du réseau FTTH déployée sur les périmètres délégués de ces deux DSP, afin de mieux répondre aux attentes diversifiées des opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN) intéressés à proposer leurs offres commerciales sur ces réseaux. **Ces avenants prévoient également de faire évoluer le catalogue de services et la grille tarifaire associée, afin de conforter la dynamique économique des deux délégations de service public, en vue de s'adapter aux besoins des usagers et à l'évolution des technologies des communications électroniques.** Pour développer ces infrastructures et ces services, les opérateurs se sont engagés à faire des travaux. Le financement de ces travaux d'investissements reste intégralement à la charge des deux délégataires, le Syndicat ayant accepté qu'une partie du fonds de réinvestissement prévu dans les deux conventions de délégation de service public soit affectée au financement de ces travaux.

GLOSSAIRE

* **FTTH** : « Fiber to the home » en anglais signifie « fibre déployée jusqu'à l'abonné ». C'est un moyen d'accès au très haut débit, dans lequel la fibre optique est utilisée de bout en bout jusqu'au domicile de l'abonné.

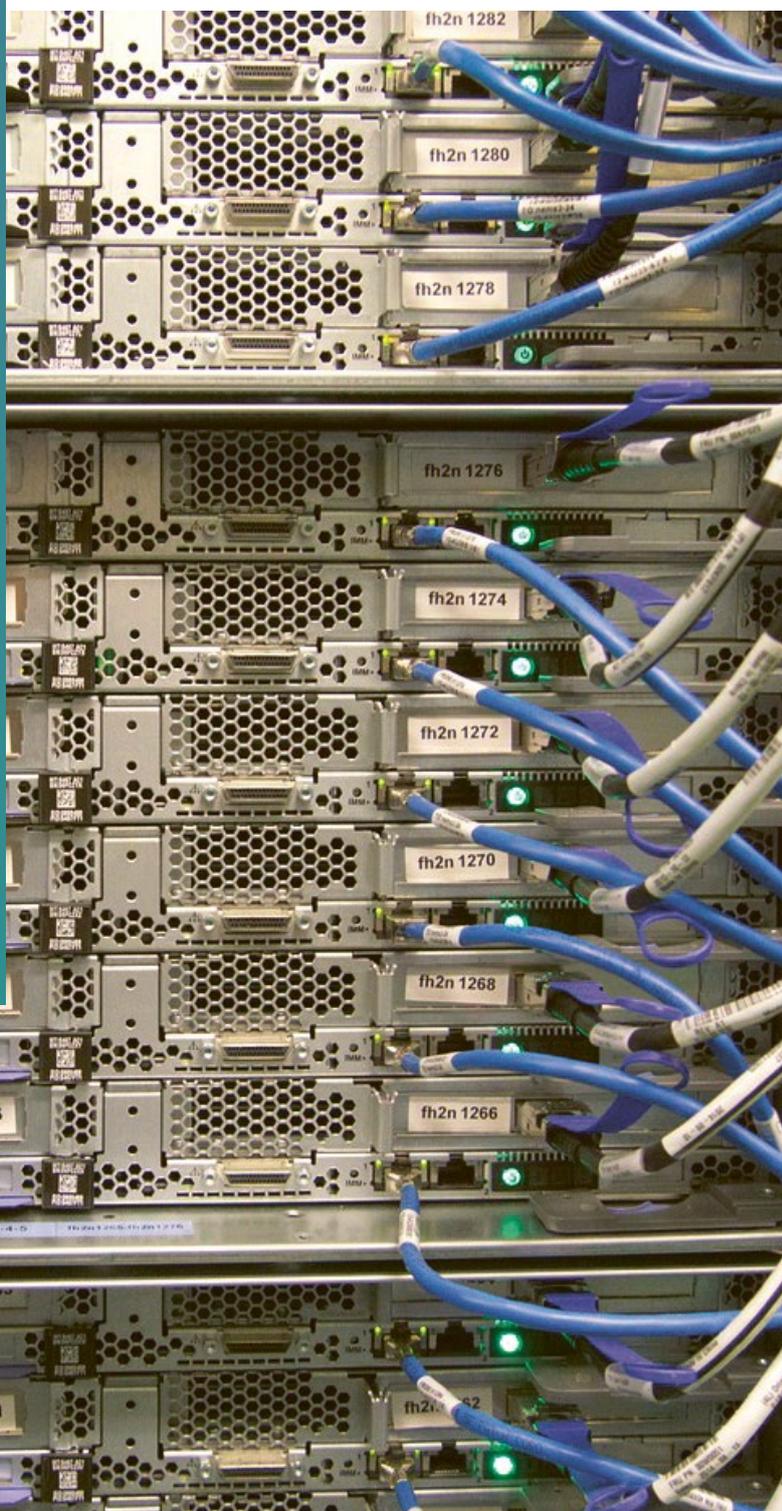
* **FTT0** : « Fiber to the office » en anglais. Le FTT0 est l'architecture conçue pour les besoins professionnels, qui permet de déployer un réseau de fibre optique dédié pour raccorder les entreprises et établissements publics. Elle permet une gestion fine qui garantit un temps de rétablissement rapide et une qualité de service.

LE RÉSEAU SÉQUANTIC C'EST :

- › Un contrat sur **20 ANS** confié à Séquantic telecom, filiale de Covage et de la CDC
- › **100 COMMUNES** concernées
- › **1800 KM** de réseau dont 620 km de réseau FTTH à destination du résidentiel
- › **1300 CLIENTS PROFESSIONNELS** + 3 500 abonnés résidentiels
- › **+ de 100 OPÉRATEURS** actifs sur ce réseau
- › **6 658 000 €** de chiffre d'affaires

LE RÉSEAU EUROP'ESSONNE C'EST :

- › Un contrat sur **25 ANS**, confié à Tutor Europ'Essonne, filiale de Covage
- › **1 033 KM** de réseau
- › **250** clients professionnels
- › **3 400** abonnés résidentiels
- › **40 OPÉRATEURS** actifs sur ce réseau
- › **1 324 000 €** de chiffre d'affaires



Vers le très haut débit pour tous ?

L'Île-de-France n'est pas épargnée par la fracture numérique. L'ambition du SIPPEREC : influencer auprès des opérateurs et des pouvoirs publics, ainsi que suivre rigoureusement les engagements de déploiement des opérateurs privés, afin de garantir le THD pour tous, partout.

LES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) DU SIPPEREC : LA GARANTIE D'UNE LARGE COUVERTURE

Les RIP permettent de :

- **peser** sur la stratégie d'aménagement numérique des territoires en conservant la maîtrise et la propriété publique des réseaux construits à l'initiative du Syndicat ;
- **assurer** la complétude de la desserte des communes sur lesquelles les réseaux SIPPEREC sont déployés en obtenant, en particulier, que soit assurée la couverture des zones pavillonnaires ;
- **obtenir** que les opérateurs nationaux soient utilisateurs des réseaux d'initiative publique pour répondre aux attentes des usagers et assurer leur équilibre économique ;
- **attirer** l'attention du régulateur sur la situation spécifique des zones de basse densité dans les zones urbaines ;
- **prendre en compte** l'apport des réseaux d'initiative publique (RIP) en Île-de-France dans les réflexions de la Métropole du Grand Paris.

LE PROJET D'UN OBSERVATOIRE DU TRÈS HAUT DÉBIT

Le Plan France très haut débit, initié en 2013, est entré dans sa dernière phase de réalisation. L'objectif affiché par l'État est de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 (initialement l'engagement était pour 2020), c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations. Depuis un an, les déploiements s'accroissent, mais pas au même rythme sur l'ensemble des territoires. Même en Île-de-France, des disparités importantes subsistent, notamment sur les zones moins denses (quartiers pavillonnaires) sur lesquelles les déploiements cumulent des retards.

Face à ces enjeux économiques, sociaux et sociétaux majeurs, le SIPPEREC travaille, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et en lien avec le Schéma métropolitain d'aménagement numérique, à la mise en place d'un observatoire du déploiement du très haut débit, qui doit être opérationnel à l'automne 2019.

Cet observatoire du très haut débit sera un outil en ligne qui comprendra des cartes numériques dynamiques, actualisées tous les trois mois (sur la base des données de l'ARCEP* et de l'AVICCA* analysées et retraitées), et permettra de visualiser le déploiement du très haut débit à l'échelle métropolitaine, mais aussi jusqu'à l'adresse d'un particulier. Outil de transparence, ouvert à tous, cet observatoire se veut pédagogique. Il permettra, d'une part, d'accompagner les opérateurs et les collectivités dans la coordination de leurs actions et, d'autre part, de mieux répondre aux interrogations des citoyens soucieux d'un aménagement numérique efficient et équilibré sur le territoire.

✦ À SAVOIR

Les concessionnaires réalisent les investissements. Ils se chargent également des travaux et de l'exploitation des réseaux pendant toute la durée de la concession et commercialisent leurs services auprès des opérateurs et des autres usagers (collectivités, entreprises). Les collectivités sont, quant à elles, chargées de piloter localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, administrations et entreprises et de contrôler le délégataire dans la bonne exécution du contrat.

Une gamme complète de services numériques

En complément de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes de nombreux outils et services pour guider et accompagner les collectivités dans leur aménagement numérique.

L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les collectivités qui le souhaitent peuvent confier au SIPPEREC la maintenance et la commercialisation des fourreaux et chambres télécoms leur appartenant.

39 communes bénéficient de ce service via une convention passée avec le SIPPEREC, ce qui représente 530 km de fourreaux.

LA GESTION DE LA RODP TÉLÉCOM

Le SIPPEREC assure, depuis 1997, le recouvrement et le contrôle de la Redevance d'occupation du domaine public due aux communes par les opérateurs télécoms (RODP Télécom) pour le compte des collectivités adhérentes qui le souhaitent. À ce jour, 93 communes bénéficient de ce service via une convention passée avec le SIPPEREC.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La redevance est collectée exclusivement sur les voies communales, en se basant sur les ouvrages déclarés dans les permissions de voirie accordées par les collectivités.

Le SIPPEREC, qui recueille et traite ces informations, émet les titres à destination des opérateurs et reverse ensuite aux collectivités 95 % du montant perçu, 5 % étant conservés pour couvrir les frais de gestion de ce service.

En 2018, le SIPPEREC a ainsi collecté pour le compte des collectivités 1,9 million € de redevance.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AMÉNAGEURS

Le SIPPEREC propose aux aménageurs de les accompagner dans la définition de l'architecture des réseaux télécoms et électriques. C'est un accompagnement à la « carte » pour :

- **créer** un réseau d'infrastructures de télécommunications destiné aux collectivités, en coordination avec les opérateurs télécoms ;
- **calibrer** la desserte électrique et maîtriser les budgets de raccordement à l'électricité des nouveaux bâtiments construits dans le cadre d'opérations d'aménagement.

15
CONVENTIONS
ont été signées
avec des
aménageurs
pour ce service.

LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRES

Le SIPPEREC propose des fiches didactiques de conseils et d'aide à la décision pour chaque collectivité adhérente, afin de les accompagner dans leur politique d'aménagement numérique du territoire. Les collectivités peuvent ensuite recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic, définir les perspectives et les besoins de leur territoire en matière d'aménagement numérique.

LA VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le SIPPEREC assure une veille permanente du secteur numérique et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits déjeuners d'information et d'échanges, webconférences, site Internet, extranet).

L'ACHAT MUTUALISÉ

Afin d'offrir aux collectivités les moyens de rationaliser leurs dépenses et d'optimiser leurs services à la population, le SIPPEREC met à disposition des adhérents de nombreux accords-cadres sur les enjeux numériques (voir partie Achats mutualisés).



338

millions € d'achats publics mutualisés, réalisés par an par le SIPPAREC

150

marchés en cours

583

acteurs publics font appel aux services d'achat mutualisé du SIPPAREC

Jusqu'à

50 %

d'économie réalisée sur certaines prestations, grâce aux économies d'échelle et aux négociations du SIPPAREC



La mutualisation au service des projets des collectivités

Pour faciliter l'acquisition par les collectivités et établissements publics de produits et services de qualité au meilleur prix, le SIPPAREC propose une offre de mutualisation des achats. Cette offre a évolué en centrale d'achats, avec la création de SIPP'n'CO pour mieux accompagner les acteurs publics dans leurs projets en faveur des transitions énergétique et numérique.

SOMMAIRE

› 96

SIPP'n'CO : l'offre d'achat mutualisé du SIPPAREC

› 98

SIPP'n'CO : l'offre numérique et digitale

› 100

SIPP'n'CO : l'offre transition énergétique

› 102

L'achat d'électricité



ACHATS MUTUALISÉS

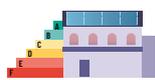


SIPP'n'CO, l'offre d'achat mutualisé du SIPPEREC

Pour mieux accompagner les acteurs publics dans leur transition énergétique et numérique, le SIPPEREC a souhaité faire évoluer son offre d'achat mutualisé, avec la mise en place de la centrale d'achats SIPP'n'CO. L'objectif est de proposer plus de services tout en conservant la proximité du SIPPEREC avec ses adhérents.

UN GUICHET UNIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Les évolutions des besoins des collectivités et des offres des entreprises, ainsi que l'extension du champ d'activité du SIPPEREC ont conduit le Syndicat à transformer son offre d'achat mutualisé qui datait de 1999 : de 3 groupements de commandes, le SIPPEREC propose désormais un guichet unique, SIPP'n'CO, qui propose 8 bouquets de services* à la carte.



Performance énergétique

Prestations d'expertise, de conseil et d'accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public



Mobilité propre

Prestations complètes du diagnostic à l'acquisition de véhicules à faibles émissions et de solutions de recharge sur votre territoire



Réseaux Internet et infrastructures

Services et solutions pour Internet (tous débits et tous supports), infrastructures physiques ou virtuelles et télévision



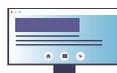
Téléphonie fixe et mobile

Services et solutions de téléphonie fixe et mobile tous supports et numéros spéciaux



Services numériques d'aménagement de l'espace urbain

Solutions de vidéoprotection et de sécurité des biens et des personnes (contrôle d'accès...)



Services numériques aux citoyens

Solutions matérielles et logicielles dans les domaines éducatif, de la citoyenneté et de la gouvernance des données



Valorisation de l'information géographique

Solutions (prestations, logiciels, données) pour la mise en place et l'évolution de systèmes d'information géographique (SIG)



Prestations techniques pour le patrimoine de la ville

Prestations pour mieux connaître le patrimoine de la ville : réseaux, bâtiments, géomètre-expert

* Excepté l'achat d'électricité qui demeure en groupement de commandes.

UNE ADHÉSION SIMPLIFIÉE POUR UN SERVICE ÉVOLUTIF À LA CARTE

L'adhésion est effective à compter de la notification à l'adhérent, accompagnée de la convention signée par les deux parties et de la liste des bouquets choisis.

Votre collectivité ne délibère qu'une fois. Ensuite, suivant la nature de vos besoins, il vous suffit de choisir les bouquets correspondants puis de répondre aux recueils des besoins de chaque marché.

La cotisation est calculée de la façon suivante :

- Une cotisation d'entrée qui varie selon la structure juridique de l'adhérent.
- Une tarification à la carte en fonction des bouquets de services choisis.

LES AVANTAGES DE FAIRE APPEL À L'ACHAT MUTUALISÉ DU SIPP'N'CO

- l'accès à un panel de marchés large et diversifié ;
- des économies substantielles et une maîtrise des dépenses ;
- un service à la carte grâce à une offre organisée par bouquets que vous pouvez solliciter selon vos besoins ;
- des conseils et un suivi d'interlocuteurs spécialisés ;
- des marchés clés en main qui permettent à la collectivité de se concentrer sur ses projets ;
- un traitement « grand compte », quelle que soit la taille de la collectivité (réactivité des opérateurs, prix concurrentiels...), et de coûts réduits grâce aux économies d'échelle réalisées ;
- une relation de proximité et de qualité appuyée sur une connaissance du territoire et des domaines numériques et énergétiques, ainsi que de retours d'expériences entre collectivités ;
- des services d'informations, de veille et d'accompagnement (webconférences, formations, matinées de rencontres, supports pédagogiques...).

UNE DÉMARCHE DE COCONSTRUCTION AVEC LES ADHÉRENTS

Avec SIPP'n'CO il s'agit de coconstruire avec les adhérents, les outils et les services innovants pour accélérer les transitions énergétique et numérique. C'est pourquoi, la création de SIPP'n'CO est associée à une démarche de partage d'idées, d'expériences, de mutualisation d'expertises pour relever les défis et mieux penser, ensemble, les territoires d'avenir. **L'événement de lancement de SIPP'n'CO, le 14 juin 2018, et plus encore l'initiative du 28 mars 2019 intitulée « Imaginons ensemble nos territoires d'avenir », s'inscrit dans cette dynamique pour accompagner les collectivités adhérentes dans leurs politiques publiques et être à la hauteur des enjeux et des défis auxquels elles doivent faire face.**



SIPPEREC / ADHÉRENTS QUI FAIT QUOI ?

Le Syndicat se charge de la passation des marchés et les adhérents exécutent les marchés en leur nom.

Il n'y a pas d'intermédiaire entre le prestataire et la collectivité. En revanche, le SIPPEREC peut parfois être sollicité pour s'assurer du bon déroulement de la prestation.

SIPP'n'CO : l'offre numérique et digitale

Pour faire face au développement des besoins numériques et digitaux des acteurs publics, le SIPPEREC offre une large palette de services qui permet aux adhérents de profiter d'un rapport de forces favorable face aux opérateurs, dans un secteur complexe, très évolutif et à fort impact économique.

LES SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE ET MOBILE

Le SIPPEREC propose plusieurs marchés de téléphonie fixe et mobile pour répondre aux besoins suivants :

- téléphonie fixe : accès téléphoniques des sites principaux (hôtel de ville, etc.) et des petits sites (écoles, gymnases, etc.) ou de gestion technique (alarmes, ascenseurs) ;
- téléphonie spécifique : services téléphoniques « historiques », lignes spéciales, têtes de ligne ;
- téléphonie sans support et à la demande : services de téléphonie via Internet ;
- numéros spéciaux et applications vocales interactives (numéro vert, etc.) ;
- téléphonie mobile ;
- services d'accompagnement aux services de communications électroniques.

› Une consultation sur ces besoins a été publiée en avril 2019, dans le cadre du bouquet 3 (téléphonie fixe et mobile) de SIPP'n'CO, avec une attribution des marchés programmée en juillet 2019, pour une durée de trois ans et demi.

67 MILLIONS €
SUR 3 ANS 1/2*

* Accords-cadres Voix-Données Fixe-mobile actuels.



LES SERVICES DE RÉSEAUX INTERNET ET INFRASTRUCTURES

Le SIPPEREC propose aux collectivités de déployer des réseaux de fibre noire et Ethernet, des services d'accès Internet à débit garanti, des accès à Internet pour le grand public mais aussi des services d'information multicanaux et des prestations pour sécuriser les infrastructures, etc. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également proposée pour définir l'architecture fonctionnelle du système d'information.

› Une consultation sur ces besoins a été lancée en avril 2019, dans le cadre du bouquet 4 (réseaux Internet et infrastructures) en vue d'une attribution en juillet 2019, pour une durée de trois ans et demi.

39,7
MILLIONS €
SUR 3 ANS 1/2*

* Accords-cadres « Voix-Données-Fixe-Mobile 7 » et accord-cadre « Réseau Fédérateur Voix-Données-Images - RFED ».

30

MILLIONS €
SUR 4 ANS*

* Accords-cadres « Accès, Gestion technique, Protection, Vidéoprotection des bâtiments et de la voie publique » actuels.

LES SERVICES NUMÉRIQUES D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN

Le SIPPEREC propose aux collectivités des solutions de vidéoprotection, de sécurité des biens et des personnes (contrôles d'accès, etc.) et des services d'aménagement de l'espace public (génie civil, câblage, formation des exploitants).

› Ces marchés seront relancés dans le bouquet 5 (services numériques d'aménagement de l'espace urbain) de SIPP'n'CO fin 2021.

LES SERVICES NUMÉRIQUES AUX CITOYENS

Au quotidien, les citoyens sollicitent de plus en plus les nouvelles technologies dans leurs usages de la ville. Aussi, le SIPPEREC renforce en permanence l'offre de services proposée dans ce domaine via :

- des services et équipements numériques et mobiliers pour l'éducation et leur maintien en condition opérationnelle ;
- des services d'accueil et de gestion de la relation avec les usagers : solutions digitales pour interagir avec la population ;
- des services de diffusion et d'exploitation de données : solution clé en main offrant des services de collecte, formatage, stockage, traitement, diffusion et analyse de données ;
- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la diffusion et l'exploitation de données.

› La consultation "Services et Équipements Numériques et Mobiliers pour l'Éducation" (SENME) sera lancée en octobre 2019, dans le bouquet 6 (services numériques aux citoyens) de SIPP'n'CO. Cette offre est enrichie d'un volet mobilier pour offrir aux collectivités un équipement complet et cohérent de leur politique éducative.

Les autres marchés en cours d'exécution seront intégrés progressivement dans la centrale d'achats SIPP'n'CO à partir de 2020.

41,6

MILLIONS €
SUR 4 ANS

Accords-cadres « Services et équipements numériques éducatifs - SENE » actuels.

LES SOLUTIONS POUR VALORISER L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le SIPPEREC propose une palette d'outils d'aide à la décision pour gérer le territoire, mais aussi communiquer auprès du grand public via plusieurs accords-cadres dont une partie a été relancée et enrichie en 2017. **Ils seront renouvelés en 2020 dans le cadre du bouquet 7 (valorisation de l'information géographique) de SIPP'n'CO :**

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place ou l'évolution d'un SIG ;
- acquisition de logiciels SIG et prestations associées ;
- prestations de collecte, traitement et intégration de données SIG ;
- portail cartographique ;
- prises de vue aériennes.

LES PRESTATIONS TECHNIQUES POUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE

Le SIPPEREC propose des prestations pour mieux connaître le patrimoine de la ville : réseaux, bâtiments, géomètre-expert, etc., dont les accords-cadres ont été relancés au 1^{er} semestre 2018 :

- assistance à la gestion des déclarations de travaux (DT) et déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), pour faciliter la détection et la cartographie des réseaux présents en sous-sol avant de commencer des travaux ;
- détection, cartographie et marquage/piquetage des réseaux ;
- prestations topographiques et géomètres.

› Les marchés de recherche d'amiante et d'HAP* dans les revêtements bitumineux mais aussi de prélèvement et analyse avant travaux ont été lancés dans le bouquet 8 (prestations techniques pour le patrimoine de la ville) de SIPP'n'CO en mai 2019, en vue d'une attribution à l'automne 2019 pour trois ans. Ils permettent aux collectivités de répondre à leur obligation de diagnostiquer la présence d'amiante dans les couches supérieures de la voirie avant de réaliser des travaux.

GLOSSAIRE

*HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques.

SIPP'n'CO : l'offre transition énergétique

Les acteurs publics sont poussés à accélérer la transition énergétique. Pour répondre à cette nécessité, le SIPP'EREC, via SIPP'n'CO, est à leurs côtés pour leur proposer outils et solutions adaptés à leurs problématiques territoriales.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

SIPP'n'CO met à disposition de ses adhérents des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de leurs opérations liées à la performance énergétique, depuis les études jusqu'à la réception des travaux.

Arrivant à échéance en octobre 2019, ces marchés ont été relancés au printemps 2019 et attribués en juillet 2019 pour 4 ans, dans le cadre du bouquet 1 (performance énergétique) de SIPP'n'CO.

40%

DE RÉDUCTION DE CONSUMMATION D'ÉNERGIE*

d'ici 2030 pour les bâtiments
du tertiaire et publics,

> 50 % d'ici 2040,

> 60 % d'ici 2050.

* Par rapport à 2010, selon le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de l'éclairage public représente un fort potentiel d'économies. Le SIPP'EREC propose donc d'accompagner les adhérents pour baisser leur consommation dans ce domaine via des prestations d'expertise et de conseil, toujours dans le cadre du bouquet 1 (performance énergétique) de SIPP'n'CO.

* À SAVOIR

L'éclairage public peut représenter 33 %, voire 50 %, dans les dépenses d'électricité d'une collectivité. Or, près de 40 % des luminaires en service ont plus de 40 ans, alors qu'un équipement rénové permet un gain de 50 à 60 %.

MOBILITÉ PROPRE

Les enjeux de mobilité propre montent en puissance et, depuis 2017, le SIPP'EREC propose aux collectivités des solutions pour répondre à la fois aux obligations et aux nouveaux usages en la matière via le bouquet 2 (mobilité propre) de SIPP'n'CO, qui comprend des prestations complètes du diagnostic à l'acquisition de véhicules et de solutions de recharge.



Les adhérents peuvent ainsi acquérir des véhicules électriques et hybrides (automobiles, utilitaires, navettes, deux-roues, vélos...), mais aussi s'équiper en infrastructures de charge (bornes de 3,7 kVA et 7,4 kVA). Parallèlement à ces équipements en mobilité propre, le SIPPAREC propose un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui offre quatre missions complémentaires :

- une étude de diagnostic de la flotte automobile ;
- un plan de déplacement de l'administration ;
- une étude d'implantation de bornes de recharge sur le domaine privé ;
- une aide au suivi de la gestion de la flotte automobile.

20%

DE VÉHICULES
À FAIBLES ÉMISSIONS DE CO₂
au minimum à intégrer par
les collectivités dans leur flotte.



560

VÉHICULES PROPRES
ET 300 BORNES DE RECHARGE

ont été commandés
par les collectivités via l'offre
« mobilité propre » du SIPPAREC.

106

COLLECTIVITÉS FRANCILIENNES

qui représentent environ 2 200 points
de charge Autolib' inusités vont
pouvoir bénéficier de l'offre post-
Autolib' du SIPPAREC.

Par ailleurs, à la rentrée 2019, cette offre est enrichie de nouveaux services en faveur du déploiement d'infrastructures de recharge sur le domaine public. **En effet, à la suite de la résiliation du service Autolib', le SIPPAREC a travaillé à une solution, avec des prestations de remise à niveau ou de dépose de bornes de recharge Autolib', l'installation de nouvelles bornes de recharge sur le domaine public, l'exploitation et la maintenance.** Cette offre vise le déploiement d'un réseau adapté aux territoires, évolutif et pérenne.

L'achat d'électricité

Depuis 2004, avec la libéralisation du secteur de l'énergie, le SIPPAREC coordonne un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et fait désormais partie d'un des plus gros acheteurs publics français.

L'INTÉRÊT D'UN ACHAT « GRAND COMPTE »

L'électricité n'étant pas stockable, ses prix s'ajustent en fonction du rapport entre la production et la consommation, ce qui entraîne une grande volatilité des tarifs. Cette volatilité s'oriente par ailleurs vers une tendance à la hausse pour les prochaines années avec des tarifs réglementés de gaz et d'électricité en sursis pour les collectivités.

À ces éléments de contexte nationaux s'ajoute une forte disparité des besoins des acteurs publics et de leurs consommations, qui renforce l'intérêt pour un grand nombre d'entre eux de passer par un achat groupé.

Aussi, le SIPPAREC a développé une expertise reconnue pour évaluer les besoins, les analyser et les allotir, afin d'acheter dans les meilleures conditions, ce qui rejoint une préoccupation prégnante des collectivités de maîtrise des coûts.

Par ailleurs, dans une logique de « sur-mesure » avec les adhérents, le Syndicat a développé au fil des années une communication régulière et des relations de proximité pour répondre au plus juste aux besoins des adhérents : réunions, lettres d'information, webconférences mensuelles, portail dédié, logiciel de suivi et analyse des consommations, enquêtes de satisfaction et recueil de besoins, etc.

OSE : OUTIL COMMUN DE SUIVI DES CONSOMMATIONS EN LIGNE

Le SIPPAREC et le SIGEIF se sont associés pour proposer à l'ensemble de leurs adhérents un outil de suivi des consommations en ligne, afin de ne pas dépendre du fournisseur pour connaître l'historique des consommations. Cet outil intègre chaque mois les données de consommation des marchés et les dépenses afférentes, permettant au SIPPAREC et aux adhérents de suivre au plus près l'activité des sites et de vérifier la facturation, comme les optimisations tarifaires. Cet outil « OSE » vise à libérer les adhérents de toutes les questions de suivi des factures et de contrats, pour pouvoir se concentrer sur les questions de maîtrise de l'énergie.

UN DES PREMIERS ACHETEURS PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Pour répondre à tous les types de besoins de ses adhérents et s'adapter à la nouvelle organisation du marché de l'électricité, le SIPPAREC a développé une stratégie d'achat d'électricité négociée au meilleur prix, avec 13 marchés répartis en 3 consultations :

- les grands bâtiments et usines (9 000 sites) dont la puissance souscrite est supérieure à 36kVA ;
- les bâtiments (22 000 sites) dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA ;
- l'éclairage public (12 500 sites) dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES PUISSANCES > À 36 KVA C'EST :

- › Un accord-cadre du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- › **9 LOTS** pour couvrir **9 000 SITES** et **1,7 TWH** de consommation/an.
- › Des prix fermes sur les deux premières années du marché, et un prix négocié sur la 3^e année.
- › **3 PRESTATAIRES** : Engie, EDF, Alterna Terralis.
- › **4,8 MILLIONS € ÉCONOMISÉS** grâce à l'opération d'arbitrage dite SWAP, effectuée par le SIPPAREC sur les lots attribués à Engie.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DES BÂTIMENTS POUR LES PUISSANCES < À 36 KVA C'EST :

- › Un accord-cadre du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.
- › **2 LOTS** pour couvrir **22 000 SITES** et **220 GWH** de consommation/an.
- › **2 PRESTATAIRES** : Engie, Plüm Énergie.
- › **2,8 MILLIONS € ÉCONOMISÉS.**

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC C'EST :

- › Un accord-cadre renouvelé fin 2019 pour 3 ans.
- › **12 000 POINTS DE LIVRAISON** et **220 GWH** de consommation/an.
- › **2 PRESTATAIRES** : EDF, Total Direct Énergie.
- › **3 MILLIONS € ÉCONOMISÉS.**



* À SAVOIR

Les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz ont été jugés contraires au droit européen par le Conseil d'État en juillet 2017, en se basant sur l'absence de fondement du motif d'intérêt général et ils devraient disparaître au 1^{er} juillet 2023. Suite à cette annulation, une requête a été présentée devant le Conseil d'État en vue d'obtenir la même décision sur les tarifs réglementés de vente d'électricité. Toutefois, le 4 mai 2018, le Conseil d'État a admis que l'électricité « dans un contexte de forte volatilité et s'agissant d'une énergie non substituable constitue un bien de première nécessité » et considère les tarifs réglementés pour les clients domestiques justifiés.

Liste des délégués

au 31/07/2019

COMMUNES

LÉGENDE

Délégué titulaire
Délégué suppléant

ALFORTVILLE

Serge FRANCESCHI
Vice-président
du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Richard ANANIAN
Adjoint au Maire

ANTONY

Maryse LEMMET
Conseillère municipale
Étienne CHARRIEAU
Adjoint au Maire

ARCUEIL

Daniel BREUILLER
Vice-président
du SIPPEREC
Conseiller municipal
Christiane RANSAY
Adjointe au Maire

ARGENTEUIL

Benoît CLAVEL
Conseiller municipal
Marie-France LE NAGARD
Adjointe au Maire

ASNIÈRES-SUR-SEINE

Frédéric SITBON
Adjoint au Maire
Thierry Michel ISOARD
Conseiller municipal
délégué

AUBERVILLIERS

Anthony DAGUET
Adjoint au Maire
Antoine WOHLGROTH
Conseiller municipal

AULNAY-SOUS-BOIS

Fouad EL KOURADI
Adjoint au Maire
Rémy MOZER
Conseiller municipal

BAGNEUX

Yasmine BOUDJENAH
Première Adjointe au Maire
Sidi DIMBAGA
Adjoint au Maire

BAGNOLET

Sajjad KHOKHAR
Adjoint au Maire
Daouda KEITA
Adjoint au Maire

BEZONS

Pierre RENAULD
Gérard CARON
Adjoint au Maire

BOBIGNY

Stéphane DE PAOLI
Maire
Christian BARTHOLME
Premier Adjoint au Maire

BOIS-COLOMBES

Sylvie MARIAUD
Adjointe au Maire
Philippe LE GORGEU
Conseiller municipal

BONDY

Sylvine THOMASSIN
Vice-présidente
du SIPPEREC
Maire
Varravaddha ONG
Conseiller municipal

BONNEUIL-SUR-MARNE

Patrick DOUET
Maire
Denis OZTORUN
Premier Adjoint au Maire

BOULOGNE-BILLANCOURT

Anne-Charlotte LORBER
Conseillère municipale
Nicolas MARGUERAT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

Patrick DONATH
Maire
Joseph HAYAR
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

Jean HILDBRAND
Adjoint au Maire
Jean-Pierre ANTONIO
Adjoint au Maire

CACHAN

Samuel BESNARD
Membre du Bureau
du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Pierre-Yves ROBIN
Conseiller municipal
délégué

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Christian FAUTRE
Vice-président
du SIPPEREC
Maire
François COCO
Adjoint au Maire

CHARENTON-LE-PONT

Fabien BENOIT
Membre du Bureau
du SIPPEREC
Conseiller municipal
Benoît GAILHAC
Adjoint au Maire

CHÂTENAY-MALABRY

Carl SEGAUD
Adjoint au Maire
Jean-Louis GHIGLIONE
Adjoint au Maire

CHÂTILLON

Jackie BOULAY
Adjoint au Maire
Sylvie LAFFORE-MYSLIWICE
Conseillère municipale

CHATOU

Jean-Jacques RASSIAL
Adjoint au Maire
Levon MINASSIAN
Conseiller municipal

CHAVILLE

Jacques BISSON
Adjoint au Maire
Nathalie NICODEME-SARADJIAN
Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE

Vincent PHALIPPOU
Conseiller municipal
André DELUCHAT
Adjoint au Maire

CHOISY-LE-ROI

Patrice DIGUET
Premier Adjoint au Maire
Nadia BRAHIMI
Adjointe au Maire

CLAMART

Jean-Patrick GUIMARD
Adjoint au Maire
Mathieu CAUJOLLE
Adjoint au Maire

CLICHY-LA-GARENNE

Pierre CULOT
Adjoint au Maire
Pierre-Marie GOUYGOU-VEILLEFOSSE
Conseiller municipal
délégué

COLOMBES

Antoine MOUKARZEL
Adjoint au Maire
Samuel METIAS
Adjoint au Maire

COURBEVOIE

Jacques KOSSOWSKI
Maire
Marie-Pierre LIMOGÉ
Première Adjointe au Maire

COURTRY

Dominique DAVION
Adjoint au Maire
Dominique CIVEYRAC
Conseiller municipal

CRÉTEIL

Alain DUKAN
Premier Adjoint au Maire
Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

Stéphane SALINI
Vice-président
du SIPPEREC
Conseiller municipal
Farid AMARI
Adjoint au Maire

DUGNY

Michel ADAM
Adjoint au Maire
Thierry PICHOT-MAUFROY
Conseiller municipal

ÉLANCOURT

Bernard DESBANS
Adjoint au Maire
Anne CAPIAUX
Adjointe au Maire

ÉPINAY-SUR-SEINE

Patrice KONIECZNY
Premier Adjoint au Maire
Mohammed CHERFAOUI
Conseiller municipal
délégué

FONTENAY-AUX-ROSES

José GUNTZBURGER
Dominique LAFON
Adjoint au Maire

FONTENAY-LÈS-BRIIS

Léopold LE COMPAGNON
Maire
Thierry DEGIVRY
Premier Adjoint au Maire

FONTENAY-SOUS-BOIS

Loïc DAMIANI
Adjoint au Maire
Clémence AVOGNON ZONON
Adjointe au Maire

FRESNES

Sabine BRUNET-DINE
Adjointe au Maire
Régis OBERHAUSER
Conseiller municipal

GENNEVILLIERS

Olivier MERIOT
Adjoint au Maire
Laurence LENOIR
Adjointe au Maire

GENTILLY

Fatah AGGOUNE
Vice-président
du SIPPEREC
Adjoint au Maire
Franck BOMBLED
Conseiller municipal
délégué

GONESSE

Mohammed HAKKOU
Adjoint au Maire
Marie-Annick TORDJMANN
Conseillère municipale

GRIGNY

Philippe RIO
Membre du Bureau
du SIPPÉREC
Maire
Serge GAUBIER
Conseiller municipal

GROSLAY

Guy DUMONT
Adjoint au Maire
Christian VAUTHIER
Adjoint au Maire

ISSY-LES-MOULINEAUX

Claire SZABO
Adjointe au Maire
Annie PIOT
Conseillère municipale

IVRY-SUR-SEINE

Romain ZAVALLONE
Conseiller municipal
Séverine PETER
Adjointe au Maire

JOINVILLE-LE-PONT

Jean-Jacques GRESSIER
Adjoint au Maire
Stephan SILVESTRE
Conseiller municipal

JOUY-EN-JOSAS

Jean-François POURSIN
Conseiller municipal
délégué
Laurent MACE
Conseiller municipal
délégué

LA COURNEUVE

Rachid MAIZA
Adjoint au Maire
Yalini SANTHIRARASA
Conseillère municipale

LA GARENNE-COLOMBES

Jean-François DRANSART
Adjoint au Maire
Geneviève GAILLABAUD
Adjointe au Maire

LE BLANC-MESNIL

Philippe RANQUET
Adjoint au Maire
Thierry MEIGNEN
Maire

LE BOURGET

Jacques GODARD
Adjoint au Maire
Philippe ROBERT
Conseiller municipal
délégué

LE KREMLIN-BICÊTRE

Ghania LATEB
Conseillère municipale
déléguée
Farid DEBAH
Conseiller municipal
délégué

LE PERREUX-SUR-MARNE

Dominique VERGNE
Adjoint au Maire
Jean CUVILLIER

LE PLESSIS-ROBINSON

Benoît BLOT
Adjoint au Maire
Frédéric TOUADI
Adjoint au Maire

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

Jean-Abel PECAULT
Conseiller municipal
délégué
Éléna ESTEVE
Conseillère municipale

LES LILAS

Christophe PAQUIS
Adjoint au Maire
Jean DESLANDES
Conseiller municipal

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Marc SUJOL
Adjoint au Maire
Patricia CHABAUD
Conseillère municipale

LEVALLOIS-PERRET

Sophie DESCHIENS
Adjointe au Maire
Isabelle COVILLE
Adjointe au Maire

L'HAY-LES-ROSES

Daniel AUBERT
Adjoint au Maire
Luc PEYRE
Conseiller municipal

L'ÎLE-SAINT-DENIS

Pierre VACANT
Thierry CHADEVILLE
Conseiller municipal

LIMEIL-BRÉVANNES

Serge DALEX
Adjoint au Maire
Gilles DAUVERGNE
Adjoint au Maire

LIVRY-GARGAN

Arnold VOLLEMIN
Adjoint au Maire
Jean-Sébastien ROUCHET
Adjoint au Maire

MAISONS-ALFORT

Thierry BARNOYER
Vice-président
du SIPPÉREC
Adjoint au Maire
Philippe FRANCINI
Conseiller municipal

MALAKOFF

Rodéric AARSSE
Adjoint au Maire
Serge CORMIER
Premier Adjoint au Maire

MAROLLES-EN-BRIE

Florence TORRECILLA
Conseillère municipale
Marie-Paule BOILLOT
Adjointe au Maire

MONTREUIL

Gaylor LE CHEQUER
Vice-président
du SIPPÉREC
Adjoint au Maire
Pierre MONTIER
Conseiller municipal

MONTROUGE

Alain MILLOTTE
Conseiller municipal
Clément FORESTIER
Conseiller municipal

MORANGIS

Michel BECQUET
Conseiller municipal
Henrique PINTO
Adjoint au Maire

NANTERRE

Gilles GAUCHE-CAZALIS
Vice-président
du SIPPÉREC
Adjoint au Maire
Zacharia BEN AMAR
Adjoint au Maire

NEUILLY-SUR-SEINE

Serge VINENT-GARRO
Adjoint au Maire
Éric SCHINDLER
Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE

Jacques JP MARTIN
Président du SIPPÉREC
Maire
Christophe IPPOLITO
Adjoint au Maire

NOISY-LE-SEC

Karim HAMRANI
Adjoint au Maire
Julien RAGAZ
Conseiller municipal

ORLY

Jean-François CHAZOTTES
Premier Adjoint au Maire
Geneviève BONNISSEAU
Conseillère municipale

PANTIN

Didier SEGAL-SAUREL
Conseiller municipal
Philippe LEBEAU
Conseiller municipal

PARIS

Carine PETIT
François VAUGLIN
Conseiller municipal

PÉRIGNY-SUR-YERRES

Jean-François JACQ
Conseiller municipal
Gabriel LE LAY
Premier Adjoint au Maire

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Dominique CARRE
Adjoint au Maire
Jean-Pierre RENARD
Conseiller municipal

PUTEAUX

Bernard GAHNASSIA
Vice-président
du SIPPÉREC
Adjoint au Maire
Moussa GHANEM
Conseiller municipal

ROMAINVILLE

Bruno LOTTI
Adjoint au Maire
Chantal CELESTIN
Conseillère municipale

ROSNY-SOUS-BOIS

Jacques BOUVARD
Vice-président
du SIPPÉREC
Adjoint au Maire
Jean-Pierre BOYER
Adjoint au Maire

RUNGIS

Patrick LEROY
Conseiller municipal
délégué
Patrick ATTARD

SAINT-DENIS

Silvia CAPANEMA SCHMIDT
Conseillère municipale
Michel RIBAY
Adjoint au Maire

SAINT-MANDÉ

Dominique TINEL
Conseiller municipal
Paul DESVAUX
Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Sylvain BERRIOS
Maire
Pierre-Michel DELECROIX
Adjoint au Maire

SAINT-AURICE

Marie-Béatrice BERTRAND
Conseillère municipale
déléguée
Michel BUDAKCI
Conseiller municipal

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Sophie RIGAUULT
Maire
Muriel MOSNAT
Adjointe au Maire

SAINT-OUEN

Gaëlle CERF
Conseillère municipale
Didier LEFORESTIER
Conseiller municipal

SCEAUX

Jean-Pierre RIOTTON
Membre du Bureau
du SIPPÉREC
Conseiller municipal
Philippe TASTES
Adjoint au Maire

STAINS

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN
Adjointe au Maire
Favella HIMEUR
Conseillère municipale

SURESNES

Amirouche LAIDI
Maire-adjoint
Bruno DURIGON
Conseiller municipal
délégué

THIAIS

Richard DELL'AGNOLA
Maire
Alain GRINDEL
Adjoint au Maire

VALENTON

Patrick RATTER
Adjoint au Maire
Serge MERCIER
Conseiller municipal

VANVES

Bertrand VOISINE
Vice-président
du SIPPÉREC
Adjoint au Maire
Michel DINGREVILLE
Conseiller municipal

VERSAILLES

François LAMBERT
Conseiller municipal
délégué
Philippe PAIN
Conseiller municipal

VILLEJUIF

François DUCELLIER
Adjoint au Maire
Joseph MOSTACCI
Conseiller municipal

VILLEMOMBLE

Patrice CALMÉJANE
Vice-président
du SIPPEREC
Maire
Laura LEFEVRE
Adjointe au Maire

VILLENEUVE-LA-GARENNE

Patrick DIKOUME
Conseiller municipal
Abdelkhaled KHALLOUKI
Adjoint au Maire

VILLENEUVE-LE-ROI

Jean-Pierre ROMPILLON
Adjoint au Maire
Roland MAUREL
Conseiller municipal

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Daniel HENRY
Premier Adjoint au Maire
Charles KNOPFFER
Adjoint au Maire

VILLEPINTE

Youssef JIAR
Adjoint au Maire
Claude MARIOT
Conseiller municipal

VILLETANEUSE

Éric AUVRAY
Conseiller municipal
Frédéric MALONGA
Adjoint au Maire

VILLIERS-SUR-MARNE

Jean-Philippe BEGAT
Maire-adjoint
Karim TROUQUET
Conseiller municipal

VINCENNES

Éric BENSOUSSAN
Adjoint au Maire
Gilles PANNETIER
Adjoint au Maire

VIRY-CHÂTILLON

Jean-Marie VILAIN
Maire
Jérôme BERENGER
Premier Adjoint au Maire

VITRY-SUR-SEINE

Albertino RAMAEL
Conseiller municipal
Sarah TAILLEBOIS
Adjointe au Maire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL**LÉGENDE**

Délégué titulaire
Délégué suppléant

SUD-ELEG

Jean-Pierre CHAFFAUD
Adjoint au Maire
Jean-Luc POUGET
Adjoint au Maire

COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION**LÉGENDE**

Délégué titulaire
Délégué suppléant

**CŒUR D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION**

Thérèse LEROUX
Vice-présidente
du SIPPEREC
Vice-présidente
Philippe LE FOL
Vice-président

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ROISSY PAYS DE FRANCE**

Jean-Noël MOISSET
Vice-président
Guy de MIRAS
Conseiller municipal

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GRAND PARIS SUD SEINE**

ESSONNE-SÉNART
Philippe JUMELLE
Serge MERCEIA
Conseiller municipal

**COMMUNAUTÉ
PARIS-SACLAY**

François PELLETANT
Vice-président
Pierre MARTEAU
Adjoint au Maire

DÉPARTEMENTS**LÉGENDE**

Délégué titulaire
Délégué suppléant

**DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE**

Patrick IMBERT
Vice-président
Damien ALLOUCH
Conseiller départemental

**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

Gilles SAINT-GAL
Vice-président
Daniel GUÉRIN
Vice-président

RÉGION**LÉGENDE**

Délégué titulaire
Délégué suppléant

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Béatrice LECOUTURIER
Conseillère régionale
Arnaud LE CLERE
Conseiller régional



SIPPEREC
ÉNERGIES ET NUMÉRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018

En savoir plus sur
sipperec.fr

Suivez-nous sur



@sipperec_idf

SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12 – Tél. : 01 44 74 32 00